

LAUS
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

MAG

FONCTION PUBLIQUE :

Destruction annoncée

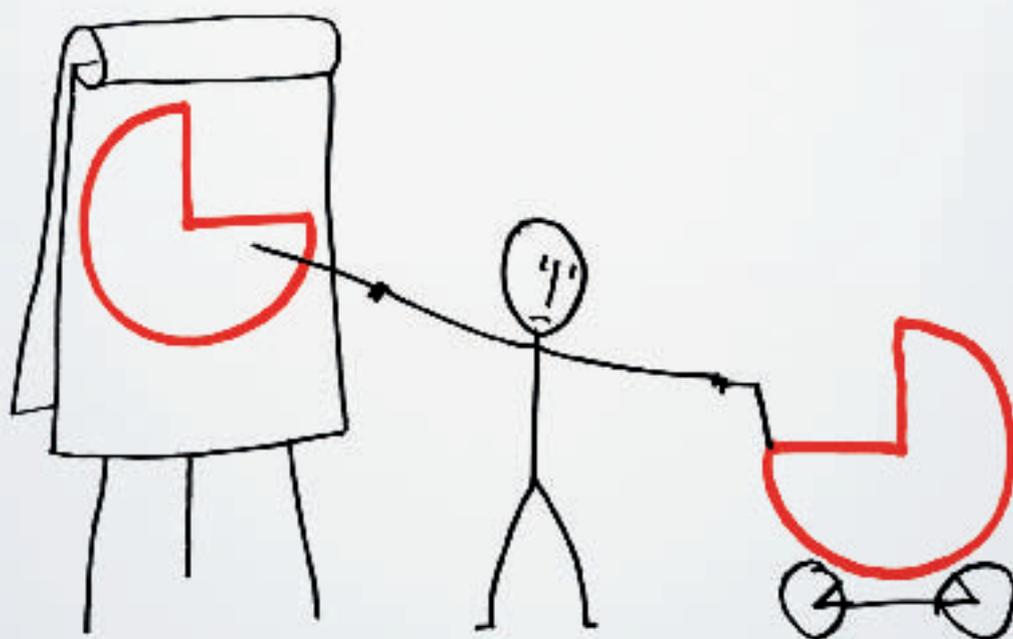
18 OCTOBRE

Première étape de mobilisation

GUY MÔQUET

Un cas d'école

**ET S'IL ÉTAIT POSSIBLE
DE S'INVESTIR DANS LE TRAVAIL
SANS DÉMISSIONNER À LA MAISON.**



ORGANISATION DE SERVICES À DOMICILE

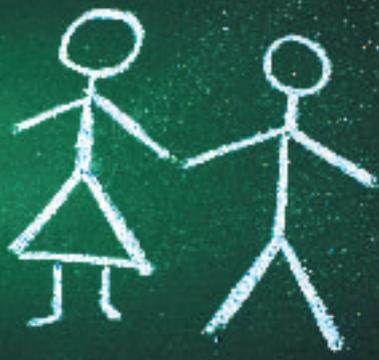
- À la MAIF, nous vous aidons à organiser votre vie quotidienne. Grâce à un réseau de prestataires, la MAIF recherche et missionne pour vous l'aide à domicile qu'il vous faut et prend en charge toutes les formalités administratives : vous disposez d'une aide de confiance et vous ne vous occupez de rien.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL



Portrait **32**
Buller l'école

17

Dossier
Comparaisons internationales

42

Entretien

Gérard Aschieri et Christian Forestier



Sommaire

Revue de presse

4

30 jours

5

Débat/courrier

6

Débat/opinion

8

• Service minimum

Droits et libertés

10

• Loi sur l'immigration

Actualités

11

- Action
- Réforme de la fonction publique
- Lettre aux éducateurs
- Guy Môquet

Dossier

17

• Comparaisons internationales des systèmes éducatifs

Eco/social

25

- Politique économique
- Grenelle de l'environnement
- Crise financière
- Retraites
- Franchises

International

28

• Internationale de l'Éducation : congrès de Berlin

Métier

30

- Bac
- Accompagnement éducatif
- Enseignants documentalistes

Portrait

32

• Buller l'école

Catégories

34

- Hors-classe des agrégés
- CPE
- Semaine bleue
- SFT (Supplément familial de traitement)

Culture

36

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

42

• Gérard Aschieri et Christian Forestier

Édito

À chaque jour, ou presque, son lot d'annonces et de décisions émanant d'un Nicolas Sarkozy omniprésent dans la posture du monarque républicain, chaque ministre ayant alors la charge d'ouvrir des « négociations » à la hussarde, discussions dont on peut craindre qu'elles se limitent à la présentation de décisions déjà ficelées. Nombre de ces décisions ont une apparence : celle de n'être guidées que par la volonté de faire des économies. Elles ont une réalité : celle d'une transformation radicale de notre société vers plus d'injustices, plus d'inégalités, moins de services publics, une société où, au nom de la responsabilisation et la libération des énergies, l'individualisme est roi et la solidarité un luxe hors de portée. Après les attaques sur l'éducation, la liquidation du modèle de protection sociale, des retraites, c'est demain une « refondation » de la fonction publique, qui vise à en faire non plus un outil au service de la Nation, mais un outil au service d'un pouvoir politique qui prétend incarner toutes les légitimités.

Les semaines et les mois qui viennent seront décisifs. L'enjeu est bien, aujourd'hui, de construire un large mouvement social qui puisse rassembler et convaincre sur les conséquences réelles de la mise en œuvre de tous ces projets. C'est à cette démarche que le SNES entend contribuer à partir de son champ de responsabilité, avec pour première étape, le 18 octobre et la perspective d'une action

large de toute la fonction publique à la mi-novembre.



Daniel Robin
cosecrétaire général

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Serge Chatelain, Gérard Anthéaume. Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Matthieu Leiritz, Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéis, Carole Condat. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive - Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés,

15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de Une : © Roman Milert/Fotolia. Prix du numéro : 1,30 €.

Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France :

37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MAIF (p. 2), GMF (p. 29), MAE (p. 45), ECOTOURS (p. 46), VISAGES (p. 46), MIJE

(p. 46), ATHENA (p. 46), MGEN (p. 47), UNCME (p. 48). Un encart volant : Le Monde diplomatique.

HUMANISME

Le monde selon Sarko

L'Éducation 4 septembre 2007

L'ÉDUCATION, LA DÉFENSE ET BERCY PAIENT LE PRIX DE LA « RIGUEUR »

La fonction publique d'État compte 2,5 millions d'agents. Mais cinq ministères regroupent plus de 80 % des effectifs : l'Éducation nationale (1,2 million de fonctionnaires, dont 900 000 enseignants), la Défense (440 000), l'Économie et les Finances (203 000), l'Intérieur (178 000) et l'Équipement (121 000). Pour l'essentiel, ce sont ces « gros ministères » qui vont faire les frais du non-remplacement de 22 800 fonctionnaires sur les 70 000 partant à la retraite en 2008. Un chiffre annoncé dès le 31 juillet par François Fillon à l'issue d'un séminaire sur les arbitrages budgétaires à Matignon. Seuls la Justice, le Logement et l'Immigration font l'objet d'un traitement de faveur, puisque leurs effectifs vont augmenter. [...]

L'Humanité 13 sept. 2007

PHILIPPE SÉGUIN : TAXONS LES STOCKS-OPTIONS

Une bonne partie du « trou » de la Sécurité sociale pourrait être comblée si les revenus financiers étaient soumis à cotisation sociale, comme le sont les revenus du travail. Défendue, de longue date, à gauche, en particulier par les communistes, l'idée a été reprise hier, peu ou prou, par le président de la Cour des comptes, Philippe Séguin. Dans son rapport annuel consacré à la Sécu, où elle souligne une énième fois le caractère « fragile et partiel » de la réduction des déficits, la Cour déplore en premier lieu les exonérations de cotisations attribuées aux entreprises qui ne sont toujours pas compensées par l'État et « amputent d'autant » les recettes de la Sécurité sociale. [...]

Le Monde 20 septembre 2007

Xénophobie d'État

par Michel Tubiana, Président d'honneur de la LDH

On sait, depuis la création du ministère de l'Identité nationale, que les étrangers ne sont plus tout à fait des hommes et des femmes, mais de dangereux individus qui mettent en péril la cohésion sociale, culturelle et économique de notre pays. Il faut, de plus, qu'ils parlent français avant d'en atteindre les rives. Les millions d'immigrants venus dans notre pays au cours du XX^e siècle, Africains, Asiatiques, Européens, Juifs, Maghrébins, et j'en oublie, ne parlaient pas tous notre langue et ils ont su l'acclimater et l'enrichir. Exiger d'un étranger qui vient en France qu'il parle français, c'est nier sa qualité d'étranger, c'est refuser l'enrichissement que constitue l'échange culturel, c'est dire que l'on ne veut d'étranger que fait au moule d'une certaine idée de la France. Ces mesures dépassent de très loin le débat autour de l'immigration. Elles construisent, petit à petit, une image de l'étranger assiégeant la France, et lorsqu'il a réussi à y être présent, il devient une sorte de produit corrosif qui dissout la communauté nationale à coups de polygamie ou d'affrontement entre l'Islam et l'Occident. Quand il n'est pas celui qui refuse de s'engager dans la voie du progrès, comme a su si bien le dire Nicolas Sarkozy à Dakar. Ce discours n'a rien de nouveau, il est celui d'une partie de la droite et de l'extrême-droite en son entier depuis que la République existe. Cette politique concentre sur les étrangers nos peurs et nos haines, les transforme en danger et les regarde comme inférieurs. Elle implique qu'ils soient assimilés à des chiffres, celui des expulsions faites ou à faire ou celui des allocations familiales. Les femmes et les hommes disparaissent derrière leur statut, les enfants n'ont plus d'âge et représentent le même danger que leurs parents. [...] Petit à petit, des étrangers on en vient à ceux qui pourraient l'être soit administrativement, soit en raison de leur physique. La xénophobie d'État s'installe, et elle frappe tout apport allogène ou supposé. Le message de la France perd alors son universalité au profit d'une conception de l'identité qui exclut l'autre et nous enferme dans une France immobile et repliée sur des angoisses préconstruites et instrumentalisées. Je ne sais comment les historiens qualifieront cette période dans quelques années. Je sais, en revanche, que cette idée de la France n'a jamais porté que haine et drames. [...]

L'Éducation 19 sept. 2007

LA STRATÉGIE DE L'ÉTOUFFEMENT

Les dirigeants des centrales syndicales sont portés au pinacle par le chef de l'État, qui voit en eux « de grands acteurs sociaux [...] de "leur" génération, assez jeunes pour avoir envie de bouger les choses et oser l'innovation sociale ». Mais il leur met le pistolet sur la tempe en leur impartissant des délais extrêmement brefs pour aboutir. Sarkozy l'a martelé hier, la réforme n'est pas une hypothèse, elle est obligatoire. Sa dialectique sur le temps de la négociation et le temps de l'action est claire : « Quand il y aura accord, la loi le reprendra. Là où il n'y aurait pas eu accord, l'État prendra les mesures appropriées », a-t-il conclu sur la refonte du contrat de travail.

L'Éducation 12 sept. 2007

GAUCHE : LES LIBÉRAUX AUTORITAIRES DÉBOULENT

Dans la livraison 2007 de son étude sur les familles de la gauche [...], l'institut de sondages LH2 a identifié parmi les sympathisants de gauche qu'il a interrogés un groupe qui n'a pas fini de faire causer. Le nom de cette famille : libérale autoritaire, « numériquement la plus importante, politiquement la plus mobile, électoralement la plus décisive », résume François Miquet-Marty, directeur des études politiques à LH2. Qui sont-ils ? En majorité des ouvriers, des employés, des salariés du secteur privé, qui estiment pour la plupart (67 %) que leur « situation au sein de la société s'est détériorée » ou que notre « société va de plus en plus mal » (90 %). Économiquement, ils acceptent le système libéral, sont favorables aux baisses d'impôts et à la réduction des dépenses publiques (87 %). Ils sont sensibles à la productivité dans les administrations (73 %) et aux questions comme la sécurité et l'immigration. Mais se disent « plutôt à gauche » pour 51 % d'entre d'eux. [...] Combien sont-ils ? 35 % des sympathisants. Ce qui en fait la famille de gauche la plus nombreuse. [...]

Le dessin du mois

UNE MINUTE DE SILENCE
POUR LE MÏME MARCEAU



Charlie Hebdo, 26 septembre 2007



© AFP/Timothy A. Clary

IRAN

Morale atomique

La question nucléaire iranienne est en passe de devenir le dossier diplomatique le plus brûlant des prochains mois, voire des prochaines années. La diplomatie française hésite entre les déclarations tonitruantes (Kouchner parle de « guerre ») et la prudence (Sarkozy affirme : « *Nous ne sommes pas condamnés aux deux extrêmes. Entre la soumission et la guerre, il y a une palette de situations* »). Pendant ce temps, à la tribune de l'ONU, le président iranien fustige des sociétés occidentales gagnées par la concupiscence : « *Toutes les barrières de la chasteté et de la pureté ont été foulées aux pieds. La cohérence de la famille est remise en cause.* » Le fanatisme et l'obsession de la pureté vont décidément de pair.

- 23 août** **Politique éducative.** Xavier Darcos annonce la suppression de plus de 11 000 postes dans l'Éducation nationale en 2008.
- 24 août** **Tragédie.** Début de très violents incendies en Grèce.
- 29 août** **Fermez le ban.** Michel Rocard siègera au comité de concertation sur la revalorisation du métier d'enseignant.
- 4 sept.** **Le président vous parle.** Nicolas Sarkozy adresse aux enseignants sa Lettre aux éducateurs.
- 6 sept.** **Sans voix.** Le ténor Luciano Pavarotti est mort.

- 9 sept.** **En force.** Le Premier ministre annonce que la réforme des régimes spéciaux est « prête ».
- 13 sept.** **La busherie continue.** Le président américain annonce un premier retrait de troupes en Irak mais renvoie la solution du problème à son successeur.
- 16 sept.** **Sir, yes Sir !** Bernard Kouchner affirme que la France doit se préparer à l'éventualité d'une guerre contre l'Iran.
- 16 sept.** **Quelques gammes de finesse...** Il y a trente ans mourait Maria Callas.
- 17 sept.** **Délation génétique.** L'amendement d'un député UMP propose d'instaurer des tests ADN pour les demandeurs de visas en vue d'un regroupement familial.
- 18 sept.** **Le Procès de Jeanne d'Arc.** Les bonnes feuilles du nouveau livre de Lionel Jospin, *L'impasse*, paraissent dans *Libération*.
- 18 sept.** **Droit dans ses bottes.** Sur les régimes spéciaux, Nicolas Sarkozy temporise mais ne fléchit pas.
- 19 sept.** **« Révolution culturelle »** Sarkozy s'attaque à la fonction publique.
- 25 sept.** **« La question nucléaire de l'Iran est close. »** C'est le président iranien qui le dit...
- 26 sept.** **Junte.** Après une semaine de manifestations, la dictature militaire birmane fait tirer sur les opposants.

BILLET D'HUMEUR

Pécule

Ainsi donc notre Président a décidé d'offrir à tout fonctionnaire un « pécule » s'il quitte la fonction publique.

« Pécule » ? Ce mot, à l'origine, s'appliquait au petit troupeau ou à l'argent que l'esclave pouvait posséder en propre et utiliser pour acheter sa liberté... Dans son dictionnaire historique, le linguiste Alain Rey nous apprend que ce mot désigne « *la partie de la rémunération d'un délinquant qui lui est remise lors de sa libération* ». Et *Le Littré* de préciser : « *Toute petite somme d'argent qu'une personne dans la dépendance d'autrui acquiert par son travail, par son économie.* » Qui a dit que les mots trahissaient la pensée ?

Gérard Aschieri

Contenus

Réaction au « 8 pages lettres »

E. Hamzé (Strasbourg)

Je réagis au « 8 pages lettres ». Le questionnaire porte sur l'enseignement du français au lycée. Si la question de l'EAF préoccupe légitimement les collègues de lycée sur lesquels pèse la lourde charge de présenter des candidats à une épreuve de français très exigeante dans la mesure où il est difficile de rattraper en deux ans les lacunes accumulées antérieurement, je trouve qu'elle est seconde par rapport à l'incapacité dans laquelle on se trouve en collège d'assurer un minimum de compétences aux élèves dans des horaires toujours plus réduits.

Notre ministre s'inquiète d'un enseignement de la grammaire inefficace car guère à la portée des élèves et des familles.

Rappelons que l'enseignement du français au collège tel qu'il s'est organisé depuis 20 ans, de manière décloisonnée, puis en séquences, a été une réponse à la forte diminution des horaires, qui ne permettent plus d'attribuer une plage hebdomadaire à la lecture, l'écriture, l'orthographe et la grammaire, sans oublier l'expression orale, etc. Cette forte réduction horaire a entraîné une profonde modification de la pédagogie, qui n'a pas pu éviter les effets de saupoudrage. Par exemple les quatre heures de français qui subsistent encore en Cinquième ne peuvent suffire à assurer correctement l'apprentissage de toutes les compétences nécessaires en français. Il en résulte un effet de saupoudrage ou de zapping fort dommageables à l'acquisition des connaissances, mais aussi à la concentration et à l'attention en classe, et un découragement des élèves qui ne disposent pas du temps nécessaire à l'acquisition des connaissances.

L'exiguïté des horaires de français en collège est sans doute une des causes de la disparition du sujet argumentatif au brevet (le deuxième sujet). Peu d'élèves le choisissaient, mais la possibilité existait. Parallèlement, au baccalauréat, le résumé discussion a cédé la place au sujet d'invention. Ce sujet portait sur des problèmes de société traités dans des articles de journaux. J'ai souvent pensé que la disparition du résumé-discussion portait un coup fatal à la presse écrite.

Un auteur comme Philippe Breton déplore dans *l'Incompétence démocratique* le peu de place fait à l'enseignement de la « rhétorique » dans l'enseignement du français. Nous parlerons quant à nous du peu de place fait à l'apprentissage de l'argumentation. L'exercice ne subsiste à proprement parler que dans la dissertation littéraire.

Donner aux élèves les moyens intellectuels de débattre devrait être un des objectifs de l'enseignement du français dans le second degré.



RÉSISTANCES

L'Association pour des Études sur la résistance intérieure (AERI), fondée en 1993 par quelques anciens résistants connus, comme Lucie et Raymond Aubrac, Jean-Pierre Bloch, Serge Ravanel, Hélène Viannay... est conceptrice d'une collection d'ouvrages, les *Cahiers de la Résistance* qui visent à mettre en lumière, dans un esprit rigoureusement documentaire, des volets oubliés de l'activité résistante ou sur lesquels les éléments de connaissance étaient restés éparés. Cette publication passionnante est particulièrement importante au moment où se développe l'instrumentalisation de l'Histoire, avec encore récemment divers usages de la lettre de Guy Môquet générant une approche réductrice et dénaturée de la réalité et de la diversité de l'implication de la jeunesse dans la Résistance de 1940 à 1945.

Philippe Laville

• *Les Jeunes et la résistance*, travail collectif, illustré de nombreux documents originaux, sous la direction de Laurence Thibault, AERI (16, place Duplex, 75015 Paris, 01 45 66 62 72, www.aeri-resistance.com) ; nombreuses initiatives en lien avec les établissements scolaires. La Documentation française, juillet 2007, 191 p., 20 €.

GARDE À VOUS ! ROMPEZ !

La circulaire du ministre en date du 2 août 2007 prévoit la célébration de la mémoire de Guy Môquet dans les conditions que l'on connaît : « La commémoration au cours de la matinée du 22 octobre commencera par la lecture, en classe ou en grand groupe selon le choix des établissements, de la lettre de Guy Môquet. » Le proviseur du lycée Roland-Garros au Tampon, dans l'île de La Réunion, a décidé d'organiser à sa façon la célébration de la mémoire de Guy Môquet. Ça ne s'invente pas ! La cérémonie aura lieu le 29 octobre (en violation de la circulaire) et se déroulera ainsi : rassemblement de tous les élèves sur les plateaux sportifs et les gradins de la cour ; levée des couleurs ; hymne national ; lecture de la lettre de Nicolas Sarkozy ; intervention d'un représentant des anciens combattants ; lecture de la lettre de Guy Môquet ; minute de silence ; sonnerie aux morts ; chant des partisans ; retour en classe. Ouf ! Il n'est pas prévu de prise d'armes ni de marche au pas cadencé, ce proviseur devrait être muté dans un lycée militaire. Dans l'intérêt du service... Francis Berquin

Enseignants documentalistes

Déception

Christine T., Paris

Documentaliste et syndiquée depuis la Saint-Glinglin au SNES, je ressens une petite déception en lisant *L'US* n° 656. Par deux fois, notre cas un peu particulier, celui des « profs-docs » est oublié : dans la rubrique « ce que le SNES défendra » page 3 et page 6 dans l'encart sur le service des stagiaires. Que se passe-t-il ? « Normalement », c'est le ministère qui nous oublie, à dessein... Mais rarement le SNES ! Je sais que le calcul particulier de nos maxima de service est un peu « casse-tête » par rapport aux autres certifiés, mais tout de même, il me semble anormal que nous ne figurions pas dans ces deux articles.

Recevez, Cher(e)s camarades, mes salutations les plus cordiales et mes encouragements pour cette rentrée des plus difficiles.

Enseignants documentalistes bis

Y a-t-il un pilote dans l'avion de la gestion des ressources humaines ?

Je suis professeur documentaliste en collège. À mi-temps cette année, j'ai appris le jour de la rentrée qu'aucun prof-doc n'avait été nommé en complément. En revanche, un collègue de langues, à qui on n'a attribué que 9 heures de cours dans un lycée distant d'environ 50 km, a été nommé. Son PV d'installation mentionnait 18 heures au CDI (soit 9 heures de cours + 18 heures au CDI !). Il a dû signer ce PV, a appris ensuite que ses heures d'enseignement dans sa discipline lui avaient été tout simplement supprimées alors que son emploi du temps lui avait été remis, qu'il avait démarré ses cours avec ses étudiants en classe prépa ! Il effectue donc la totalité de son horaire au CDI, sans indemnités de déplacement, sur un poste de prof-doc pour lequel il n'a aucune formation... Et il est titulaire d'un doctorat ! Cette situation est consternante à double titre :

- d'une part, elle signifie que n'importe quel collègue peut être nommé sur un poste de documentaliste, ce qui signe l'arrêt de mort du CAPES doc pour lequel nous nous sommes tant battus ;
- d'autre part, elle implique que chacun d'entre nous peut se voir imposer un poste qui ne correspond ni à ses compétences, ni à sa formation, ni au concours auquel il a été reçu.

Témoignage

Un TZR parle

Certifié d'économie-gestion, 44 ans, échelon 3 (ex-contractuel mal reclassé) ma rentrée 2007 ce sera :

- 1 494,95 euros net mensuel.
- Un rattachement administratif sur un établissement où je n'enseigne pas (j'habite hors académie avec ma famille à 120 km de là).
- Un service effectué dans un autre lycée à 30 km de celui-ci.
- Imposé prof principal d'une classe de Terminale STG, alors que je n'ai pas participé aux stages de réforme du bac, et tandis que j'arrive sur ce lycée totalement inconnu pour moi, pour 11 heures hebdomadaires.
- Un complément de service sur un lycée professionnel en BEP (bientôt les certifiés enseigneront en primaire ou en maternelle...) lequel est à 30 km du précédent établissement cité.
- Deux heures supplémentaires imposées d'autorité le mercredi matin sur ce lycée professionnel (impossible de rentrer le mardi soir se ressourcer chez soi, merci, vraiment merci...).
- Trois à quatre soirs par semaine d'hôtel à mes frais, à préparer les cours, corriger, avec un dîner frugal dans la chambre d'hôtel... j'habite à 120 km de là avec ma famille.
- Les frais d'hébergement, de restauration, d'essence à ma charge. Surtout se taire, suis-je bête, j'oubliais je suis un nanti !

Commémoration

Attention, risque de zèle !

F. T.-D.

Non seulement l'instrumentalisation de l'histoire et le détournement de la mémoire collective au service d'une politique d'État sont des atteintes au bon sens pédagogique et à la méthode historique, mais le zèle de certains chefs d'établissement – une minorité espérons-le – ne pourra qu'offrir une caisse de résonance à ce tintamarre nationaliste.

L'exemple le plus caricatural connu à ce jour dépasse certainement les espérances les plus folles qu'ont pu nourrir nos gouvernants quant à ce grand moment de communion nationale du 22 octobre.

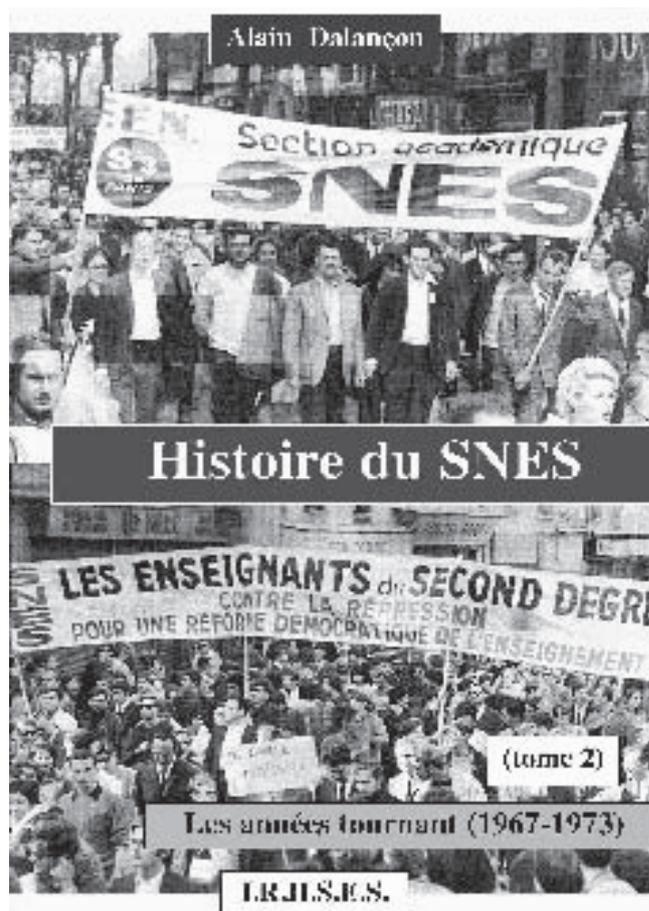
Voici le résumé de la « Cérémonie » (sic) établie par le proviseur du lycée Roland Garros, le Tampon, Ile de la Réunion :

« 10 heures, levée des couleurs et hymne national » dans la cour où sont rassemblés les élèves. Puis, à « 10 h 05, lecture de la lettre de Monsieur le Président de la République ». Avant même la lettre de Guy Môquet qui est prévue quelques minutes plus tard, après l'intervention d'un ancien combattant « pour situer le contexte et faire mémoire » en... cinq minutes ! Et la commémoration s'achève par une minute de silence, la sonnerie aux morts et le chant des partisans.

Comment faire plus nationaliste que le chef de l'État ? CQFD ! Quand on s'abreuve à la source, l'ivresse est plus rapide... Ce proviseur a lu à la lettre la note de service du ministre qui cite le Président : « Aimez la France, car c'est votre pays et que vous n'en avez pas d'autre. »

Et pour enfoncer le clou, le courrier du proviseur se termine sur le rappel des obligations des fonctionnaires et le sens des responsabilités présentés en opposition aux « positions des enseignants relayées par les syndicats sur cette affaire »... La question porte en effet sur la responsabilité individuelle et collective face à des atteintes graves à la liberté de pensée et au recul critique. Sinon, autant retransmettre, sur grand écran dans la cour, l'émission spéciale que TF1 et FR2 ne manqueront pas de diffuser ce 22 octobre !

L'HISTOIRE DU SNES (II)



Ce tome 2 de *L'histoire du SNES* porte sur sept années seulement, allant du « triple tournant » de 1966-1967 au congrès fédéral du « Manifeste » de 1973. Elles constituent une période décisive de l'histoire du SNES et de la FEN. Elles offrent un condensé des enjeux essentiels des fonctions du syndicalisme. Ce livre n'est pas un nouveau livre sur 1968, même si mai-juin y occupe beaucoup de place. Il en propose surtout une nouvelle approche. Pour comprendre la signification de cette période, l'analyse embrasse avant 1968, pendant, et après, enracine les événements en amont et en aval. Il étudie la montée des tensions au sein de la FEN dans le contexte politique de l'union de la gauche. Il analyse comment la nouvelle majorité Unité et Action a réussi à confirmer la représentativité du SNES en tant que syndicat « de masse et de lutte », avec ses résultats, ses problèmes et ses limites. Une centaine de documents inédits, des dizaines de tableaux et graphiques, une centaine de reproductions et photos permettent de nourrir une histoire vivante qui s'appuie sur des sources de première main et des témoignages de militant(e)s. Un travail original et innovant par sa démarche et sa volonté de se situer au plus près des faits et des acteurs.

BON DE COMMANDE

A retourner à IRHSES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom : Prénom :

Adresse :

Commande _____ exemplaires du tome II de *L'histoire du SNES* au prix de 30 € (25 € à partir de cinq exemplaires). Chèques à l'ordre de l'IRHSES.

« Au nom de quoi doit-on accepter que la France soit prise en otage parce qu'il y a un conflit social à la SNCF ou à la RATP ? Je dirai aux partenaires sociaux : "mettez-vous d'accord durant l'été 2007. Si vous arrivez à vous mettre d'accord pendant l'été 2007, il n'y a pas besoin de loi. Si au 1^{er} septembre 2007, il n'y a pas d'accord, je demanderai au Parlement de prendre ses responsabilités et de voter une loi sur le service minimum". Il y aura donc si je suis élu un service minimum pour tous ceux qui habitent en banlieue dès le début 2008. » Nicolas Sarkozy, TF1, mercredi 25 avril 2007.

Quatre mois plus tard, en pleine période estivale, l'Assemblée Nationale et le Sénat adoptent « la loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports ».

Les syndicats et l'opposition ont fermement dénoncé un projet qui, selon eux, remet en cause le droit de grève

Service minimum :

Le gouvernement déclare la guerre au dialogue social

Plutôt qu'aborder son mandat sous les auspices du dialogue social, le gouvernement a choisi la méthode Thatcher : attaquer le droit de grève d'abord pour laminer ensuite les droits sociaux et les services publics.

Cette loi démagogique ne vise, contrairement à son titre, ni à améliorer le dialogue social, ni à fournir aux usagers un service public de qualité au quotidien, bien au contraire ! Les grèves ne représentent que 2 à 3 % des retards de trains.

Elle vise à banaliser et à relativiser le droit constitutionnel de grève en le mettant sur le même plan que toute une série de principes plus ou moins reconnus par la Constitution, et dont certains ne sont même pas justifiés dans le cas présent : en quoi la liberté d'aller et venir, par exemple, serait-elle menacée par la grève, dans un pays où les déplacements sont assurés à 80 % par la voiture et où la part modale des transports publics ne représente que 15 % ?

Nous sommes depuis le début face à un simulacre de consultation destiné à donner un paravent social au gouvernement au regard de l'opinion publique. Le débat sur les régimes spéciaux prend la même tournure. La SNCF ne se cache pas de voir en ce texte une aubaine pour aller plus loin et plus vite dans la transformation de l'entreprise publique en une entreprise de marché comme les autres, plus intéressée par ses résultats financiers que par la réponse aux besoins de transport de marchandises et de personnes dans notre pays.

L'on comprend bien l'aisance de la démarche pour éviter à l'État et à la SNCF d'être mis en difficulté devant un véritable débat sur la qualité des services publics et des moyens que cela nécessite.

Dans le texte lui-même, rien ne vise à améliorer le dialogue social. Au contraire, certaines dispositions risquent de le dégrader : l'allongement de préavis (de 5 jours aujourd'hui à 18 jours demain) ne va en rien obliger à négocier réellement ; le ministre comme les sénateurs ont refusé d'introduire dans le texte des dispositions dans ce sens.

Ces allongements sont évidemment destinés à profiter d'une plus grande durée pour dissuader les salariés de faire grève.

Plus généralement, les risques de sanctions qui découlent du texte vont favoriser les cas, déjà nombreux, de discriminations syndicales et faire régner un climat incompatible avec la bonne marche des entreprises.



Grégory Roux
Secrétaire
de la fédération CGT
des cheminots

Les pressions qui vont être exercées sur les salariés, au regard de la déclaration préalable 48 heures avant et de la consultation au bout de 8 jours de conflit risquent d'altérer durablement les relations entre les personnels d'exécution et d'encadrement.

À l'opposé, les propositions de la CGT destinées à avoir un dialogue social de qualité, seul à même de réduire la conflictualité, ont toutes reçu des fins de non-recevoir.

Enfin, inutile de revenir sur le caractère provocateur du paragraphe concernant le non-paiement des jours de grève uniquement destiné

à discréditer les personnels aux yeux des Français. Il n'y a que ceux qui n'ont jamais fait grève qui peuvent croire que l'on est payé pour la faire.

Pour résumer, ce texte non seulement n'améliore en

rien les conditions du dialogue social, mais détourne celui-ci dans un sens uniquement favorable au patronat. Rien ne le justifiait.

Rien ? Sauf si en préparation de lois anti-sociales, le gouvernement a peur de la réaction des salariés et cherche à en limiter leurs possibilités. C'est là la véritable motivation de ce texte.

Le fait que le gouvernement et la majorité parlementaire aient tenté de transposer le dispositif de la loi aux autres services publics, voire à toutes les entreprises, en dit long sur leurs véritables intentions. L'extension prévue du dispositif à l'ensemble des modes de transport publics de voyageurs cible à terme l'ensemble des salariés et leur capacité à peser sur les choix du gouvernement et des entreprises.

Comme elle l'a fait lors des mobilisations du 31 juillet 2007, la CGT continuera à agir pour s'y opposer. ■

inscrit dans la Constitution. Parmi les mesures incriminées figurent le dépôt obligatoire d'un préavis de grève de 48 heures à l'avance et la possibilité de consulter les personnels sur la reprise du travail via un vote à bulletin secret au bout de huit jours de conflit.

Atteinte aux droits des salariés pour les syndicats des agents de conduite, résultat d'un juste compromis entre le respect du droit de grève et la continuité du service public pour le député du Nouveau Centre Christian Blanc, mesure qui « prépare un profond changement d'état d'esprit » selon Anne-Marie Idrac, cette loi fait débat.

Ce n'est pas pour autant que le débat est ouvert. Malgré nos demandes renouvelées de contributions, les partisans du service minimum n'ont pas souhaité s'exprimer dans nos pages. Et si le fond du problème était plutôt la qualité des services publics de transport en temps normal...

dialogue en panne

« La grève est souvent le fait de corporatismes »

Extrait d'une déclaration à l'Assemblée nationale de **Christian Blanc**, député du Nouveau Centre, ancien président de la RATP, 31 juillet 2007

Depuis 20 ans, la société française a beaucoup évolué, et les usagers des services publics de transports sont devenus de plus en plus des clients. Ils attendent la même qualité de service qu'ils exigent des entreprises privées entre lesquelles ils ont pris l'habitude de pouvoir choisir. Sachant par ailleurs qu'ils financent par leur impôt ces entreprises, ils n'en sont que plus exigeants.

Les excès du droit de grève sont de moins en moins bien supportés.

Les sentiments de dépendance et d'incertitude face aux incidents, à la mauvaise information, conduisent à des critiques souvent fortes envers les entreprises de transports publics.

Des mouvements de grève aux motifs perçus, souvent, comme peu transparents ou égoïstes, entraînent un sentiment de frustration et souvent de colère.

Il est depuis des années évident pour une population de plus en plus informée que la grève n'est pas l'arme ultime des syndicats après avoir essayé toutes les possibilités de négociation et qu'elle est souvent le fait de corporatismes attachés à des intérêts catégoriels

tirant leur force de négociation de leur capacité de nuisance collective. Ceci entraîne une lassitude de l'opinion publique qui depuis 20 ans souhaite à 75 % une réglementation du droit de grève dans les transports.

Dans une telle situation, au début de son mandat, et vu ses engagements précis sur le service minimum dans les transports et un calendrier rapide, le président de la République aurait pu comme Mme

Thatcher, Ronald Reagan ou le général De Gaulle, établir un rapport de force sur une question symbolique avec le soutien de l'opinion publique (...) Le président et le gouver-

nement ont fait un autre choix. Ils ont décidé, d'une part, de compléter le dispositif constitutionnel grâce à une loi favorisant la continuité du service public en amont et en aval de l'exercice du droit de grève.

Ils ont décidé, d'autre part, de faire acte d'ouverture et de confiance en permettant au travers de cette loi, une modernisation dans la culture des rapports sociaux. ■

Des mouvements de grève aux motifs perçus, souvent, comme peu transparents ou égoïstes, entraînent un sentiment de frustration et souvent de colère.

« On pourrait aussi se préoccuper des conditions de transports les 363 autres jours de l'année... »

Extrait du chat sur le site du *Monde* (29/05)

entre **Jean-Marie Pernet**, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et les lecteurs du *Monde*

Il faut noter – et c'est une des étrangetés de ce débat – que le nombre de conflits dans les transports a nettement diminué au cours des dix dernières années.

En particulier à la SNCF, le nombre de conflits locaux a été diminué environ de moitié en dix ans. (...)

Il existe des conventions entre, par exemple, la RATP et le Syndicat des transports d'Île-de-France, obligeant à une proportion donnée de service les jours de grève. Il existe également des conventions conclues entre les Régions et la SNCF visant à de tels dispositifs. Mais la question plus globale est de savoir si les transports en commun ne sont pas tous les jours en état de service minimum. Et

c'est sans doute cela que signifient les syndicats. Les politiques se préoccupent beaucoup aujourd'hui des conditions de transport des passagers les deux jours de l'année où il y a des grèves. On pourrait aussi se préoccuper des conditions de transports les 363 autres jours de

l'année... Et la garantie de revenir à l'heure de son travail que propose M. Xavier Bertrand pourrait être utilement interrogée sur ces 363 autres jours.

En réalité, les services publics de transport sont souvent au bord de la rupture, et c'est le service quotidien assuré qui est un véritable service minimum. ■

En réalité, les services publics de transport sont souvent au bord de la rupture.

DEUX QUESTIONS À JEAN-PIERRE DUBOIS, PRÉSIDENT DE LA LDH

Vers la xénophobie d'État



L'US : *Quel regard porte la LDH sur l'amendement pour le passage d'un test ADN afin d'établir la filiation d'un candidat au regroupement familial ?*

Jean-Pierre Dubois : C'est une disposition gravissime venue s'ajouter à un texte dangereux, un saut qualitatif qui touche les éléments fondamentaux de la conception que l'on se fait de la famille et de la vie privée. Même si le gouvernement a tenté de lui donner un habillage plus présentable, c'est la possibilité d'imposer dans les faits le test génétique pour prouver une filiation, ce qui est interdit en France sauf dans des cas précis et avec de très

fortes garanties judiciaires. En l'imposant de fait à des demandeurs de visa, on dit d'abord que ce qui est applicable aux Français ne l'est pas aux citoyens de pays pauvres qui veulent entrer en France, on dit ensuite que l'on soupçonne *a priori* ces personnes d'être des fraudeurs en partant du principe que leurs papiers sont des faux, enfin on dit que la famille se réduit à des liens biologiques puisque seuls les enfants génétiques d'une personne sont considérés comme ses enfants.

savoir si l'on parle français avant même d'entrer sur le territoire de la République. Au fond, il faut que les étrangers soient déjà Français pour obtenir un visa. Il y a dans cette vision des choses un refus de l'autre et le signe d'une xénophobie rampante. Beaucoup d'étrangers sont venus sans parler Français et sont devenus depuis des Français comme on en trouve au plus haut niveau de l'État. Pendant ce temps, il y a des associations qui se battent pour aider les



© Daniel Maunoury

Chunlan Liu

Madame Chunlan Liu est morte après s'être défenestrée, par crainte d'une arrestation. Un rassemblement a réuni près de 500 personnes le 24 septembre à l'appel de RESF. La FSU était présente. Le 25, de nombreuses organisations (RESF, GISTI, MRAP, LDH, CFDT, FERC-CGT, FSU, SNES, ATTAC, CIMADE...) se réunissaient pour organiser la mobilisation contre la politique actuelle de l'émigration. Entre autre elles appellent à réussir la journée internationale de mobilisation du 20 octobre (voir ci-contre).



© Daniel Maunoury

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi ce qui est vrai pour des enfants que le président de la République considère comme les siens n'est pas vrai lorsqu'il s'agit d'un Africain. Ce manque de conscience de la nécessité nationale d'universalité et d'égalité des droits nous paraît extrêmement grave et déshonorant pour notre pays.

L'US : *Quelles autres dispositions du projet de loi vous paraissent dangereuses au regard de la défense des droits humains ?*

J.-P. D. : Ce texte n'est que la énième couche d'un empilement de législations anti-étrangers, la loi de 2006 n'étant même pas entièrement en vigueur puisqu'il manque des décrets d'application. Il y a là une série de dispositions d'importance inégale mais une qui a été présentée par le gouvernement comme le coeur du projet est l'obligation de se soumettre à un test pour

étrangers à apprendre le français parce que c'est essentiel, non seulement pour l'intégration mais aussi pour la défense de leurs droits, et on s'arrange pour qu'elles aient le moins de moyens possible. Il ne s'agit évidemment pas d'intégration et de parler français, mais de mettre une couche de brique de plus sur le mur qui se dresse entre la France et les pays pauvres. ■

Entretien réalisé par
Philippe Castel

DERNIÈRE NOUVELLE

La commission des lois du Sénat vient de rejeter l'amendement ADN à une nette majorité. Espérons que les députés UMP suivront l'exemple de leurs collègues sénateurs.

Lille

Reviement

Fin août, le préfet Canépa (ancien bras droit du ministre de l'Intérieur Sarkozy) promettait d'examiner avec « bienveillance » les dossiers des 56 grévistes de la faim sans papiers de Lille. La réponse devait être donnée fin septembre. Sans attendre la fin du mois, le préfet annonce tranquillement à la presse qu'un certain nombre d'entre eux ne seraient sûrement pas régularisés alors qu'ils satisfaisaient aux critères des accords Delarue de 2004. Si cela s'avère exact, c'est inacceptable : pour la deuxième fois, le préfet ne tient pas les engagements pris. Qui plus est : l'arbitraire le plus total sera de nouveau de mise pour les régularisations des sans papiers à Lille.

Le SNES, avec la FSU étaient massivement présents au concert de solidarité le dimanche 30 septembre et restent vigilants au côté des associations représentatives des sans papiers : Comité des sans papiers 59, LDH, MRAP et CIMADE

Le SNES et la FSU s'opposent à ce texte. Ils appellent les personnels à signer la pétition des chercheurs contre cet amendement (<http://tmp.sauvonslarecherche.fr>).

Le SNES et la FSU appellent les personnels à se mobiliser lors de la journée d'action nationale du samedi 20 octobre (manifestations, rassemblements, débats...) pour :

- Marquer notre refus de ce projet de loi.
- Marquer notre résistance à la politique d'expulsion et de rétention.
- Montrer et exprimer les solidarités existantes. M. C.

18 OCTOBRE PREMIÈRE ÉTAPE DE L'ACTION

Le président de la République n'est pas seulement omniprésent dans les médias, il travaille à un bouleversement du modèle social français en multipliant les entrées ; chantre de la réforme, il commence avant tout par détruire tous les acquis conquis par les salariés au prix de luttes nombreuses, ceux issus du Conseil national de la Résistance ; c'est ainsi qu'au Sénat le 18 septembre, il promet un nouveau contrat social censé « remettre le travail et l'emploi » au cœur des politiques sociales, justifiant en fait la remise en cause des 35 heures et du droit du travail, stigmatisant le smic, insistant sur la nécessité de faciliter les licenciements ; le lendemain, discours de la même veine où la « refondation » de la fonction publique se construirait sur la destruction des fondations de celle-ci (développement du contrat de droit privé, remise en cause des concours, individualisation des carrières...).

Dans le même temps, toujours au nom de l'égalité, le Premier ministre met sur le devant de la scène le dossier des régimes spé-



© Clément Martin

ciaux, avec la volonté d'aller vite, d'enclencher ainsi une étape permettant ensuite d'aller plus loin sur les retraites. Tant sur la stratégie que sur la méthode utilisée, Sarkozy fait preuve d'une redoutable cohérence : cohérence idéologique autour des thématiques de la « responsabilisation », la rupture avec les principes collectifs au profit du mérite et de l'individualisation que l'on retrouve dans les deux discours comme dans la prose de la *Lettre aux éducateurs*, cohérence de la méthode, précipitant le rythme des réformes, mettant en scène le dialogue social, suscitant la division des syndicats que Sarkozy veut « forts » à condition qu'ils s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux...

Le gouvernement entretient volontairement un climat de dramatisation pour faire passer les projets et masquer les difficultés qui émergent, notamment les questions non résolues du pouvoir d'achat et du chômage.

C'est ainsi que François Fillon lâche le terme de « faillite » de l'État, stigmatisant les salariés qui travaillent insuffisamment et pas assez longtemps, les fraudeurs qui abusent des minima sociaux, les fonctionnaires trop nombreux, les immigrés...

Jamais évoquée la question de la redistribution des richesses, d'autres choix économiques, de la politique fiscale...

Quelles que soient les polémiques réelles ou suscitées entre les ministres, la réalité est là : les premières victimes de cette politique seront les plus démunis, les usagers des services publics, les salariés touchés dans leurs droits à une éducation, une protection sociale, des services publics de qualité.

Dans les différentes intersyndicales, éducation comme fonction publique, le SNES a défendu la nécessité de recourir à la grève au regard de la situation.

Les divers rendez-vous, en dépit d'analyses souvent convergentes, n'ont pas permis de déboucher sur une décision unitaire dans l'éducation.

Dans l'intersyndicale fonction publique, nous avons fait le constat de la totale absence de réponses aux demandes de négociations sur les salaires, d'un « dynamitage » des principes de la fonction publique rendant nécessaire pour la FSU un appel à la grève de l'ensemble des fédérations.

Les réactions de l'UNSA, de la CFDT et de FO laissent entendre que l'ouverture de négociations en cours pèse sur les stratégies syndicales.

Aucune décision large d'appel à la grève sur une plate forme fonction publique (emplois, salaires, retraites, statuts) n'ayant été prise, le SNES considère qu'il faut engager un plan d'action associant campagne d'opinion et mobilisation, faire émerger pleinement nos revendications pour le système éducatif et la fonction publique. ■

Frédérique Rolet

Fonction publique

La conférence sur les valeurs et les missions de la fonction publique qui s'est tenue le 1^{er} octobre, dans la continuité du discours de Nicolas Sarkozy n'a pas apporté de réponse aux revendications portées par les fédérations de fonctionnaires :

- pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales ;
- pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics ;
- pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels ;
- pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

Les fédérations de fonctionnaires conviennent de se revoir le 26 octobre pour décider des modalités d'une action nationale à la mi-novembre indépendamment des initiatives décidées d'ici là (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC, Solidaires).

LE SNES APPELLE À S'ENGAGER

Le SNES appelle à s'engager dans la journée d'action du 18 octobre, à ne pas laisser au gouvernement le terrain des retraites, à participer aux actions de grèves, manifestations, rassemblements, en diffusant du matériel et en portant nos demandes pour la fonction publique.

À la suite du 18 octobre, première étape de l'action, le SNES prend acte de la décision d'une action nationale fonction publique mi-novembre, et poussera à ce que la modalité en soit la grève ; si cela n'était pas le cas, il appellerait à une grève dans l'Éducation, en recherchant l'unité, en particulier dans le cadre fédéral.

Dans le cadre de la semaine d'action décidée sur le budget, il s'adressera aux élus, fera remonter largement les pétitions, mettra en œuvre une expression unitaire.

Consultez les actions dans les académies sur :

www.snes.edu

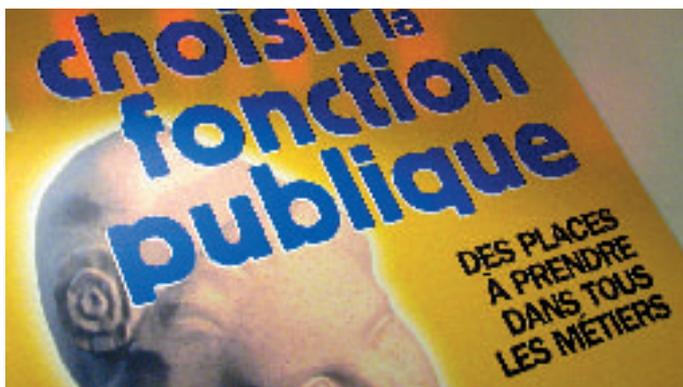
FONCTION PUBLIQUE : LA CONTR

Après le « nouveau pacte social », le « pacte de service public 2012 ». Décidément, Nicolas Sarkozy aime utiliser les références à la période de la Seconde Guerre mondiale et c'est la démarche du Conseil national de la Résistance qu'il a invoquée pour présenter sa « refondation » de l'État, du service public et de la fonction publique lors de son discours à Nantes le 19 septembre. La veille, il s'était attaqué à la politique sociale brassant pêle-mêle les questions de contrat de travail, d'emploi, de retraites, de protection sociale, de santé, martelant son discours de quelques mots-clés tels que mérite ou responsabilisation des individus. Cette valorisation de l'individualisme, la volonté d'affaiblissement des cadres collectifs au détriment de la solidarité, imprè-

SOUS LA RUPTURE : LA PURGE

À la veille de l'ouverture des quatre conférences sur la fonction publique, Nicolas Sarkozy a donc tenu à cadrer le débat. L'innovation budgétaire sera celle d'une programmation pluriannuelle des suppressions de dizaines de milliers d'emplois. Elles ne seront possibles que par une redéfinition des missions de l'État, la réorganisation des services, une moindre présence de ceux-ci sur le territoire : réduction de la carte judiciaire, hospitalière, des trésoreries... Pour l'enseignement, c'est par la réduction des horaires, la révision des programmes et la restriction de la carte des formations, des options et peut-être des établissements, que le Président veut administrer la purge.

En conséquence, les personnels devront devenir mobiles, les « ressources » constamment redistribuées selon les nécessités ». Le Président va jusqu'à promettre un



« pécule » à ceux qui accepteraient de quitter la fonction publique. Mieux payés ? Toujours la même recette des heures supplémentaires et l'impasse sur les pertes de pouvoir d'achat aggravées par l'absence de revalorisation du point d'indice au titre de 2007. Et la confirmation de la recherche d'une individualisation toujours plus poussée des rémunérations « pour qu'il soit tenu compte du mérite,

de l'implication, de l'expérience, des résultats ». À l'occasion de l'émission télévisée qui a suivi, Sarkozy a même précisé qu'un peu de bon sens permettait de distinguer l'enseignant performant : les parents d'élèves le savent. Faudra-t-il éviter de traiter en classe le sujet qui fâche tel lobby ? L'attention portée à tous les élèves, même à ceux dont la situation sociale des parents ne favorise pas leur expression, sera-t-elle sanctionnée financièrement ?

Le Président rêve de la disparition des règles, des indices de rémunérations, des corps, du principe du recrutement par concours. Pour certains emplois, il conviendrait même d'aller plus loin, les nouveaux recrutés pouvant choisir un « contrat de droit privé négocié de gré à gré ». Dans un tel contexte, les actes de gestion individuels ne seront plus examinés dans les commissions administratives paritaires. Les CTP débattront des politiques de gestion, que les chefs de service appliqueront sans obligation de transparence. Le pacte « service public 2012 » serait un projet de longue haleine. Certes, le projet présidentiel passe par la modification de la loi. Mais les suppressions de postes sont déjà annoncées pour le projet de budget 2008 et les modifications réglementaires actuelles sont cohérentes avec les orientations du Président. Si comme le précise Franco Basanini, père de la réforme italienne,

Quatre conférences sur la fonction publique

La conférence sur les valeurs débute le 1^{er} octobre et se conclut au printemps 2008 par la publication d'un livre blanc. Compte rendu sur site. Les conférences sociales : pouvoir d'achat, dialogue social, parcours professionnels : elles débutent les 8, 15 et 29 octobre et se poursuivent par la réunion de groupes de travail.

« plus un État est délabré, plus il est facile de trouver le consensus nécessaire pour le réformer »⁽¹⁾, le projet sarkoziste rencontrera un obstacle : l'attachement de la population française aux services publics. Les fédérations de fonctionnaires ont convenu de se revoir le 1^{er} octobre pour décider des formes d'une action la plus large. La mobilisation urgente des personnels devra être massive et intégrer une campagne d'opinion sans complexe. ■ Anne Féray

1. Forum des responsables de programme, 29 mars 2006.

LA « RÉVOLUTION CULTURELLE » ANNONCÉE PAR SARKOZY AUX FONCTIONNAIRES, LE 19 SEPTEMBRE (extraits)

« Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne peut être que la conséquence de la redéfinition des missions et du changement de méthodes et d'organisation. Le rythme de diminution des effectifs de l'Education Nationale sera fonction des progrès réalisés dans la remise à plat des programmes et des rythmes scolaires. »

« Il faut que les ressources puissent être constamment redistribuées en fonction des nécessités. »

« Je souhaite une fonction publique moins nombreuse, mieux payée, avec de meilleures perspectives de carrière. » « Mais avant tout il faut parler (...) des heures supplémentaires. Elles serviront à rémunérer les enseignants qui encadreront les enfants après la fin de la classe. »

« Je suis favorable à ce que l'on ouvre à tous les fonctionnaires la possibilité de quitter la fonction publique contre un pécule, comme on l'a fait dans le passé dans certains secteurs de l'Etat pour en accélérer la transformation. »

« Pour certains emplois de la fonction publique il serait souhaitable qu'on laisse le choix aux nouveaux entrants entre le statut de fonctionnaire ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré. »

« L'individualisation des carrières, (...) appelle bien sûr une autre révolution, celle de la formation continue, celle de la validation des compétences et en corollaire, je veux une réflexion sur la culture du concours et sur la notation. »

« Je suggère que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. »

UN CHOIX DE

Dans son discours devant les journalistes de la presse sociale, Nicolas Sarkozy a annoncé son intention d'élaborer un nouveau « contrat social », à partir de trois mots clés : travail, mérite et égalité des chances. Assénant sa certitude « notre modèle social n'est plus tenable financièrement, il décourage le travail, il n'assure pas l'égalité des chances et il décourage ceux qui en ont besoin et veulent s'en sortir. », il a développé sa vision de la solidarité, toujours liée « à la responsabilité individuelle et au mérite, et associée à des financements privés ».

N'évoquant ni la responsabilité des entreprises dans la situation de l'emploi en France, ni le passif du gouvernement précédent dont il est en partie responsable, il déclare vouloir « remettre le tra-

E-RÉVOLUTION DE SARKOZY

gnent toute l'idéologie présidentielle depuis La lettre aux éducateurs jusqu'aux derniers discours. Ainsi, la refondation que propose le chef de l'État en matière de fonction publique consiste à en miner tous les principes essentiels, depuis le contrat de droit privé, la remise en cause du recrutement par concours jusqu'à l'individualisation des carrières. Finie la fonction publique au service des usagers et de l'employeur, une fonction publique construite sur des principes d'égalité de traitement assurant, en raison de la nature spécifique des missions exercées par le fonctionnaire, l'indépendance de ce dernier face au politique. Le mérite et l'individualisation représenteraient pour le Président l'ensemble de la modernité. Et l'intérêt général ?

STATUTS : L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN JEU

En finir avec « le carcan des statuts », voilà le procès instruit souvent contre la fonction publique et repris par le président de la République. Corps, concours, carrière, paritarisme, les principes essentiels qui la fondent sont dans le collimateur présidentiel. Le « corps devrait devenir l'exception ». Pourtant, l'appartenance à un corps définit les missions de service public qu'exercent au service des citoyens les fonctionnaires. Les supprimer permettrait donc de réduire plus aisément les périmètres des services publics et de redéployer sans contrainte les effectifs, les rendre très flexibles. La loi de 1983 a confirmé le concours comme mode principal de recrutement. En lien avec les missions, celui-ci définit les qualifications et compétences nécessaires à l'exercice des mis-

sions confiées aux fonctionnaires. C'est l'un des principaux fondements qui garantit donc la qualité du service public sur tout le territoire par le recrutement de personnels également qualifiés et donc l'égalité des usagers. Sans égal dans ce qui relève du secteur contractuel, le concours est aussi l'un des moyens qui permet la transparence dans les recrutements pour tous les candidats aux emplois publics. Chaque fonctionnaire ne peut se voir contraint d'exercer des missions pour lesquelles il n'a pas été recruté. Il a droit à une carrière, et donc à une rémunération garantie et un déroulement de carrière selon des règles applicables à tous et à chacun. Forte protection contre les aléas du changement politique et vis-à-vis d'une hiérarchie administrative qui ne dispose pas des règles qui s'appliquent et se doit de



s'y conformer, le principe de la carrière fonde l'indépendance des fonctionnaires. Il donne à la fonction publique française le caractère d'intégrité qui lui est largement reconnue. Disparition des règles collectives, mais définition locale des missions, des conditions d'exercice et individualisation des carrières, ce serait aussi la fin du paritarisme dont le rôle est de contrôler les décisions de l'administration mais aussi de permettre aux représentants des fonctionnaires de donner un avis sur l'évo-

lution des règles de gestion et le fonctionnement des services. Dynamiter le statut qui lie les fonctionnaires à la Nation (définition des missions, des conditions d'exercice et des rémunérations par la loi et le règlement), pour privilégier le contrat qui est le résultat d'une négociation entre deux « parties » qui donne chacune son accord, c'est affaiblir le champ des services publics et renvoyer au local les responsabilités de l'État. C'est bien l'intérêt général qui est en jeu. ■ Nicole Sergent

SOCIÉTÉ

vail et l'emploi au cœur des politiques sociales », revendique l'assouplissement des 35 h contre lesquelles il sonne une charge virulente, remet en cause le Smic qui « progresse fortement sans lien avec l'activité », et prône la réforme du contrat de travail considérée comme une « ligne Maginot juridique », même s'il a dû remiser son idée de contrat unique, face à l'hostilité syndicale et même patronale. Mais il prévient que le gouvernement prendra ses responsabilités s'il n'y a pas accord entre partenaires sociaux sur des formes d'assouplissement du contrat. Au nom de l'intérêt des chômeurs, la fusion de l'Unedic/ANPE est préconisée afin que ceux-ci puissent être suivis intensivement. Une meilleure coordination faciliterait certes la vie des personnes concernées,



© Clément Martin

mais l'objectif semble être de contrôler davantage les privés d'emploi toujours soupçonnés de ne pas vouloir travailler ! Il prône donc des indemnités plus courtes et des sanctions pour ceux qui n'accepteraient pas un emploi. Il évoque ensuite les régimes spéciaux. Au nom de l'équité, martèle-t-il, les régimes spéciaux devront être réformés. Curieuse conception de l'équité, qui conduit à faire de somptueux cadeaux aux plus riches et venir

Le 29 septembre ont eu lieu de nombreuses initiatives contre les franchises dans lesquelles le SNES et la FSU sont partie prenante. Dans la suite de cette mobilisation et de la construction d'alternatives pour le système de santé, la FSU participera à la manifestation nationale à l'initiative de la FNATH (accidentés de la Vie) et l'ANDEVA (victimes de l'amiante) le 13 octobre à Paris, manifestation à laquelle appellent également la CGT et la FMF.

ensuite opposer cheminots ou gaziers aux autres catégories sociales, « équitablement » malmenées par sa politique fiscale qui va priver le pays de recettes utiles au développement des services publics, chargés justement de corriger les inégalités ! Les propos sur la dépendance illustrent parfaitement la volonté de voir toujours plus reporter sur les individus ou leurs familles les questions de santé, de retraite ou de perte d'autonomie. Ce « défi majeur à relever » devra être pour l'essentiel relevé par les personnes elles-mêmes, et leurs familles, soit par une complémentaire privée « spécial dépendance », soit sur leurs

propres ressources ou patrimoine. (Il n'a pas pour autant proposé de revenir sur l'exonération des droits de succession accordée aux héritiers des grandes fortunes et de reverser les sommes ainsi récupérées pour la solidarité nationale !) Réitérant sa décision de mettre en œuvre les franchises, le Président a cependant prétendu vouloir ouvrir le débat du financement de la protection sociale. Prenons-le au mot ! Imposons un débat qui traite de l'ensemble des propositions sur le financement des retraites, du système de santé ! Il s'agit-là de choix qui façonnent une société. ■

Elizabeth Labaye

LETTRE AUX ÉDUCATEURS

Le SNES a adressé au président de la République une réponse à la « lettre aux éducateurs ». *Libération* et *Le Monde* ont refusé de la publier comme tribune. Elle est téléchargeable sur le site du SNES : <http://www.snes.edu> et nous en publions ci-dessous quelques extraits.

Monsieur le Président,

[...] Notre système éducatif a permis d'énormes progrès dans l'accès aux savoirs et aux qualifications : 11,4 % de bacheliers dans une génération en 1960 avec le seul bac général pour 63,6 % en 2007 avec les bacs généraux, technologiques et professionnels. Accomplis au coeur d'une société qui a vu s'accroître les inégalités sociales, la dureté dans ses rapports sociaux et l'angoisse devant l'avenir, ces progrès sont également dus à l'investissement des personnels dans leur diversité. Dans le même temps la culture commune, loin de « s'effriter », s'est ouverte, bousculée par d'autres cultures, par les progrès technologiques et l'omniprésence de la communication.

[...] L'école n'est pas une bulle étanche, imperméable aux phénomènes culturels et sociaux qui traversent et agitent notre société et c'est aussi ce qui lui permet de rester le creuset de la République. L'élève n'est pas simplement un individu, sorte de réceptacle qui doit montrer son mérite pour que l'école se penche sur lui [...]

[...] Revaloriser les bourses sur critères sociaux, augmenter le nombre de boursiers, dégager des aides pour les lycéens afin qu'ils échappent aux petits boulots, améliorer la vie des familles par une politique efficace de l'emploi, du logement et de la santé doivent être des priorités menées en parallèle avec les transformations de l'école. La suppression de la carte scolaire organisant la fuite de certains quartiers, et ouvrant la porte aux regroupements communautaires est à ce titre un point de désaccord majeur.

[...] Vous nous demandez de relever le défi de l'entrée dans la « société de la connaissance ». Nous voulons entendre par-là que vous partagez la nécessité d'une culture commune qui ne soit ni « un minimum fixé à l'avance » ni « un flot de connaissances », et d'une élévation des qualifications de tous. [...] La diversification des voies d'accès au baccalauréat, construite sur une scolarité commune au collège et ouvrant sur des parcours de réussite variés dans l'enseignement supérieur est notre richesse. Elle a montré sa capacité à prendre en charge la diversité en variant les approches, les pratiques, en s'appuyant sur les nouveaux champs du savoir et en les mettant en synergie. Il faut sans doute aller plus loin encore dans cette voie.

Oui, nous voulons que la laïcité reste un fondement de notre indépendance, de la défense des valeurs de la République et l'exemple vivant de la tolérance. Nous voulons structurer le savoir en culture, faite de capacités d'analyse, d'esprit critique, nous voulons que tous nos élèves soient confrontés aux grandes oeuvres de l'esprit humain. Cela impose de donner à ceux qui sont les plus éloignés de la culture scolaire le temps et les moyens de trouver le chemin vers cette rencontre au lieu de les disqualifier dès leur entrée en Sixième. Le collège, lieu de scolarisation de toute une génération, doit enfin, pour tous, créer cette relation si précieuse avec les savoirs et leur donner sens. Les blocages aux apprentissages doivent être pris en charge dans la classe sans être renvoyés après l'école. Cela n'interdit pas, bien au contraire, la mise en place d'aide aux devoirs, d'accompagnement éducatif. Mais personne, et surtout pas les jeunes les plus en difficulté, n'a à gagner dans un moins d'école qui interdira la patience dans la construction des savoirs et entretiendra la confusion entre enseignement et accompagnement. La réduction systématique des horaires élèves n'est donc pas la voie qui nous mènera vers un meilleur équilibre du travail des élèves.

L'école, ce sont aussi des hommes et des femmes qui travaillent chaque jour, patiemment, avec la volonté de tisser, par l'accès à la connaissance, les liens entre les jeunes qui leur sont confiés et la société dans laquelle ces derniers vivront [...]

Non, monsieur le Président, l'existence de statuts n'est pas le carcan que vous dénoncez. [...] Sans doute sont-ils une contrainte pour l'administration, mais ils sont d'abord la traduction réglementaire de la conception de nos métiers. Et c'est bien la conception ambitieuse du métier, qui était au cœur des mobilisations de 2007 contre le décret que vous avez abrogé.

Non la revalorisation des salaires ne pourra se réduire au « travailler plus pour gagner plus », sous-entendant que les enseignants, les personnels de vie scolaire et d'orientation ne s'investiraient pas suffisamment aujourd'hui. Ils ont au contraire le sentiment de travailler déjà largement à plein temps. Ils demandent du temps pour travailler ensemble, pour se former, s'investir aussi dans un monde dont ils doivent comprendre les mutations pour pouvoir en transmettre les clés. [...]

RÉPONDEZ AU PRÉSIDENT !



© Istockphoto / Ana Sousa

Le SNES appelle les personnels du second degré à répondre au Président. Cette réponse peut être individuelle sur la base de la réponse du SNES ou de celle du groupe des 14 (voir ci-dessous), personnelle, comme nombre d'enseignants l'ont déjà fait, ou collective.

Certains établissements, sections départementales ou académiques du SNES ont par ailleurs, d'ores et déjà décidé de renvoyer la « Lettre aux éducateurs » à son auteur via les inspections académiques ou les rectorats. N'hésitez pas à contacter votre section départementale ou académique du SNES. Ces initiatives peuvent être l'occasion d'informer l'opinion publique, les parents d'élèves, la presse de la réalité de la politique menée par le gouvernement à l'opposé de certaines des déclarations d'intention qui pourtant parsèment la « Lettre aux éducateurs ». Adressez toutes les informations concernant les décisions prises dans vos établissements au SNES qui les recensera et les médiatisera. ■

LA RÉPONSE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Après avoir lancé début septembre un appel au président de la République resté sans réponse à ce jour, un groupe de 14 syndicats ou fédérations, mouvements pédagogiques et associations d'élèves, d'étudiants et de parents (Cé, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Éducation) a adressé une réponse collective à la « lettre aux éducateurs ». Publiée dans *Le Monde* du 25 septembre, elle est téléchargeable à cette adresse : <http://www.lettreouverteaupresident.org/?petition=1>

Conçue également comme une pétition, elle est à faire signer massivement et peut servir aussi de support à des débats, initiatives publiques...

Une remise régulière des pétitions à la présidence est prévue.

Signez et faites signer autour de vous ! ■



© Daniel Maunoury

LYCÉE UNIQUE TOUJOURS MOINS D'ÉCOLE POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS

Deux jours après avoir affirmé qu'en ce qui concernait l'avenir du lycée, il ne ferait aucune déclaration l'engageant avant janvier 2008, le ministre de l'Éducation nationale affirmait sur une radio que la piste d'un bac général unique avec des options était envisageable !

La remise au goût du jour du projet d'un « lycée unique » a été préparée par le silence assourdissant sur les séries technologiques (probables prochaines victimes du discours ministériel) et une attaque en règle, quelques jours auparavant, contre la série ES accusée à tort d'offrir un devenir incertain. L'objectif de cette attaque apparaît à la fois quantitatif – retrouver un vivier pour la L en déshabillant la ES – et idéologique, l'enseignement de SES ayant contre lui d'être une formation trop critique sur l'analyse des faits économiques, sociaux et politiques.

Cette annonce est au demeurant peu surprenante si on évalue les économies substantielles que le ministère pourrait tirer d'un large tronc commun assaisonné de quelques options en lieu et place d'une diversification que l'on sait plus coûteuse car peu propice aux regroupements généralisés d'élèves.

Pour le SNES cette piste est inac-

Constat : Les bacs généraux représentent 52,1 % des bacheliers. Les bacs scientifiques en constituent la moitié, les bacs ES 31,8 % et les bacs L 18,6 %. Quant bacheliers technologiques, ils représentent 27,5 % et les bacheliers professionnels 19,8 %.

Le SNES propose d'autres pistes

Revitaliser la série L : Le rapport de l'Inspection générale, rédigé à la demande du ministère l'an dernier, écartait la fusion des séries des scénarios possibles pour une relance de l'enseignement général. Nous proposons que soit retravaillée la place des enseignements littéraires, celle des langues, les options possibles dans cette série et son articulation avec les besoins du supérieur.

Reconnaître le rôle de la série ES : Roger Establet, dans « Radiographie du peuple lycéen » (esf 2005) le note « C'est en sciences économiques et sociales que se réalise le meilleur équilibre des savoirs, car elle propose les programmes les plus cohérents et les mieux reçus ». Avec quoiqu'en dise le ministre, des chances de réussite dans le supérieur tout à fait comparables à celles d'un élève venant de la série S.

Analyser les poursuites d'études après la série S : On voit mal comment la fusion des séries générales serait à même de résoudre le problème des « vocations scientifiques » ! C'est une réflexion plus globale sur l'enseignement des disciplines scientifiques, l'articulation entre le second degré et le supérieur qui doit être menée.

Améliorer les conditions de la classe de Seconde : L'équilibre entre les voies et les séries passe par une amélioration de la classe de Seconde GT, aussi bien dans les conditions de travail que dans son architecture.

ceptable. Parce qu'elle ne résoudra en fait aucun des problèmes réels de la voie générale : déclin de la série L, inégalité sociales dans l'accès aux différentes séries, crise des « vocations scientifiques ». Parce qu'elle n'apportera sans doute aucun mieux à la grande majorité des élèves et en particulier à ceux

qui trouvent actuellement dans les équilibres disciplinaires des séries des sources de motivation et des parcours de réussite. Parce qu'elle remet en cause toutes les évolutions positives de ces dernières années dans la conception et la construction des programmes et qu'elle tourne le dos à l'histoire récente du système éducatif. Parce que, enfin, le renvoi à la famille ou à l'individu le choix de ses équilibres disciplinaires allié à une définition des cartes d'options variable conduira inévitablement à un développement des inégalités sociales et géographiques, à des parcours d'initiés facilités⁽¹⁾.

Mise en perspective avec les déclarations sur « la fin du collège unique », on peut craindre qu'en fait, cette annonce ne cache un projet de renoncement à la démocratisation du second cycle du second degré qui serait réservé aux élèves ayant fait la preuve qu'ils réussiraient dans l'ensei-



© Daniel Maunoury

gnement supérieur. Si cela était le cas, toutes les analyses développées par le SNES depuis des mois sur le socle commun au collège seraient confirmées : confiner une partie de la jeunesse à une scolarité obligatoire formatée par le socle commun, dégager en même temps une élite ayant vocation à poursuivre des études après le baccalauréat et atteindre ainsi à moindre frais l'objectif des 50 % d'une génération diplômés du supérieur. On voit bien qui seraient les victimes, la politique des bourses au mérite permettant peut-être au mieux une certaine mixité des élites. La réalisation des objectifs fixés par la loi de 2005 serait ainsi, d'une certaine façon, obtenue sur le dos des plus défavorisés ! ■

Roland Hubert

roland.hubert@snes.edu

(1) Voir communiqué de presse du SNES sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/snesactu/spip.php?article2659>



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury

LETTRE DE GUY MÔQUET : UN CAS D'ÉCOLE

L'US avait abordé la question de la lecture de la lettre de Guy Môquet, en juin. Pendant l'été, le ministère a précisé les modalités de l'application de la décision présidentielle dans les établissements. Le SNES précise sa position.

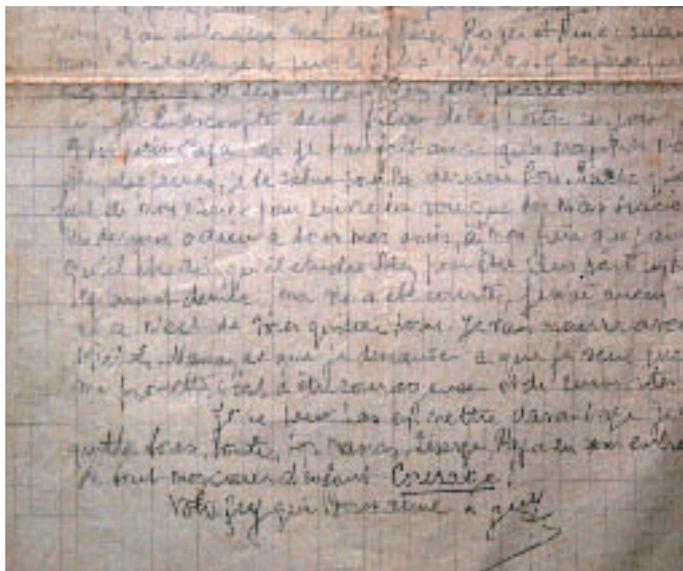
Une note de service du ministre, parue au *BO* du 30 août 2007 précise les nouvelles modalités de lecture de la lettre de Guy Môquet.

Celle-ci doit avoir lieu le 22 octobre, jour de la commémoration par le chef de l'État de la mort de Guy Môquet. Tous les lycéens de France seront en « communion » avec le Président à cette occasion, qui sera, on peut le prévoir, un grand moment médiatique.

Sans revenir sur le détournement décomplexé qui est fait de l'engagement résistant du jeune communiste, l'instrumentalisation de l'histoire a largement été soulignée⁽¹⁾.

Au-delà de cette seule question, comment accepter que l'école devienne le lieu de création factice d'une Union Sacrée, acritique par le biais d'une cérémonie commandée ?

On peut concevoir qu'il soit possible de contextualiser, de tirer partie de l'injonction pour faire venir un intervenant, etc. Ce qui signifie quand même qu'on accepte d'arrêter séance tenante tout ce qu'on est en train de faire pour consacrer son cours au sujet choisi par le Président. Au passage, bien des professeurs d'histoire se demandent comment ils vont contextualiser sérieuse-



© AFP/Michel Daniau

Face à cette situation inédite, une autre position tenable : le refus collectif de l'équipe éducative

ment cette lettre en dehors du chapitre consacré à la France pendant la guerre et à la Résistance.

Mais à combien d'autres commémorations faudra-t-il ensuite se plier ?

Certains ont déjà pris leur décision : ils ne liront pas la lettre ce jour-là.

La circulaire ne nous oblige en rien à participer, aucun professeur n'est sommé de lire la lettre. Avec eux c'est mieux, mais en cas

de « résistance », on peut faire sans. D'une manière ou d'une autre, il faudra prendre position : se taire, ou dire aux élèves ce qu'on en pense, ou les faire débattre sur le sens de cette journée. On pourrait alors être tenté de prendre les élèves à témoin des contradictions et des dérives de l'exécutif, ce qui interroge notre souci de neutralité ou d'objectivité par rapport à une situation politique. Car c'est bien de politique qu'il s'agit.

Peut-on prendre le risque que la journée transforme le lycée en arène politique ?

Face à cette situation inédite, une autre position tenable : le refus collectif de l'équipe éducative.

Elle a l'intérêt d'éviter le positionnement politique en classe et donc se justifie par notre déontologie professionnelle. Un rapport de l'inspection générale de 1998 a d'ailleurs dénoncé le « zapping commémoratif » comme contre productif.

Il n'est pas défendable de fonder l'enseignement sur le recours à l'émotion, ni d'obéir sans condition à une prescription présidentielle, venant perturber une progression pédagogique construite selon une logique précise s'inscrivant dans le

respect des programmes. Le SNES ne peut cautionner cette entreprise commémorative décidée par le seul chef de l'exécutif. Il n'accepte pas que les enseignants y soient associés malgré eux, ne serait-ce qu'en suspendant leurs cours pour accompagner les élèves à une cérémonie qui aurait lieu dans l'établissement.

Il appelle l'ensemble de la communauté éducative des établissements concernés à construire collectivement ce refus, à l'explicitier auprès des parents d'élèves, afin de lever tout malentendu.

Il soutiendra toutes les démarches collectives allant dans ce sens. ■

Alice Cardoso, Valérie Sultan

1. Voir l'article paru dans *L'US* du 15 juin 2007 et le site du CVUH.

USAGES RUGBYSTIQUES DE GUY MÔQUET

Dans le matraquage médiatique autour de la Coupe du monde de rugby, a été longuement commentée une information singulière : avant de disputer et de perdre leur premier match, les rugbymen français ont subi la lecture de la dernière lettre de Guy Môquet, lue par un des joueurs remplaçants. L'usage de cette lettre est bien apparu comme un enjeu dans la communication du pouvoir qui, en diffusant largement son existence et sa teneur, en a fait un objet susceptible des usages les plus divers, les moins maîtrisés, les plus décontextualisés (ici évidemment nul prof d'histoire pour mettre les choses en perspective), les plus indécents aussi. Ce n'est pas la première ou la dernière fois que le sport fait écho à l'histoire nationale, on n'est jamais allé aussi loin dans l'assimilation « match » = « résistance » ; « équipe » = « patrie » ; et dans le détournement de la période.

Cet épisode ne joue guère en faveur de l'initiative présidentielle...

A. C.

ATTENTION, RISQUE DE ZÈLE

Non seulement la circulaire ministérielle ne nous paraît pas défendable dans son application, malgré les précautions prises, mais certains recteurs et chefs d'établissement se sont même permis des interprétations douteuses. Alors que la circulaire précise bien qu'elle s'applique aux lycées, des recteurs ou des principaux de collège ont pris l'initiative de l'étendre aux classes de Troisième. Les collègues concernés n'auront donc aucun état d'âme à refuser ce que le *BO* du 30 août ne prévoit pas.

Ailleurs, un proviseur, face à la réticence des enseignants sur cette journée, a pris l'initiative d'organiser une cérémonie caricaturale, avec sonnerie aux morts, hymne national et lever des couleurs (voir le courrier des lecteurs).

Dans tous les cas et face aux initiatives locales qui apparaîtraient illégitimes et dévoyant la nature même de nos missions, contactez la section académique du SNES. De même, n'hésitez pas à nous adresser un courrier pour nous faire part de la situation dans votre établissement (alice.cardoso@snes.edu).

Alice Cardoso

DOSSIER

Systemes éducatifs

Comparaisons internationales : *baromètre ou boussole ?*



Dossier coordonné par Odile Cordelier et Roland Hubert, avec Fabienne Bellin, Mireille Breton, Eugénio Bressan, Roser Cussó, Romain Gény, Roger-Charles Le breton, Bruno Mer, Valérie Siphahimalani, Thierry Reygades, Frédérique Rolet.

La production et la diffusion de statistiques internationales se développent, à l'initiative d'organismes internationaux ou privés et de la Commission européenne. L'éducation n'est pas épargnée par cette évolution. Très prisées par les médias, les comparaisons, voire classements, qui en découlent sont aussi des éléments utilisés par les gouvernements pour évaluer les systèmes éducatifs, orienter les politiques éducatives ou justifier des réformes structurelles importantes. La France ne fait pas exception à la règle. Elle est même dans certains cas le bon élève de la classe qui anticipe les recommandations ou les instrumentalise : la mise en place par la loi pour l'école de 2005 du socle commun, conçu à partir de la vulgate européenne, en est un exemple.

La principale entrée de ces comparaisons est l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des systèmes éducatifs. Les indicateurs quantitatifs utilisés recouvrent tous les domaines de l'éducation : acquis des élèves, coût des formations, gestion

des personnels, accès aux diplômes et aux qualifications... L'existence d'outils permettant d'étudier, à travers une grille de lecture commune, les objectifs et le fonctionnement des systèmes éducatifs, de comprendre comment d'autres pays, dans des conditions comparables, ont traité des questions qui traversent notre école, peut être précieuse. Encore faudrait-il que la pertinence des indicateurs soit établie, et non seulement acceptée par les experts qui les produisent, que leur utilisation respecte des règles rigoureuses de croisement et de remise en contexte, que leurs résultats soient interrogés démocratiquement et non instrumentalisés au service d'une politique déjà décidée. Encore faudrait-il que d'indicateurs ils ne deviennent pas objectifs d'une normalisation.

L'intervention syndicale est impérieuse, depuis la construction des indicateurs jusqu'à la traduction concrète, dans le quotidien des établissements, des recommandations construites à partir de leur lecture par les experts.

Politique d'éducation

Du bon usage *des statistiques*

© Istockphoto/Clint Scholz

Les statistiques de l'éducation publiées par la Commission européenne (CE) (dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination) ou par l'OCDE (nombreux ouvrages) aspirent à signaler les bonnes pratiques, à recommander des réformes très précises (financement, autonomie des établissements, curriculum...). Pour ce faire, des indicateurs supposés « surmonter » les spécificités nationales sont définis (PISA) et des recommandations pour la standardisation des statistiques nationales sont répandues (Eurostat). À quel point cette volonté de comparaison poussée de l'enseignement contribue à introduire un nouveau paradigme de l'éducation sans passer par des mesures politiques « classiques » (lois, directives) ?

L'étude des indicateurs de l'emploi en Europe montre, en fait, un contrôle de qualité des données nationales faible de la part des instances européennes¹. Le plus important est de

réussir à « augmenter » cet indicateur ne veut pas dire qu'il éprouve une vraie « création d'emploi ». Tout se passerait comme si chaque politique nationale cherchait à montrer qu'il augmente le nombre d'emplois, tandis qu'en parallèle ce qui est vraiment en jeu, c'est une réforme des conditions de travail – par un processus de libéralisation – amenant à une précarisation des conditions objectives de travail et d'emploi, surtout pour les plus démunis.

En ce qui concerne l'éducation, les nouveaux indicateurs, classements et nomenclatures de l'éducation semblent aussi témoigner d'une nouvelle perception de l'éducation. On favorise la mesure des compétences par rapport à celle des connaissances, tandis que, comme pour l'emploi, la justesse des mesures reste discutable. Les nouvelles comparaisons internationales de l'éducation accompagnent moins une harmonisation effective des sys-

mesurer l'emploi principalement par le taux d'emploi, en « reléguant » le taux de chômage comme indicateur-clé. Ceci suppose une évolution politique importante. Le taux de chômage est lié au droit du travail et à un engagement politique pour le plein-emploi. Le taux d'emploi accompagne des politiques de flexibilisation, voire de précarisation, du marché du travail et le maintien d'un taux de chômage structurel compatible avec la croissance. Le fait qu'un pays

Eurydice : Créé en 1980 à l'initiative de la Commission européenne, le réseau institutionnel d'information sur l'éducation en Europe Eurydice est composé d'une unité européenne basée à Bruxelles et d'unités nationales mises en place par les ministères de l'Éducation dans tous les pays participant au programme Socrates d'action en éducation.

- L'unité européenne coordonne les activités du réseau, rédige et diffuse la plupart de ses publications, conçoit et gère ses bases de données et son site sur Internet.
- Les unités nationales collectent les données, contribuent à leur analyse et font en sorte que les résultats des travaux du réseau soient portés à la connaissance des groupes cibles au niveau national.

Eurostat est le service statistique de la Commission européenne. Il a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, notamment en collectant et en agrégeant des données harmonisées provenant des instituts nationaux de statistiques. Son siège est à Luxembourg au Kirchberg.

tèmes éducatifs qu'une normalisation de la façon de les mesurer et de les percevoir politiquement, entraînant des changements de fond dont la portée peut être plus importante qu'une harmonisation *stricto sensu*. ■

Roser Cussó,
Maître de conférences
à l'Université Paris VIII

1. Salais, R. (2003) « Les politiques des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) » in Zimmermann, B. (dir.) ; *Action publique et sciences sociales*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

5 critères de références (les « benchmarks ») adoptés en 2002

- Pour 2010, tous les États membres devraient au moins réduire de moitié le taux de jeunes quittant prématurément l'école comparé au niveau de celui de l'année 2000 afin d'atteindre un taux moyen de l'UE de 10 % au plus.
- Tous les États membres devraient au moins réduire de moitié le déséquilibre hommes-femmes parmi les diplômés dans les domaines des mathématiques, sciences et technologie en assurant une augmentation significative du nombre total des diplômés, comparé à celui de 2000.

- Les États membres devraient veiller à ce que le pourcentage moyen de personnes âgées de 25 à 64 ans ayant au moins un niveau d'études secondaires supérieures atteigne 80 % ou plus.
- Le pourcentage de jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture, en mathématiques et en sciences sera au moins réduit de moitié par rapport à celui de l'année 2000 dans chaque État membre.
- Le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie dans l'UE devrait concerner 15 % au moins de la population adulte en âge de travailler (classe d'âge de 25 à 64 ans) ; dans aucun pays le taux de participation ne devrait être inférieur à 10 %.



1964

FIMS (First International Mathematic Study) première comparaison internationale. Elle concernait la réussite en mathématiques. 12 pays dont la France, l'Angleterre et les États-Unis y participent.

Regards sur l'éducation 2007

La synthèse annuelle des données et analyses de l'OCDE dans le domaine de l'éducation vient d'être publiée. Elle est découpée en plusieurs chapitres : les résultats des établissements d'enseignement et l'impact de l'apprentissage, les ressources financières et humaines investies dans l'éducation, accès à l'éducation, participation et progression, environnement pédagogique et environnement scolaire.

Chaque chapitre comporte plusieurs indicateurs (de 5 à 9) eux-mêmes découpés en items (9 items par exemple pour l'indicateur A9 : quels sont les avantages économiques liés à l'éducation ?). Le rapport précise que : « la méthode utilisée est acceptée par tous les experts concernés ». L'ensemble est certes riche, mais l'exploitation se réduit trop souvent à la mise en exergue de quelques items pour justifier ou préparer des décisions politiques non débattues démocratiquement.

Horaires élèves

Trop de cours ?

L'affirmation de l'OCDE, selon laquelle les horaires hebdomadaire et annuel des collégiens et lycéens français sont parmi les plus lourds, mérite commentaires.

Les comparatifs quantitatifs sont réalisés sur « une année de 36 semaines » (mais 30 en Italie, 39 en Allemagne mais des cours de 45 minutes), et le maximum « théorique » affiché en lycée, qui dépasse de « 20 % à 30 % la plupart des pays européens », est le fait d'une petite minorité d'élèves, puisqu'il « correspond à la somme des combinaisons autorisées réglementairement ». Concernant le collège, les comparaisons s'établissent sur des tranches d'âge (9 à 11 ans, 12 à 14 ans, 15 ans), ce qui ne permet pas de distinguer entre primaire et secondaire ou entre niveaux. L'audit sur les horaires en collège, se fondant sur les comparaisons internationales, constate qu'avec 830 heures à 940 heures par an selon les âges, les horaires en collège en France se situent seulement « un peu au-dessus de la moyenne » européenne (respectivement 804 heures et 884 heures).

Par ailleurs, soulignons qu'en France, la notion d'« horaire moyen » pour un lycéen est particulièrement inopérante. Un élève de Terminale ES

a un horaire hebdomadaire de 26,5 heures sans option alors qu'un élève de S-SI aura un horaire d'au moins 30 h 30.

Sur le fond : Moins d'heures pour mieux réussir ? Qui a le plus besoin du temps scolaire, sinon celles et ceux qui ne trouvent pas les repères culturels à l'extérieur ? Celles et ceux qui ne sont plus dans les structures comparables en Grande-Bretagne ou en Allemagne ?

La question du temps global de travail des élèves est la question centrale : heures en petits groupes, pédagogies diversifiées, temps de la recherche documentaire, temps de l'hésitation et de l'erreur, autant d'atouts pour faire gagner du temps aux élèves... pendant l'horaire obligatoire. ■



Panorama des classements

PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves, OCDE)

Il s'agit d'un test standardisé (questions à choix multiple et questions ouvertes) au niveau international, et réalisé par des élèves de 15 ans. Les 30 pays membres de l'OCDE et des pays partenaires (26 en 2006) y participent. Effectuée tous les 3 ans, elle porte sur trois domaines dont l'un est plus approfondi : la compréhension de l'écrit en 2000, la culture mathématique en 2003, la culture scientifique en 2006 (publication en décembre 2007).

Les élèves ont également un questionnaire qui leur demande de préciser leur milieu et leur environnement d'apprentissage. Les chefs d'établissement reçoivent également un questionnaire sur leur établissement.

Classement de Shanghai

Ce classement des universités mondiales réalisé par des chercheurs de l'Université de Shanghai s'appuie sur les critères suivants :

- qualité de l'éducation (nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les anciens élèves...);
- qualité de l'institution (nombre de cher-

cheurs les plus cités dans leurs disciplines...);

- publications ;
- performance académique au regard de la taille de l'institution.

Les indicateurs et critères de référence au niveau européen

Ils ne conduisent pas à proprement parler à un classement des États membres mais jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en matière d'éducation.

Il s'agit de faire converger les résultats vers la moyenne de ces indicateurs qui se traduisent par une série de données utilisées comme indicateurs de progrès par rapport à des objectifs communs et partagés. Cette « collecte de données » va en s'intensifiant.

L'UE collabore avec l'OCDE à travers deux autres programmes :

- le PIAAC : programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes ;
- TALIS : étude internationale de l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage. Toute une partie concerne les enseignants et la formation continue. ■

Mai 2007

Les 16 indicateurs du Conseil de l'Éducation

1. Participation à l'enseignement préscolaire
2. Éducation répondant à des besoins spéciaux
3. Jeunes ayant quitté prématurément l'école
4. Connaissances de base en lecture, mathématiques et sciences
5. Connaissances linguistiques
6. Maîtrise des TIC
7. Compétences civiques
8. Apprentissage de l'acquisition de compétences
9. Taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire chez les jeunes
10. Développement professionnel des enseignants et des formateurs
11. Diplômés de l'enseignement supérieur
12. Mobilité transnationale des étudiants de l'enseignement supérieur
13. Participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie
14. Compétences des adultes
15. Niveau d'éducation atteint par la population
16. Investissement dans l'éducation et la formation.

L'accent est mis sur les indicateurs relatifs aux compétences.



Encadrements et coûts

OCDE, quelle lecture des indicateurs ?

12,1 élèves par profs ?

Soit une classe de 30 élèves auxquels doivent être dispensées 36 heures de cours hebdomadaires : sachant qu'un prof assure 18 heures de cours, il faut donc deux profs pour cette seule classe, soit... 15 élèves par prof.

Cas particulier : un des profs est en congé de longue durée et on fait appel à un remplaçant. Coût : 3 profs pour 30 élèves soit... 10 élèves par prof. C'est par ce calcul tout simple, du quotient du nombre d'élèves du second degré par le nombre d'équivalent temps pleins financés dans le programme second degré, que l'on retrouve cette moyenne, affichée par l'OCDE et reprise par ceux qui crient à l'inefficacité du second degré.

Cela n'a évidemment rien à voir avec le nombre moyen d'élèves par division et encore moins avec le nombre d'élèves qu'un enseignant voit défiler devant lui toute la semaine. Cela intègre les cours à petits effectifs (dédoubléments, AI, ...) et des disciplines (philo, EPS ou enseignements artistiques) qui ne font pas partie des enseignements obligatoires dans de nombreux pays présentés, dès lors, comme plus performants. Tout le monde aura compris où se trouvent les gisements de productivité.

Coût du second degré

Les indicateurs publiés dans le dernier rapport de l'OCDE utilisés pour comparer les performances des 30 pays membres de l'OCDE sont souvent présentés comme des données d'une rigueur indiscutable. Pourtant, compte tenu des différences de structuration des systèmes éducatifs, certains de ces indicateurs devraient être regardés avec une certaine distance. Nombre de commentaires font état du coût particulière-

ment élevé du second degré français. Or, si les dépenses annuelles par élève de la France sont au-dessus de la moyenne de l'OCDE, six pays affichent des dépenses supérieures, parfois très nettement (États-Unis, Luxembourg...). De plus, cet indicateur de l'OCDE n'intègre ni les bourses, ni toutes les dépenses des ménages, ni celle de la formation des apprentis en entreprise. Les coûts apparaissent donc moins élevés dans les pays où le poids de l'apprentissage est important (comme l'Allemagne).

L'indicateur, qui donne la part de ces dépenses dans la richesse nationale montre que la France atteint tout juste la moyenne de l'OCDE.

Enfin, on observe une baisse continue depuis 1995 en France de la dépense totale d'éducation¹ dans le PIB. Au-delà du montant de cette dépense, l'étude de sa répartition entre les différents financeurs montre que la part des dépenses supportées par les ménages est passée de 6,9 à 7,6 % en 10 ans. Aux États-Unis par exemple, cette part est très importante. Ce n'est pas ce modèle que nous défendons. ■

Demande sociale

Indépendamment de leurs aptitudes scolaires, les jeunes de moins de 15 ans issus de milieux sociaux économiques modestes comptent moins faire des études supérieures que les jeunes appartenant à des milieux socio-économiques plus favorisés.

Dans la plupart des pays, les élèves de 15 ans issus de l'immigration semblent devoir espérer davantage faire des études de niveau universitaire que leurs camarades autochtones. Les attentes relatives de ces élèves sont même plus grandes que celles des élèves autochtones ayant les mêmes aptitudes et issus d'un milieu socio-économique comparable.

Source : OCDE 2007.

1. Cette dépense (la DIE : dépense intérieure d'éducation) comprend l'intégralité des financements (État, collectivités territoriales, entreprises, parents d'élèves, caisses d'allocations familiales...).

PISA

Ombres et lumières

La publication des résultats des études PISA suscite inmanquablement la polémique : pourquoi nos élèves ont-ils des scores si médiocres alors que nous dépensons tellement pour leur éducation ?

Cependant, la question est-elle bien posée ? PISA cherche à évaluer « dans quelle mesure les étudiants de 15 ans ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour participer pleinement à la société ». Les élèves ne sont pas testés directement sur des savoirs scolaires, mais sur leur capacité à mobiliser des connaissances dans des contextes divers, la *littératie* (voir encadré). Les questionnaires PISA s'appuient donc sur des situations de la vie réelle dont la compréhension demande un certain niveau de connaissances fondamentales. Ce choix permet des comparaisons internationales, mais il limite la portée de l'étude : l'enseignement ne peut se

réduire à ses applications pratiques à l'âge de 15 ans. La mesure est loin de concerner l'intégralité des savoirs enseignés.

Cependant les résultats sont riches, pour peu que soit dépassée une première difficulté : le décryptage des statistiques. Une lecture attentive montre par exemple que ceux de nos élèves qui n'ont jamais redoublé ne déméritent pas (8^e rang mondial pour PISA 2003). Mais certaines difficultés de notre système apparaissent crûment : le poids du redoublement, le statut de l'erreur. Nos élèves préfèrent ne pas répondre que de risquer de se tromper : ils obtiennent des scores médiocres quand les questions font appel à des savoirs peu ou pas enseignés. En sciences, ils savent mettre des documents en relation, mais ne les décrivent pas de manière précise, etc. En ce sens, PISA a de l'intérêt. La question se pose plutôt de l'inévitable stratégie à

adopter pour voir le rang moyen du pays progresser. La recherche de bonnes pratiques à l'étranger, faisant fi des contextes sociaux, a-t-elle un sens ? Les filles réussissent toujours significativement mieux que les garçons. En Europe, les élèves issus de l'immigration ont des scores bien inférieurs à la moyenne : la disparité des résultats à l'intérieur des pays est plus grande que celle des pays entre eux ! L'OCDE elle-même préconise des mesures de soutien aux élèves issus de l'immigration, qui se disent autant voire plus motivés que leurs camarades par les apprentissages. Pourtant, en France, les prescriptions de l'OCDE se sont traduites par le socle commun de compétences. Certains des items du socle, les attitudes par exemple, ressemblent fort à un pilotage par l'évaluation. Notre système éducatif se réduira-t-il à un bachotage de PISA ? ■

1968-1969

USA : NAEP (National Assessment of Evaluation Progress), dispositif d'évaluation et de comparaison des performances scolaires des élèves américains.
IEA (International Association for the Evaluation of educational Achievement), production d'indicateurs d'enseignement avec l'ambition d'associer la réussite scolaire à un grand nombre de variables éducatives et sociales.

1982

SIMS (Second International Mathematics Study) impliquait 20 pays et reprenait des dispositifs de l'étude FIMS.

Allemagne : après le choc PISA 2000

Trois questions à **Marianne Demmer**, responsable des questions éducatives à la GEW, principal syndicat allemand dans l'éducation.

L'US : Quelles conséquences ont eu les résultats de PISA 2000 et 2003 en Allemagne ? Ont-ils conduit à des changements dans les politiques d'éducation ?

Marianne Demmer : Les résultats de l'enquête PISA 2003 n'ont eu aucune incidence concrète sur la politique éducative. De légères améliorations en mathématiques et en sciences physiques et naturelles ont uniquement conduit à un grand show PISA organisé par les ministres de l'Éducation de tous les Länder sur le thème « Nous sommes sur la bonne voie. Tout va aller bien. » Ils ont feint de ne pas savoir que les compétences en lecture sont, aujourd'hui comme hier, inférieures à la moyenne et qu'en comparaison avec PISA 2000, les résultats scolaires sont encore plus fortement dépendants de l'origine sociale et ethnique.

Les plus grands changements de politique scolaire en Allemagne avaient déjà été décidés en réaction ou en référence à PISA 2000. Il y a six ans, l'opinion publique a subi le « choc PISA » que l'on sait, quand était mis en évidence que les résultats des élèves étaient clairement inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE (21^e rang sur 29 pays participants) et le lien fort entre origine sociale et performance scolaire. Presque personne ne s'attendait à une telle honte.

Depuis, les investissements en matériel et personnels ont été principalement réalisés dans le contrôle de la qualité du système scolaire et dans un pilotage tourné vers le résultat : organisation dans tous les établissements de formation générale de toutes sortes de tests, introduction d'examens centraux de fin d'études. Dans les écoles, on a l'impression que le système éducatif allemand doit être amélioré non pas par de meilleures conditions d'apprentissage et de travail et des enseignants bien formés mais exclusivement par des tests, des examens, une pression accentuée sur la performance et un système tourné vers le résultat. Bien que l'Allemagne soit dans le peloton de queue des pays de l'OCDE quant au nombre des scolarisés, la scolarité secondaire a été réduite d'une année dans quelques Länder, l'accès au lycée est dans de nombreux cas plus difficile. La sélection s'opère en Allemagne à l'issue de la quatrième année de scolarité, à l'âge de dix ans. Pour la GEW le seul point positif est l'augmentation du nombre de places de scolarisation à journée complète. En 2002, 9,8 % des élèves en bénéficiaient, 15,2 % en 2005.

PISA mérite une critique intelligente, une amélioration et de nouveaux développements. Sans comparaison internationale, le provincialisme en matière éducative prendrait de nouveau le dessus en Allemagne.



D.R.

Globalement, il est dit que la réforme de l'école ne doit rien coûter ni toucher à des questions politiques controversées. Dans les Länder à gouvernement conservateur, on veut perfectionner le tri et la sélection tandis que le parti social démocrate n'ose toujours pas revendiquer avec force une « école pour tous ».

L'US : Quelle analyse et quelle utilisation la GEW fait-elle des résultats PISA ?

Votre syndicat a-t-il développé une approche critique et constructive de PISA ?

M. D. : Pour la GEW, les études PISA ont mis fin aux mythes et légendes qui, pendant des décennies, ont servi à légitimer et défendre un système éducatif hautement sélectif et fort mal financé. Elles ont montré que les milieux d'apprentissage dans différents

types d'établissements fondés sur la sélection conduisaient à une « double discrimination ».

En conséquence, la GEW a exigé que qualité, égalité des chances, « une école pour tous » soient au cœur de la politique éducative. Nous avons, en outre, revendiqué plus de professeurs, des classes moins chargées, de bons programmes de langue, une formation

interculturelle et une meilleure formation des maîtres. Concrètement, nous avons proposé aux ministres de l'Éducation un programme fédéral de formation continue des enseignants. Thème : apprentissage dans des classes hétérogènes et aide individuelle. Pas de réaction de la part des ministres.

L'US : Que pensez-vous de l'utilisation des indicateurs développés par PISA ?

M. D. : Nous avons besoin d'indicateurs qui permettent une comparaison internationale des systèmes éducatifs. PISA est un outil de bonne qualité, adapté à la promotion d'une politique éducative fondée sur le droit à la formation, l'égalité des chances et tournée vers l'avenir. Cependant, nous sommes fort mécontents des erreurs d'interprétation et du mauvais usage qu'en font certains ministres qui instrumentalisent PISA. Néanmoins, PISA mérite une critique intelligente, une amélioration et de nouveaux développements. Sans comparaison internationale, le provincialisme en matière éducative prendrait de nouveau le dessus en Allemagne. « Une école pour tous » n'aurait alors aucune chance.

1983

USA : Rapport « A Nation at Risk ». Les bas niveaux de réussite scolaire sont tenus pour responsable du manque de compétitivité. Création du NAGB (National Assessment Governing Board) pour le développement des normes de réussite scolaire, la spécification des cadres et des items des évaluations nationales.

1988

IAEP (International Assessment of Mathematics and Science Study) devait évaluer les élèves âgés de 13 ans en mathématiques et sciences en utilisant les items mis en œuvre dans le cadre du NAEP. 12 pays y participent.

Service des enseignants

Comparaison *n'est pas* raison

Depuis son accession au ministère de l'Éducation nationale, Xavier Darcos ne cesse, tout en proclamant son attachement aux enseignants, de fustiger l'organisation de leur temps de travail et de service, système « pas adapté aux besoins de l'école ». Reprenant, lui aussi, la vulgate à la

mode sur le thème de la modernisation opposée à ce qui est « mieux », il propose de changer les décrets de 1950 fixant les obligations de service des enseignants au nom de l'évolution du métier. Si ce constat de l'évolution est réel, il ne dispense pas d'une réflexion sur ce qu'est l'acte d'enseignement, dans sa globalité et déclinaison en différentes tâches. Or, pour Xavier Darcos, « l'ambition éducative n'est pas seulement de réciter des cours » ! Il faut que les « professeurs soient présents dans l'établissement, y restent plus longtemps, s'occupent de l'accompagnement des élèves, comme cela se fait partout en Europe ».

Utilisant une fois de plus la référence aux comparaisons internationales, le ministre néglige la prise en compte de l'ensemble des éléments qui caractérisent l'organisation des différents systèmes éducatifs en Europe et ailleurs, construits pour apporter des réponses à des objectifs fixés, avec des différences notables ; les différents rapports publiés par Eurydice, Chiffres-clés de l'éducation 2005, entres autres, reconnaissent d'ailleurs la difficulté des comparaisons en matière de temps de travail. La majorité des pays quantifient un horaire hebdomadaire d'enseignement et le nombre de jours scolaires par an (de 170 à 200), d'autres établissent un nombre d'heures annuelles (de 1 365 à 1 800 heures) correspondant à un temps de travail global ; celui-ci se décompose entre le temps de travail à réaliser par l'enseignant de manière autonome ; les chiffres oscillent entre 34 et 60 heures, la

difficulté de mesurer le « temps de travail » autonome étant évident ; les enseignants français consacrent un temps plus important que d'autres à la préparation des cours et la correction des devoirs. Les enquêtes de 2002 (DEP-SNES) font état d'une moyenne de 39 à 44 heures hebdomadaires.

La définition des tâches à accomplir peut être très variable, statutaire ou contractuelle, recouvrir des tâches administratives, la surveillance des élèves entre les cours... suppléant l'absence de personnel qualifié (CPE, CO-Psy, etc.).

Un mouvement de recentrage sur les tâches d'enseignement a d'ailleurs été annoncé dans la période récente dans les pays qui avaient accumulé un nombre de tâches diverses dévolues aux enseignants (Royaume-Uni, Suède, Pays-Bas). On retrouve à travers ces constats les problématiques qui traversent le débat éducatif en France : comment traduire les missions des enseignants en service et tâches, comment améliorer le travail en classe en permettant de diversifier les situations pédagogiques ? Pour le SNES, il faut prioritairement permettre un travail approfondi sur les contenus disciplinaires, renforcer l'activité du travail en classe, ce qui suppose l'intégration dans le service de l'ensemble des tâches d'enseignement dont le soutien scolaire et la concertation. C'est par ce biais qu'on favorisera un travail des équipes au sein de l'établissement, collectif centré sur les préoccupations professionnelles, non par l'allongement d'un temps de présence imposé. ■

Deux questions à Jean Gadrey

Jean Gadrey, professeur émérite d'économie à l'université de Lille 1, auteur (avec Florence Jany-Catrice) du livre « Les nouveaux indicateurs de richesse », La découverte, coll. Repères, 2007.



L'US : Quelles sont les limites des indicateurs traditionnellement utilisés pour mesurer la richesse et le développement des pays ?

Jean Gadrey : Les deux indicateurs dominants sont le PIB (produit intérieur brut) et la croissance (celle du PIB). Leurs limites principales sont que, d'une part, ils comptent positivement des activités qui font des dégâts (la destruction de la forêt amazonienne fait progresser le PIB mondial), et, d'autre part, ils ne comptent pas des activités qui contribuent au bien-être : le bénévolat, le travail domestique, le temps libre... Par ailleurs, ils ne s'intéressent pas à la « santé sociale » (inégalités, exclusion, etc.) ni aux équilibres écologiques.

L'US : Peut-on construire d'autres indicateurs et que permettent-ils de montrer ?

J. G. : Oui, il en existe de nombreux, et il semble qu'enfin de grandes institutions internationales jusqu'ici réticentes (OCDE, Union européenne) aient décidé de s'y intéresser. Ces indicateurs alternatifs combinent, dans des proportions diverses, l'économique, le social et l'environnement. Ils montrent presque tous un « décrochage », parfois spectaculaire, entre la croissance économique et les « performances » sociales et écologiques. En définitive, la croissance n'est pas la solution, c'est peut-être le problème !

L'intégralité de cet entretien est téléchargeable sur le site du SNES : www.snes.edu/clet

Lexique

Dans l'enquête PISA 2000

Littératie à la lecture : capacité de comprendre et d'utiliser des textes écrits mais aussi de réfléchir à leur propos. Cette capacité devrait permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel, et de prendre une part active dans la société.

Littératie mathématiques : aptitude d'un individu à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques, à porter des jugements fondés à leurs propos et à s'y engager, en fonction des exigences de sa vie présente et future, de sa vie professionnelle, de sa vie sociale avec son entourage et ses proches, en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi. Elle désigne la capacité à utiliser de manière fonctionnelle les connaissances et compétences mathématiques, et non la maîtrise des mathématiques telles qu'elles sont envisagées dans les programmes d'enseignement.

Pour les EILA (Enquêtes internationales sur la littératie des adultes menées entre 1994 et 1998 dans 20 pays à l'aide d'échantillons représentatifs de la population âgée de 16 à 65 ans, OCDE 2000).

Littératie : capacité de comprendre et d'utiliser des imprimés dans les activités quotidiennes, que ce soit à la maison, au travail et dans la collectivité pour atteindre ses objectifs, parfaire ses connaissances et accroître son potentiel.

1990

Deuxième étude IAEP concernant 20 pays.

1995

TIMS (Third International Mathematic and Science Study).

Rendre compte de la diversité

Gâce en particulier aux formations professionnelles courtes (BTS, IUT), la France a, selon l'OCDE, rattrapé le retard qu'elle avait en matière de scolarisation dans l'enseignement supérieur.

La proportion des 25-34 ans diplômés du supérieur atteint désormais 39 %⁽¹⁾ contre 18 % chez les 45-54 ans. Aujourd'hui 42 % d'une classe d'âge sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Il est clair que la diversité des formations supérieures est un atout pour amener

plus de jeunes vers l'obtention de diplômes. Si l'OCDE pointe cette évolution, c'est aussi parce que pour la première fois les formations non universitaires sont prises en compte dans cette évaluation de l'enseignement supérieur. En ce sens, des classements type Shanghai, qui ne prennent en compte que les universités, oublient tout un pan de notre système de formation supérieure ; classes préparatoires, BTS, certaines écoles... On voit combien il est difficile de construire des outils d'analyse comparée entre des systèmes qui ont, notam-

ment pour des raisons historiques, évolué dans des axes différents.

Les comparaisons internationales doivent donc être considérées avec prudence et elles ne peuvent pas servir d'alibi pour démanteler certaines formations.

Pour relever le défi de 50 % de diplômés du supérieur, il faudra aussi développer les formations supérieures des lycées dans notre pays. ■

1. Moyenne des pays de l'OCDE : 32 %.

Champ syndical

Pour une intervention critique

Dans une société qui vit des mutations profondes, le débat autour des évolutions du système éducatif revêt une importance particulière. Chercher dans l'éducation des raisons au « manque de compétitivité » économique ou technologique peut être légitime. Cela conduit assez naturellement à examiner les systèmes éducatifs des pays qui semblent mieux réussir et tenter d'en transposer les méthodes.

Dès lors que les comparaisons internationales s'inscrivent dans ce cadre, la dérive

d'une imposition de « bonnes pratiques » est immédiate.

Il est fondamental de disposer d'éléments d'évaluation et de comparaisons si l'on veut permettre la tenue d'un débat démocratique. Cela nécessite de ne pas laisser les « experts » le confisquer en utilisant les résultats qu'ils ont produits avec des outils présentés comme indiscutables car issus d'une méthode scientifique rigoureuse qui est peu interrogée.

Des questions essentielles demeurent. À quoi servent les comparaisons internationales ? Que mesurent-elles donc vraiment ? Pourquoi nombre de disciplines, pourtant reconnues en France comme faisant partie intégrante de la culture commune, ne sont-elles pas évaluées ? Parce qu'elles ne se prêtent pas aussi facilement, *a priori*, à la définition de « standards » que des disciplines considérées comme moins dépendantes de l'environnement culturel ou parce qu'elles n'apparaissent pas comme fondamentales dans « le capital humain » nécessaire au développement d'une économie fondée sur la connaissance et dont il faut chercher à améliorer l'efficacité ?

L'utilisation accrue par les gouvernements de statistiques et évaluations internationales pour justifier ou initier des décisions politiques nous impose la prise en compte de cette dimension dans notre réflexion et notre action syndicale. Le SNES s'y est fortement engagé au plan européen avec le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) et international avec l'IE (Internationale de l'Éducation). Prochain défi : la publication des résultats du PISA 2006 en décembre de cette année. ■



© Istockphoto/Bonnie Jacobs

Bibliographie

Pour en savoir plus

- Site officiel de PISA pour consulter les publications de l'OCDE. www.pisa.oecd.org
- Eurostat/office statistique des communautés européennes. <http://ec.europa.eu/eurostat>
- Eurydice/réseau d'information sur l'éducation en Europe. www.eurydice.org
- Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE). Rapport d'activité 2004-2006 (volumes 1/2/3). www.csee-etu.org
- Internationale de l'Éducation (IE). www.ei-ie.org
- Programme « Éducation et Formation 2010 » (documents de base/indicateurs et « benchmarks »). http://ec.europa.eu/education/policies/2010/et_2010-fr.html
- Regards sur l'éducation 2007 / Publication de l'OCDE. www.oecd.org/edu/rse2007
- Rapport du Haut comité de l'évaluation de l'école (HCEE). Mai 2005. http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Cytermann_Demeuse.pdf
- Cussó, R. (2007) « SAQMEC, PASEC, PISA... les enquêtes sur les acquis des élèves et les politiques de mondialisation », *Les évaluations au niveau international : impacts, contradictions et incertitudes*, CIEP, Sèvres, pp79-89.
- Desrosières, A. (2003) « Comment fabriquer un espace de commune mesure : harmonisation des statistiques et réalisme de leurs usages » in Lallement, M. et J. Spurk (éds.), *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Paris, pp151-166.
- Hardouin, J-C., Hussenet, A., Septours, G. et Bottani, N. (2003) *Éléments pour un diagnostic sur l'École*, Rapport remis au Haut Conseil de l'évaluation de l'École, Paris.

Nos nouveautés pour la rentrée

Un ouvrage très attendu qui n'est pas une réédition mais une nouvelle réflexion sur le métier de CPE et la vie scolaire



Conseiller principal d'éducation : CPE - Regards sur le métier

Les CPE appartiennent à ces catégories de professionnels qui accomplissent au quotidien, avec conviction et passion, un travail peu visible mais dont l'ensemble du système bénéficie. Chercheurs et praticiens croisent leurs regards pour mieux identifier l'une des figures les plus originales du système éducatif français, souvent enviable par d'autres pays. Cet ouvrage s'adresse aux CPE et à leurs collègues enseignants comme à tous ceux qui aspirent à réussir l'un des concours les plus sélectifs de l'Éducation nationale.

• Coordonné par Régis Rémy, Soizic Le Pautremat et François Galaup, Adapt Éditions, juillet 2007, 18 euros

Parus dans la collection « Inflexions »



Qu'est-ce que la biologie marine ?

De la biologie marine à l'océanographie biologique

L'exploitation raisonnée des ressources de la mer est un enjeu international dont on trouvera ici l'exposé à la fois scientifique, documentaire et historique. L'étude coûteuse du milieu océanique n'a pu avoir lieu qu'avec le soutien des acteurs politiques qui y voyaient un moyen d'étendre leur pouvoir sur les mers. La France y fut présente dès le XVIII^e siècle et reste un des pays pionnier de l'exploration sous-marine. L'océanographie biologique fait désormais le lien entre l'écologie terrestre et les autres disciplines de l'océanographie.

• Michel Glémarec, collection « Inflexions », coédition Adapt-Vuibert, août 2007, 19 euros

Parus dans la collection « Vie, santé et évolutions »



Neuroplasticité : enseigner de nouveaux savoirs ou un nouveau regard

La notion de neuroplasticité, devenue très présente dans les programmes de SVT, bouleverse l'enseignement traditionnel et ce qu'on « fait dire » à l'imagerie médicale. L'interprétation quelque peu figée de la physiologie nerveuse : strictes localisations des fonctions cérébrales, arrêt précoce de la production de cellules nerveuses, etc., est ainsi remise en cause.

Le regard croisé de chercheurs (neurophysiologie, didactique, épistémologie, histoire des sciences) et d'enseignants (IUFM, lycée, collège) donne des clés pour y voir plus clair, pour répondre à l'embarras scientifique des professeurs, pour construire une réflexion cohérente sur la nature et le rôle des sciences expérimentales.

• Coordonné par M. Coquidé et S. Tirard, coédition Adapt-Vuibert, juin 2007, 20 euros



Virus émergents : vers de nouvelles pandémies ?

SRAS, H5N1, Chikungunya, etc. : l'émergence de maladies virales menaçantes est-elle un phénomène nouveau ? Un ouvrage lucide et très documenté, écrit pour un large public par un spécialiste reconnu.

• Préface du Professeur François Denis de l'Académie de médecine - Claude Chastel, coédition Adapt-Vuibert, 30 euros, novembre 2006

Et quelques exemples de nos publications dont vous trouverez le catalogue sur le site Adapt

De la recherche à l'enseignement : penser le social

Recueil d'articles issus de la journée d'étude « L'histoire sociale dans l'enseignement secondaire en Europe » (Blois, 17 octobre 2003).

• Coédition Adapt/SNES - Revue Histoire et Sociétés, HS n°1 - Coordonné par Hélène Latger et Jean-François Wagniar, juin 2004, 10 euros



À PARAÎTRE

Novembre 2007

Histoire de la glaciologie

La neige, la glace, du temps qui passe au temps qu'il fait. La glace et le temps. La muse des scientifiques. Peut-on parler d'histoire de la glaciologie ? Autant de questions auxquelles cet ouvrage tente de répondre.

• Préfaces d'Isabelle Autissier et Erik Orsenna, Frédéric Rémy, Adapt-Vuibert

4^e trimestre 2007

Apprendre à regarder des œuvres d'art : apports culturels et méthodologiques

Une peinture ou une sculpture peuvent se regarder de manière naïve mais elles gagnent à être déchiffrées, décryptées à l'égal d'un texte littéraire, c'est ce que propose cet ouvrage largement illustré.

• Gérard Le Cadet, Adapt Éditions

Corps et pédagogie

Souvent nié dans le système scolaire et dans la formation des enseignants, en quoi le corps peut-il être obstacle ou facilitateur dans le rapport aux savoirs ?

Un recueil d'articles pour tenter de comprendre ce qui se joue dans les corps, à travers des approches philosophique, psychanalytique ou sociologique et des témoignages : une quinzaine de contributions dont deux autour de Claude Pujade-Renaud et de Michel Bernard.

• Coordonné par Véronique Vanier, sept. 2004, 14 euros

Drogues et toxicomanies chez les jeunes

Un outil pour réfléchir à la prévention en milieu scolaire. Des articles de réflexion (médecins, juges, policiers, députés, scientifiques) et des témoignages (dont un, bouleversant, d'un ancien héroïnomanie qui intervient en lycée).

• Coordonné par Véronique Vanier et Françoise Le Pautremat, 2001, 14 euros



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à ADAPT Éditions - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

DÉCRYPTAGE

Vous avez dit libéral ?

Après quelques mois d'exercice du pouvoir, il devient possible de porter un premier jugement sur l'action du gouvernement. Pendant la campagne électorale, certaines déclarations semblaient promettre une rupture libérale. Le libéralisme économique est la croyance en l'efficacité des marchés pour réguler l'économie. Une politique libérale soumet donc au marché un maximum d'activités, supprime les réglementations qui entravent leur fonctionnement, réduit les impôts qui distordent les prix et favorise la concurrence. Ce n'est pas du tout ce qui est observé jusqu'ici. Certes, des privatisations sont projetées et des négociations sont ouvertes sur le contrat de travail, sans qu'on puisse dire d'ailleurs qu'elles vont forcément aboutir à une situation moins réglementée qu'aujourd'hui (un contrat unique avec disparition du CDD correspond-il à un marché du travail libéral ?).

Conservatisme

Mais la tonalité de l'action gouvernementale est conservatrice et colbertiste, plus que libérale ; ce qui correspond bien à l'état des forces en présence au sein de la

droite française. La libéralisation des marchés des biens et services, envisagée depuis le rapport Rueff-Armand (1959 !) ne semble pas à l'ordre du jour, par peur de s'aliéner les commerçants et artisans, à commencer par les chauffeurs de taxi et les pharmaciens. Si les prix de la rentrée sont à la hausse, la solution adoptée n'est pas de renforcer la concurrence, mais de convoquer les patrons de la grande distribution rue de Grenelle. Certains impôts ont été réduits, mais les prélèvements sur les entreprises sont plutôt à la hausse. Il s'agit apparemment de favoriser les copains et non les marchés.

Main lourde

Sur la politique monétaire, loin de l'orthodoxie libérale qui veut qu'une banque centrale indépendante se concentre sur la stabilité des prix, Sarkozy réclame une action énergique pour relancer la croissance. Quant aux relations entre les entreprises, de Suez-GDF à Areva ou EADS, elles sont soumises à la main lourde de l'État sarkozien plutôt qu'à la main invisible du marché. Manifestement, Sarkozy reprend la vieille idée pompidolienne des champions nationaux. La seule trace



de libéralisme est dans le discours : l'enrichissement des riches fait le bonheur des pauvres, les services publics sont un frein à la croissance, il faut libérer les forces du travail, etc.

Seuls les fanatiques du marché regretteront l'absence d'orientation libérale. Mais le problème que pose ce colbertisme clientéliste désuet est sa finalité. Remarquons que le Parlement n'est pas appelé à en débattre et que le Président se justifie peu, après une campagne électorale durant laquelle il est resté dans le flou sur ses intentions. Un État interventionniste doit pourtant être d'abord un État démocratique, donnant à tous les acteurs la possibilité d'exprimer des choix. Il est également difficile de trouver dans les mesures prises ou annoncées des indices d'une stratégie cohérente. Aller chercher la croissance « avec les dents » ? Certes, mais où ? Un taux de croissance ne se décrète pas, surtout dans une économie mondialisée et... libérale. ■ **Arnaud Parienty**

Mobilisation internationale

Accords inégaux entre l'Europe et les pays ACP

L'Union européenne presse les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) de signer d'ici fin décembre des « accords de partenariat économique » visant à leur faire concéder ce que les négociations multilatérales à l'OMC n'ont pu obtenir : élimination de presque tous les droits de douane sur les biens et les marchandises, libéralisation des services, des investissements et des marchés publics... Une journée internationale de mobilisation a eu lieu le 27 septembre. Un collectif français composé d'ONG, d'Attac et de syndicats (FSU, CGT, Solidaires) s'y est associé pour soutenir les pays ACP dans leur volonté de préserver leur liberté politique de définir leurs stratégies de développement, et de garantir leurs droits humains économiques, sociaux, environnementaux, ainsi que leur souveraineté alimentaire.

Attac

À la relance

Après le succès de son université d'été qui s'est réunie fin août à Toulouse, Attac tient son assemblée générale à Lyon les 13 et 14 octobre. L'association a défini trois campagnes prioritaires :

- l'autre Europe que nous voulons (solidaire, écologique et démocratique) : Attac se mobilise notamment pour exiger un débat démocratique et un référendum sur le nouveau Traité, et va sortir un 4 pages d'analyse de ce document ;
 - la solidarité face aux inégalités : les grands dossiers sociaux du moment ;
 - développer la question écologique et l'associer à la question sociale, en relation avec le « Grenelle ».
- Deux grandes échéances sont en préparation :
- le Forum social mondial (journée mondiale du 26 janvier 2006) ;
 - les dix ans d'Attac en 2008 (perspective d'un grand événement public).

24-25-26 OCTOBRE

Grenelle de l'environnement

C'est dans une certaine précipitation qu'ont été réunis depuis juillet six groupes de travail chargés, dans le cadre de la préparation du Grenelle, de remettre des propositions sur cinq thèmes : lutter contre les changements climatiques, préserver la biodiversité et les ressources naturelles, instaurer un environnement respectueux de la santé, adopter des modes de production et de consommation durables, construire une démocratie écologique. La FSU a eu droit, dans ces groupes composés d'une trentaine de membres issus de cinq collèges (État, organisations de défense de l'environnement, salariés, employeurs, collectivités territoriales), à un représentant. Les propositions ont été remises le 24 sep-

tembre. Face à un cahier des charges du gouvernement très strict – aboutir à 15-20 propositions concrètes faisant consensus – les groupes ont été conduits soit à aborder le problème par des mesures très ponctuelles, soit à globaliser les propositions qui perdent alors leur côté concret, opérationnel et donc contrôlable.

La recherche du consensus a écarté de fait toute proposition innovante en particulier sur l'activité économique. La situation environnementale exige pourtant

des changements profonds de politiques énergétiques, industrielles, agricoles, de transport... La participation des citoyens et des salariés sera un levier indispensable pour faire entendre ces demandes à l'occasion de la deuxième phase, du 5 au 20 octobre, pendant laquelle le ministère organise des réunions décentralisées et une consultation publique via Internet (www.legrenelle-environnement.gouv.fr).

C'est dans cet esprit que le SNES, avec la FSU, participe à la construction de « Grenelle alternatifs et citoyens » rassemblant des acteurs du mouvement social et des mouvements écologistes : dans les Régions du 6 au 19 octobre, et à Paris, le 20 octobre. ■ **C. Martens**



Les causes de la crise financière

Depuis le 11 août, les marchés financiers subissent les contrecoups de la crise de l'immobilier aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Tout le monde a désormais entendu parler des « subprimes », des bénéficiaires en hausse pour les firmes de crédit hypothécaire prêtant, à des taux d'intérêt très élevés – plus vos revenus sont bas, plus le taux d'intérêt prend l'ascenseur – à des ménages peu aisés pour l'achat de leur logement. Aux États-Unis, comme bientôt en France à en croire les discours du Président, si un ménage n'est pas propriétaire de son logement, il n'est rien... Le marché était énorme... Evidemment⁽¹⁾, lorsque les ménages ne peuvent plus payer le service de leur dette – l'amortissement plus les intérêts –, ils sont déclarés en faillite et leur logement vendu aux enchères. Résultats : le marché de l'immobilier est à la baisse et les sociétés de crédit hypothécaire font faillite. Plus important sans doute, encore qu'on en parle peu, les ménages sont à la rue... Comment cette crise de l'immobilier, perceptible dès 2006, s'est-

elle transformée en crise financière touchant tous les pays développés, provoquant la possible faillite de banques et sa transmission à toute l'économie ?

Titrisation

Cet élargissement a un nom, titrisation. Depuis la déréglementation des années 1980 qui s'est traduite par la liberté totale des mouvements de capitaux, les entreprises voulant prêter ou emprunter s'adressent directement aux marchés financiers en émettant des titres. Les sociétés de crédit hypothécaire, à la fois pour limiter le risque en le transférant et pour trouver des capitaux, ont suivi cette voie. Les fonds d'investissement, les hedge funds – des sociétés uniquement spéculatives – ont acheté ces fonds pour les faire souscrire sous forme de SICAV⁽²⁾ et les banques ont apporté leur caution à ces opérations. Elles ne figurent pas au bilan des banques. Ce « hors bilan » marque l'absence de transparence et renforce la crise de confiance. Un « hors bilan » qui pèse puisque les banques deviennent responsables des pertes... Tant que les ménages continuent de payer, le système fonctionne.

Bulle

Lorsque la défaillance est avérée, la bulle éclate provoquant la baisse de tous les titres. Et une crise bancaire. Les banques ne veulent plus se prêter les unes aux autres, se soupçonnant mutuellement d'être proches de la faillite – comme la « Northern Rock » en Grande-Bretagne sauvée in extremis par l'intervention de la Banque d'Angleterre. Le crédit interbancaire se tarit. La banque centrale – la Fed pour les États-Unis, la BCE pour la zone euro – est obligée d'ouvrir les vannes du crédit, de créer de la monnaie pour alimenter le circuit du crédit. Malgré son idéologie libérale, la BCE a prêté massivement – à 4% – à toutes les banques qui en avaient besoin. Faute de quoi, les banques auraient pu massivement faire faillite avec réaction en chaîne : faillite d'entreprises et profonde crise économique. La Fed a été plus loin encore en baissant massivement son taux de l'escompte, le taux de refinancement des banques, faisant ainsi baisser le dollar et monter mécaniquement l'euro, atteignant des records à 1,40 dollar pour 1 euro.

La crise économique sera-t-elle évitée ? Rien n'est moins sûr.

1929 ?

De plus en plus de prévisionnistes voient poindre une crise du style de celle de 1929. Ils veulent faire peur pour susciter des réactions du côté des gouvernements. La baisse de la consommation des ménages américains pourrait provoquer la récession aux États-Unis. La baisse du prix des actifs possédés par les entreprises, du fait de la baisse des cours, pourrait aussi avoir comme effet des faillites des grands groupes industriels, tous devenus aussi financiers... ■

N. Bénétiès

(1) Pour le comprendre, il faut se souvenir que les ménages américains sont endettés à hauteur de 127 % de leur revenu disponible brut – ils ont dépensé plus de deux fois leur revenu – et les ménages britanniques à hauteur de 166 %.

(2) Société d'investissement à capital variable, leur capital – comme les fonds – étant composé d'un portefeuille de titres. Les monétaires sont, a priori les plus sûres et celles, logiquement, qui rapportent le moins. Seulement, les banques ont géré dans ces SICAV des titres de *hedge funds* provenant des « subprimes »...

ANDRÉ CICOLELLA, chercheur en santé environnementale, est l'auteur de *Alertes santé* (Fayard, 2005) et a publié en 2007 *Le défi des épidémies modernes (comment sauver la Sécu en changeant le système de santé)* aux éditions La Découverte.

Les franchises ne règlent rien

L'US : Les maladies chroniques selon l'OMS sont responsables de 86 % des décès et 77 % des cas de maladies en Europe. À quoi est-ce dû ?

André Ciccolella : À notre environnement, au sens large bien sûr du mot environnement, c'est-à-dire alimentation, mode de vie et pollutions. C'est d'ailleurs difficile de séparer ces différents environnements. L'amiante ce n'est pas seulement une affaire de fibres minérales, c'est aussi et surtout un problème d'environnement social. Ces maladies chroniques sont principalement le cancer qui est devenu en France la première cause de mortalité depuis 2004.

On peut donc parler d'une épidémie, car le cancer touche un homme sur deux et une femme sur trois. Le diabète a presque doublé en dix ans et c'est la conséquence de l'épidémie d'obésité et de surpoids, l'asthme et les allergies ont doublé en vingt ans... Pour l'OMS, ces maladies chroniques sont largement évitables : 80 % des diabètes, 80 % des maladies cardiovasculaires, 40 % des cancers...

L'US : La réponse du gouvernement est de réduire les solidarités, pour faire face à la crise du système de santé. Est-ce la solution ?

A. C. : La vraie cause de la croissance des dépenses de santé c'est



chises médicales se situent dans la même logique que toutes les mesures prises depuis trente ans : réduire les remboursements et augmenter les cotisations. On le voit, cela ne règle rien.

L'US : Vous proposez d'autres réponses ?

A. C. : Il faut s'attaquer au cancer en réduisant de façon drastique les pesticides (qui sont la première cause de cancer de l'enfant) et en éliminant les substances chimiques du type CMR⁽¹⁾. L'épidémie d'obésité et de diabète peut être stoppée en s'attaquant à la malbouffe et à la publicité qui la promeut. Les Sué-

l'augmentation des affections de longue durée ; elles représentent 74 % des dépenses nouvelles en 2004 ; 12 % des personnes en ALD occasionnent 60 % des dépenses. En réduisant ces maladies, on peut faire face à la crise du système de santé. Les fran-

dois l'ont interdit pour les enfants de moins de douze ans. Pourquoi pas nous ? L'excès de sel, qu'on trouve dans la nourriture industrielle principalement, est responsable en France de 22 % des accidents cérébrovasculaires et de 16 % des infarctus du myocarde. L'asthme est un problème de pollution, notamment de notre environnement intérieur, c'est-à-dire l'air des logements mais aussi celui des écoles. C'est beaucoup plus efficace que de chercher la solution dans le tout médicament. La France consomme trois fois plus de médicaments que les Pays-Bas ou la Norvège.

Cela coûte cher (31 milliards d'euros), pour une efficacité discutable. À qui fera-t-on croire qu'on va arrêter l'épidémie d'obésité avec le dernier médicament qu'Aventis promeut à grand renfort de publicité ?

Cela suppose de refonder le système de santé, de développer la proximité, les institutions de prévention, comme la médecine scolaire dont le rôle est central dans la lutte contre l'obésité infantile par exemple et qui est aujourd'hui laissée à l'abandon. C'est un changement de logique : il faut passer d'une logique de soin à une logique de santé. Il faut

avoir l'ambition d'une réforme de même ampleur que celle de 1945. Mais ce qui a été possible dans un pays au sortir de la guerre doit être possible dans un pays beaucoup plus riche. Il faut opposer ce projet de refondation au projet de privatisation annoncé par la droite. *Sicko*, le film de Michael Moore montre où conduit la logique de profit en matière d'assurance maladie. C'est possible d'éviter cela. ■

Propos recueillis par
Elizabeth Labaye

(1) Cancérogène Mutagène Reprotoxique.

ANNONCES FILLON ET SARKOZY SUR LES RETRAITES

Le temps de l'oukaze

Le Premier ministre vient d'affirmer que la durée de cotisation pour un taux plein serait portée de 40 à 41 ans entre 2009 et 2012.

Cette décision brutale réduit à néant l'intérêt du rendez-vous de 2008 puisque, l'essentiel étant déjà décidé, la négociation est sans objet.

Elle ne tient aucun compte des travaux du COR. En effet, ceux-ci montrent que les réformes de 1993 et 2003, dont le principal fondement était d'allonger la durée de cotisation par des pénalisations et incitations financières, n'ont pas modifié les comportements de départ en retraite des assurés.

Dans le secteur privé, l'âge moyen de départ a même diminué, notamment sous l'effet des mesures prises pour les carrières longues, dont le succès témoigne des aspirations profondes des salariés.

Impatience

Une récente étude de la CNAV montre que « les assurés en majorité attendent la retraite avec impatience », et que de nombreux facteurs interviennent dans la décision. Seule une minorité de salariés est encore en emploi à l'âge de la retraite, les employeurs n'ont pas changé dans leur politique d'exclure les seniors malgré les leçons de morale de Sarkozy. L'impact des contraintes familiales, de la fatigue au travail, de

la santé est superbement ignoré. La question de la pénibilité n'est pas réellement prise au sérieux et le « travailler plus pour gagner plus » ne va rien arranger.

Ce déni de la réalité provoque la colère des salariés.

Baisse des pensions

Ne pas traiter au fond les aspirations sociales et les questions du travail et de l'emploi revient à dire que le but, ce n'est pas l'allongement de durée de cotisation mais la baisse des pensions. Le Premier ministre vient brutalement d'envoyer un signal à la société française : pour assurer ses vieux jours, mieux vaut être riche, avoir un patrimoine et un travail gratifiant et bien rémunéré que de faire confiance aux régimes par répartition.

En entretenant le catastrophisme (l'État « en faillite »), le Premier ministre alimente le pessimisme et prend la responsabilité de provoquer de nouveaux départs anticipés.

Le Premier ministre prétend se soucier des petites retraites, alors que les réformes Balladur et Fillon sont de véritables machines à fabriquer des petites retraites, pénalisant les carrières courtes, le chômage et la précarité.

Cynisme

En se déclarant pour une réforme des régimes spéciaux au nom de l'égalité sociale, le président de la République vient de dépasser les

limites raisonnables du cynisme. Celui qui vient de distribuer 15 milliards d'euros aux plus riches de ce pays, et s'apprête à détaxer les gros dividendes, se préoccuperait d'équité ?

Les objectifs essentiels du pouvoir sont évidemment politiques : affaiblir la fraction encore organisée du salariat dans la perspective des combats à venir, notamment pour le rendez-vous de 2008 sur les retraites, affaiblir le syndicalisme combatif, avec la volonté de le placer devant un dilemme : reculer ou combattre isolé de l'opinion.

Bien sûr, si on rapporte la question des régimes spéciaux à celle de la pénibilité du travail, il est légitime de se demander si ce sont les « bonnes » professions qui sont dans la « bonne case » des départs anticipés.

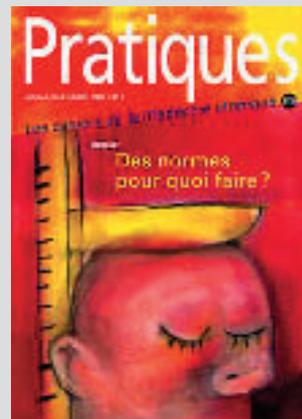
Choix

Mais alors, il faut s'en occuper sérieusement, ce que ne font pas le gouvernement, ni le Medef. La FSU exige un véritable débat démocratique. Si on refuse la perspective d'une paupérisation des personnes âgées, il faut consacrer une part plus importante du PIB au financement des retraites. Le choix doit être clairement proposé à l'opinion : faut-il procéder par un accroissement du financement mutualisé et solidaire dans les régimes par répartition ou par un appel à l'épargne individuelle ? ■

Daniel Rallet

Revue

Souriez : vous êtes normés



Soignants, enseignants, éducateurs, tous professionnels aux prises avec l'humain, dénoncent la normalisation dont les normes sont l'outil, l'obsession du classement (cf. dossier) qu'elles permettent d'assouvir, les pratiques illicites de stigmatisation des différences, aboutissant à l'exclusion ou à l'enfermement de ceux qui sont jugés hors normes. Mais qu'est-ce que les normes, qui les promeut et pour quoi faire ? Des règles de « bonne conduite » imposées par une autorité administrative ? Des questionnements sur les pratiques professionnelles incitant à améliorer leur qualité et des outils imposés pour une meilleure maîtrise comptable ? Des outils visant à niveler produits et procédures pour plus de sécurité, mais aussi pour plus de contrôle social ? Un riche dossier de 92 pages, auquel font écho divers articles de rubriques « magazine » (actualité politico-médicale, santé publique, lectures...), avec notamment plusieurs contributions intéressantes sur l'évolution des métiers des professionnels de santé, l'emprise des technologies et de l'industrie pharmaceutique...

• *Pratiques* n° 37-38, juillet-août 2007 : 25 € ; abonnement : 55 € auprès de Pratiques, 52, rue Gallieni, 92240 Malakoff (trimestriel créé par le syndicat de la Médecine générale, 01 46 57 85 85, www.pratiques.fr).

CINQUIÈME CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION À BERLIN

Lieu privilégié où se créent des échanges, des coopérations, des projets communs, où s'élaborent les grandes orientations du syndicalisme enseignant à l'échelle internationale.



De vrais débats

Nous étions cinq délégués du SNES à Berlin fin juillet venus participer au congrès de l'Internationale de l'Éducation en compagnie d'un camarade du SNEP, du SNUIPP et du SNCS. Environ 1 800 représentants syndicaux de 169 pays ensemble pendant une semaine, c'est un événement en soi.

Le congrès était précédé de pré-réunions appelées caucus :

chir). Tous les textes proposés par le SNES ont été adoptés, à l'exception de ceux concernant la périodicité des congrès et les cotisations. Malgré nos critiques, 4 ans sépareront chaque congrès (au lieu de 3) ce qui accroît la distance entre syndicats affiliés et instances dirigeantes, et les cotisations vont augmenter de 3,5 % par an pendant 4 ans.

Les 11 syndicats français de

sensible que l'IE vient de fusionner avec la Confédération Chrétienne.

Sont montés au créneau Solidarnosc, des syndicats allemands, finlandais et autrichiens, nous accusant d'intolérance. Après discussion avec eux, après nos interventions développant l'idée d'une tolérance acceptant au même titre toutes les religions puisque n'en privilégiant aucune, et préconisant dans cette perspective une histoire des religions et non pas un enseignement religieux, une majorité se dégagea pour la résolution française. Notons que les Scandinaves, quelque peu revenus, du modèle communautaire, l'ont aussi votée.

L'enseignement supérieur est en première ligne face à l'internationalisation de l'éducation. Des entreprises investissent massivement dans ce secteur et l'IE doit continuer son combat pour que l'éducation ne devienne pas le vaste marché concurrentiel voulu par l'AGCS. Divers organismes, comme l'OCDE ou l'UNESCO, émettent directives et recommandations qui tendent à unifier des principes d'un pays à l'autre. Ces principes sont parfois d'inspiration libérale, c'est le rôle de l'IE d'intervenir auprès des organismes internationaux pour défendre les valeurs syndicales qui nous rassemblent. La plupart des syndicats s'accordent sur le principe d'autonomie pédagogique des établissements supérieurs, parce que les cours et les projets de recherches ne doivent pas être soumis aux contraintes du marché ou de la rentabilité à court terme. En revanche, ils restent sceptiques sur l'autonomie financière, miroir aux alouettes bien souvent synonyme de financements privés et de désengagement de l'État. Ce congrès a notamment voulu réaffirmer son attachement au fonctionnement collégial et démocratique des établissements supérieurs, seul garant d'une autonomie démocratique. Une

ROYAUME-UNI

La cure d'austérité prônée par Gordon Brown lors de son discours aux délégués du congrès du TUC (Trades Union Congress), réunis à Brighton à la mi-septembre a vivement été rejetée par le biais d'une motion votée à l'unanimité. Une réponse cinglante aux propos du Premier ministre pour qui « la discipline des salaires est essentielle pour éviter l'inflation, maintenir la croissance et créer plus d'emplois... ».

Le congrès a exprimé son désaccord avec le principe selon lequel les augmentations salariales devaient être limitées à 2 % du traitement annuel : « Le congrès estime que rien ne prouve que les rémunérations dans les services publics alimentent l'inflation et considère que les travailleurs du secteur public sont les victimes et non pas la cause de l'inflation ». Comment d'ailleurs justifier que dans certains secteurs, des fonctionnaires gagnent moins de 11 000 livres par an (15 000 euros environ) ?

Un plan d'action à mettre en œuvre au plan local et régional avec débat sur une action de grève : c'est la réponse syndicale de nos camarades britanniques au régime « minceur salariale ».

Le TUC représente 6,5 millions de travailleurs.

résolution d'urgence, soutenant l'appel de syndicats français demandant l'abrogation de la loi sur les universités a été adoptée à l'unanimité.

À nous à présent de faire fructifier ces orientations dans la coopération syndicale internationale et de travailler avec l'IE à leur mise en pratique sur le terrain. ■

Dominique Giannotti,
Jean-Hervé Cohen



femmes, LGBT, enseignement supérieur. Une journée a été consacrée à des ateliers de réflexion, par exemple sur le décryptage des formes de privatisation rampante au sein même du public (choix libre des parents, techniques de gestion managériale des établissements, usage de logiciels favorisant la mise en concurrence des enseignants entre eux, etc.).

L'Éducation Pour Tous a été au centre des débats : comment réaliser les objectifs (bien compromis) fixés pour 2012 ? A été exprimée au caucus des femmes l'exigence de les étendre à l'enseignement secondaire pour un accès à l'emploi plus aisé.

Les débats autour des résolutions et des amendements ont été plus démocratiques qu'au congrès précédent, bien que perfectibles (le SNES va écrire à l'IE pour proposer la mise en place d'une commission chargée d'y réflé-

l'éducation (à l'exception de FO) ont présenté deux résolutions élaborées en commun. La première à l'initiative du SGEN-CFDT sur la défense et le développement de l'enseignement public a été votée à l'unanimité par le congrès.

La seconde, à l'initiative du SNES, dénonce la montée en puissance du religieux dans les écoles publiques. C'est la première fois qu'à un congrès de l'IE ce thème est abordé, d'autant plus



Pourquoi je suis à la GMF ?

" Parce que c'est une très bonne assurance pour ma voiture "



" que mes tarifs sont vraiment ajustés "



" qu'ils me protègent même au travail "



" que c'est aussi l'assurance de ma maison, "



et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y vont !



GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Un seul numéro : GMF au **0820 809 809** (0,12€ TTC/mn) ou sur **www.gmf.fr**

La GMF est le Mutuel des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics de base (Fédération Française des Fonctionnaires - Fédération Française des Employés de l'Etat - Fédération Française des Agents des Services Publics).
Préposée régie par le Code des assurances - 43930. Ce logo est le 5^{ème} et 6^{ème} des GMF Assurances et la Sémaphore.



www.gmf.fr

CORRIGER LE BAC

Ni tabous, ni concessions

Les photos illustrant les pages métier et catégories de ce magazine sont extraites du reportage de Clément Martin au lycée Pablo-Picasso de Perpignan.

Tête de pont du système éducatif pour le second degré, le baccalauréat est critiqué, malmené, pour des raisons contradictoires. Le SNES fait le choix d'ouvrir le débat, sans tabous, mais sans concessions aux nostalgiques d'un temps où le petit nombre des reçus garantissait la reproduction des élites. Sans tabous, cela veut dire, comme nous l'ont demandé les

collègues en réponse à la brève publiée dans *L'US* de rentrée, ouvrir le débat sur les sujets du baccalauréat, les barèmes, les consignes de correction. Y a-t-il « dévalorisation » ? Beaucoup d'inquiétudes dans les disciplines scientifiques, comme le confirment les extraits ci-dessous, mais des exemples existent ailleurs. Concepteurs des sujets, des barèmes, les enseignants sont aussi examinateurs. L'avenir du bac est entre leurs mains. Comment l'améliorer, comment réagir par exemple à certaines injonctions d'IPR (cf. *L'US* n° 652 en physique) qui glissent d'une harmonisation nécessaire à une normalisation inacceptable ?

Sans concessions aussi. « Pédagogistes » ou « républicains » ? Pour notre part, nous maintenons le cap de la démocratisation, parce que c'est juste socialement et confirmé par les projections des besoins de formation (source BIPE). La diversité des voies et des séries dans le second degré et donc des baccalauréats, diplômes nationaux permettant l'accès à

RÉACTIONS DE COLLÈGUES (EXTRAITS)

« Je ne dirais pas avec d'autres que le bac est "donné à tout le monde", car ce n'est bien sûr pas vrai.

Il n'en reste pas moins que le choix des sujets en sciences physiques pour les sections S, pose question.

Cela fait déjà plusieurs années que je constate que les exigences de l'épreuve vont en baissant : les sujets sont de plus en plus verbeux et contiennent de moins en moins de sciences. » (N. G. Dijon)

« Dès que des sujets sont considérés comme "trop difficiles" (c'est-à-dire dans lesquels il faut "réfléchir par soi-même"...), pour éviter une "levée de bouclier" des fédérations de parents d'élèves, on "trafique" les barèmes de correction. Sans oublier tous les points de "bonus" qui se sont multipliés ces dix dernières années : points au-dessus de la moyenne multipliés par deux pour les TPE, points que l'on "récupère" facilement de même pour la première option facultative). Ainsi beaucoup d'élèves récupèrent souvent 20 à 30 points sans beaucoup d'efforts. » (J. D. Lille)

l'enseignement supérieur, est un enjeu de société.

Si le débat sur les objectifs de l'Université et les conditions pour y réussir est nécessaire, notons que plus de 60 % des bacheliers technologiques (voie ignorée par le ministre) obtiennent un diplôme dans l'enseignement supérieur et que ce pourcentage

dépasse 84 % chez les bacheliers de la série ES. Garder un diplôme qui ne soit pas un « bac maison » n'est pas anodin.

Le bac aura deux cents ans en 2008, le SNES entend mener le débat et peser pour son devenir. Continuez à nous adresser vos contributions à lycees@snes.edu ■

Mireille Breton



© Clément Martin

LANGUES VIVANTES AU BAC STG

Évaluation précisée

Les modalités des épreuves de langues vivantes au bac STG pour la session 2008 ont été publiées au *BO* n° 32 du 13 septembre 2007. Pas de recul significatif sur le contrôle en cours de formation mais une évolution notable sur certains points. La compréhension orale fera l'objet d'une « expérimentation élargie et obligatoire ». Cette tournure quelque peu curieuse résulte d'une décision prise au CSE. En effet, devant la volonté du MEN de généraliser l'épreuve de com-

préhension orale à tous les établissements, le SNES a réussi à négocier un élargissement de l'expérimentation afin d'obtenir un résultat plus probant que celui enregistré dans les quelques établissements qui ont participé à l'expérimentation cette année. Les candidats passeront une épreuve de compréhension orale en contrôle en cours de formation (rappelons que le SNES est opposé à ce mode d'évaluation des LV au bac) mais la note du candidat ne comptera pas pour



© Clément Martin

l'obtention du baccalauréat. Ensuite, sur l'épreuve d'expression orale, le texte précise que « les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année terminale en cours. Si cette condition ne peut pas être respectée [...], on pourra procéder à des échanges de professeurs entre établissements. » Par ailleurs, la grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve d'expression orale est plus lisible car il y a une grille LV1 et une grille LV2. Elle est aussi plus nuancée que celle de la session 2007 puisque dans la colonne C (« Intelligibilité et

recevabilité linguistique »), l'examineur a désormais le choix entre 2 notes voire 3. Cette plus grande flexibilité avait été réclamée par tous les collègues qui ont répondu à l'enquête du SNES dont nous avons fait le bilan lors de l'audience du 28 juin 2007 au ministère de l'Éducation*. Enfin, acquis notable, l'évaluation prend appui sur un document inconnu issu d'une banque nationale. ■

Bruno Auer

Thérèse Jamet-Madec

* Le compte rendu de cette audience est sur le site du SNES.

HG, PHILO, SVT, SES...

Inscrivez-vous vite au colloque des 19 et 20 octobre,

La Plaine Saint-Denis

« **Évolution : entre remise en cause et instrumentalisation** »

Tous renseignements sur

<http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?article3428>

Circulaire confuse

La circulaire du 13-7-2007 est surtout présentée comme une réponse à « une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours ». Sans doute est-ce la raison pour laquelle l'« aide aux devoirs » présente tant de confusions (cf. encadrés) ; l'aide aux élèves y devient « approfondissement », voire « moments d'apprentissages différents ». D'autant que sont concernés les élèves

MODALITÉS

- Hors temps scolaire : durée indicative de deux heures après la classe, quatre jours par semaine.
- Élèves volontaires.
- Encadrement : enseignants volontaires (HSE), AP, AED, intervenants extérieurs.
- Projet présenté au conseil d'administration et intégré au projet d'établissement.

DOMAINES

- Aide aux devoirs et aux leçons (approfondir le travail de la classe, réaliser les devoirs, moments d'apprentissages différents, aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, etc.).
- Activités sportives.
- Pratique artistique et culturelle.

volontaires, qui sont rarement les plus en difficulté. Plutôt que de constituer un véritable accompagnement à la scolarité des élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages, que le SNES revendique, cette mesure risque au contraire de creuser plus encore les inégalités.

Pire, avec les suppressions de postes massives, cette mesure fait planer de lourdes menaces : sur les horaires d'enseignement, que le ministère veut réduire ; sur des missions qui font partie des ensei-

« MASSE D'HEURES »

Au collège Jean-Moulin, Marseille 15^e (Ambition Réussite), aucune information n'est donnée aux collègues le jour de la prérentrée. Après trois semaines, le principal rencontre de manière informelle les représentants des personnels pour annoncer qu'environ 2 500 HSE seront débloquées (pour environ 700 élèves). Il semble surpris par la masse d'heures distribuées et annonce une prochaine réunion sur le sujet avec les représentants des personnels. Cependant, devant la multiplication des problèmes (inscriptions tardives, violences, modifications des emplois du temps, recrutement d'AP...), aucune date n'a encore été fixée. Les collègues, peu informés, semblent perplexes devant ce gigantisme d'heures, comparé aux faibles moyens de la Dotation Horaire Globale.

Guillaume Marsault, S1

gnements (chorales, ateliers artistiques, etc.) ; sur le devenir de certaines disciplines. Au nom de l'égalité des chances, ce serait alors moins d'école pour les élèves.

Le SNES appelle les établissements à ne rien se laisser imposer. Les modalités doivent être largement débattues, les conditions

d'apprentissage dans la classe, être mises en avant. L'examen en CA doit être l'occasion de faire connaître les demandes de la profession. Un *Courrier de S1* spécial apportera des éléments de réflexion et d'analyse. ■

Bruno Mer, Claudie Maugé

CALENDRIER

- 5 novembre 2007 : collèges de l'éducation prioritaire.
- 2008 : tous les collèges.
- 2009 : écoles, collèges et lycées.

Professeur documentaliste

Ne pas renoncer

Le bilan des postes restés vacants démontre encore l'insuffisance des recrutements. Les rectorats la pallient par une panoplie de dispositifs : affectations autoritaires de collègues de discipline en CDI, reconversion sans formation digne de ce nom, et même réadaptation. Le service des stagiaires IUFM a augmenté et, faute de précision sur leurs contenus de formation, les horaires varient d'une académie à l'autre. La circulaire sur l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire préconise des activités de recherches documentaires après les cours. Avec quels personnels ? En HS non payées ? Le SNES a une exigence, la formation de tous les élèves à l'information. Elle suppose des professeurs documentalistes en nombre suffisant.

Tous leurs contentieux statutaires doivent faire l'objet de discussions. Nous l'avons rappelé dans un courrier au ministre avec une demande d'audience. Le SNES poursuit ses contacts avec la Fadben dans le cadre d'une intersyndicale. Le remplacement d'un fonctionnaire sur deux pourrait frapper de plein fouet les postes de documentation alors que les besoins étaient déjà loin d'être satisfaits. Nous devons défendre une conception pédagogique de notre métier, ne pas nous laisser enfermer dans une politique documentaire axée sur le rôle de conseiller auprès du chef d'établissement (cf. protocole national d'inspection <http://www.snes.edu/observ/>). Répondons au questionnaire national de cette US, intervenons dans les débats sur les métiers de l'enseignement. Il ne faut pas renoncer !

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Abandon du dispositif ?

Cette année, le ministère a choisi de ne pas reconduire le dispositif des mentions complémentaires. C'est une conséquence logique de la victoire sur les décrets Robien et leur abrogation, qui modifiaient nos services et instituaient la bivalence.

Alors que le ministère avait mené une véritable propagande pour inciter les candidats à s'inscrire, en leur promettant primes et affectations prioritaires, les mentions complémentaires n'ont jamais réellement passionné les foules, ni enchanté les présidents de jury de CAPES : 27 lauréats lors de la première session en 2006, 17 cette année.

La création de ces mentions revenait à introduire un coin dans la monovalence des recrutements, à valider et banaliser les compléments de services, à générer un vivier d'enseignants profilés pour assurer les remplacements de courte durée. L'échec de ce dispositif renforce l'idée que les candidats au CAPES sont attachés à



© Clément Martin

la discipline qu'ils souhaitent enseigner. Il démontre également que les futurs professeurs sont en accord avec les positions du

SNES. Le ministre devra en tenir compte lors des discussions sur le métier d'enseignant. ■

Emmanuel Mercier

Les inscriptions aux concours de recrutement du second degré sont ouvertes depuis le jeudi 13 septembre (13 heures, heure de Paris) jusqu'au 23 octobre (17 heures, heure de Paris). Elles s'effectuent par Internet (<http://www.education.gouv.fr/siac2>).

Les inscriptions seront à confirmer au 13 novembre 2007 (17 heures, heure de Paris).

Vous trouverez sur le site www.edm.snes.edu, à la rubrique « vous êtes étudiant(e) », le guide « Objectif concours » et de nombreux conseils pour les candidats.

EN TÊTE DE GONDOLE AU RAYON BD CET AUTOMNE : LES PROFS ET L'ÉCOLE. L'Éducation nationale et ses enseignants (plaintifs, râleurs, dépassés, dépressifs, fumistes, victimes ou bourreaux !) est en passe de devenir un sujet incontournable pour tout dessinateur qui veut affûter ses crayons !

Pica et Erroc, la saga des profs

La BD *Les profs* est une vraie saga. Antoine Polochon, le prof d'histoire stressé et ses collègues font désormais partie du panthéon des enseignants risibles. Les élèves croient y reconnaître leurs profs et les profs y voient leurs collègues ! Lancée en 2000, la série est un succès. Le 10^e numéro « motivation 10/10 » est sorti fin août. Erroc et Pica se partagent les tâches. Erroc scénarise les histoires et Pica, dessinateur professionnel depuis 1978, se charge de leur donner vie.

L'idée était de partir des clichés sur la profession sans trop appuyer là où ça fait mal.

Une BD anti-prof ? Les deux auteurs s'en défendent et ont justement voulu éviter de « casser du prof » et de multiplier les « scènes de bagarres et de violence ». C'est pourtant ce que leur conseillaient plusieurs éditeurs alors qu'ils galéraient pour se faire publier. Plus simplement, ils ont utilisé des recettes classiques mais efficaces : partir des préjugés qui nous collent à la peau (le mythe du catalogue de la CAMIF qui traîne dans la salle des profs a la peau dure...), grossir nos petits travers professionnels, introduire un gag dans une scène du quotidien et fidéliser le lecteur avec une salle des profs attachante.

Au final, ils ont su trouver un ton consensuel pour ne pas être victimes des représailles d'enseignants offusqués. Juste, un petit « c'est scandaleux ce que vous faites » à l'occasion d'une dédicace. Erroc a bien voulu répondre à notre petite interrogation orale.

L'US : Comment vous est venue l'idée de cette série ?

Erroc : En 1995, j'habitais dans un logement dans l'Essonne qui partageait une petite cour intérieure avec d'autres locataires qui étaient tous des jeunes profs débutants. Ils venaient de la France entière et enseignaient dans le collège voisin. On a sympathisé et ils me parlaient beaucoup de leur métier. C'est eux qui m'ont donné l'idée de cette BD. J'en ai alors fait part à Pica. Il a tout de suite été intéressé mais il m'a dit « on n'y connaît rien aux profs ». Je pensais que c'était justement une force d'être extérieur au milieu.

L'US : Au départ, cette BD était destinée à quel public ?

E. : Notre idée était de s'adresser à un public plutôt adolescent. On voulait absolument situer nos histoires dans un lycée. Les BD qui se passent dans le cadre scolaire se cantonnent souvent à l'école ou au collège car les héros sont des jeunes enfants, comme Titeuf. Nous, au contraire, on voulait que les héros soient les profs.

L'US : Vous n'avez aucune expérience personnelle de l'enseignement ?

E. : Absolument aucune. L'idée était de partir des clichés (les vacances, les grèves...) sur la profession sans trop appuyer là où ça fait mal. On a aussi voulu montrer qu'il y a des grands moments de solitude, d'isolement et fatigue dans le métier d'enseignant. On a essayé de trouver un juste équilibre et de rendre ces profs sympathiques.

L'US : Quels souvenirs gardez-vous de votre scolarité ? Est-ce que vous les recyclez dans la BD ?

E. : J'étais plutôt un bon élève mais pas très travailleur, genre « peut mieux faire » ! Je n'ai aucune revanche à prendre. J'ai eu le panel classique de profs : du prof soixante-huitard sympa au prof en fin de carrière qui en a marre. Je m'inspire un peu de mes souvenirs personnels. J'ai aussi un peu questionné mes enfants mais ils ne sont pas très bavards sur le sujet. Par contre, je suis un fidèle des rencontres parents-professeurs ! C'est un observatoire exceptionnel : les profs parlent souvent aux parents comme aux enfants. Certains sont mal à l'aise, d'autres sont très bavards.

Mais, au final, je préfère faire confiance à mon imagination et je ne suis pas trop à l'affût d'anecdotes. C'est pour cela que j'arrive à me renouveler : je ne veux pas

être un simple passeur de faits vécus. Mon travail, c'est d'imaginer des situations. Je me mets dans la peau de mes personnages que je connais bien maintenant. Ils ont chacun leur vie propre et c'est eux qui me font penser à des scènes.

L'US : Vous suivez l'actualité sur le métier enseignant ?

E. : Comment faire autrement ! J'ai l'impression que l'école et les profs sont omniprésents dans les médias. Je suis bien sûr très attentif aux discours sur l'école et j'ai parfois acheté des bouquins de témoignages. Mais c'est surtout pour me mettre dans l'ambiance d'une salle des profs, pour saisir un état d'esprit.

L'US : Vous allez introduire de nouveaux personnages dans les prochains numéros ?

E. : C'est compliqué car ils sont déjà nombreux. Si j'en crée un, il faut en supprimer un autre ou organiser un départ à la retraite ! Mon équipe est fixée et j'ai plutôt envie de les faire sortir des murs du lycée et de les situer dans un autre cadre, à une autre époque par exemple. Ce sera d'ailleurs l'objet de notre prochaine publication en avril 2008 : ce sera un album hors-série qui mettra en scène nos profs à travers l'histoire. ■

Propos recueillis par Carole Condat



Deux styles différents, deux approches diamétralement opposées. Rencontres avec les auteurs de deux succès de rentrée mais qui ne sont pas dans la même classe à l'école de la BD : Pica et Erroc, auteurs de la BD « Les profs »⁽¹⁾ et Riss et son « J'aime pas l'école »⁽²⁾.

Riss, copie décapante

Les apparences sont trompeuses.

Au premier abord, Riss nous fait penser irrésistiblement à ces lycéens qui se planquent au fond de la classe : les jambes trop grandes coincées sous le bureau d'écoulier, un air rêveur et une attitude en repli. Élève, on l'imagine plus absorbé par ses premiers dessins gribouillés sur un coin de cahier que par les cours du prof.

Enfant, Riss ne s'est jamais posé la question de savoir s'il aimait bien l'école. Il y allait comme

fait, l'école l'a obligé à être un peu réglo et appliqué. Qualités indispensables dans « un métier de chômeur ».

Riss est aujourd'hui un dessinateur confirmé. Collaborateur permanent de *Charlie Hebdo*, il est aussi directeur de la collection « J'aime pas » chez Hoëbeke. Dessinateur-reporter, il a à son actif deux BD sur Sarkozy aux éditions Vent D'ouest, « La face karchée de Sarkozy » et « Sarko 1^{er} ». À l'époque de l'affaire Papon, il avait suivi la totalité des procès et réalisé un véritable reportage qui a fait date, publié dans un supplément de *Charlie Hebdo*.

Si Riss a l'air aimable, ses dessins le sont beaucoup moins...

En feuilletant « j'aime pas l'école » on découvre des élèves morveux et boutonneux dans des classes surchargées, des profs dépassés qui se lamentent sur le niveau des élèves et s'envoient en l'air dans des positions acrobatiques ! Avec un trait impitoyable et décapant, il dessine l'école

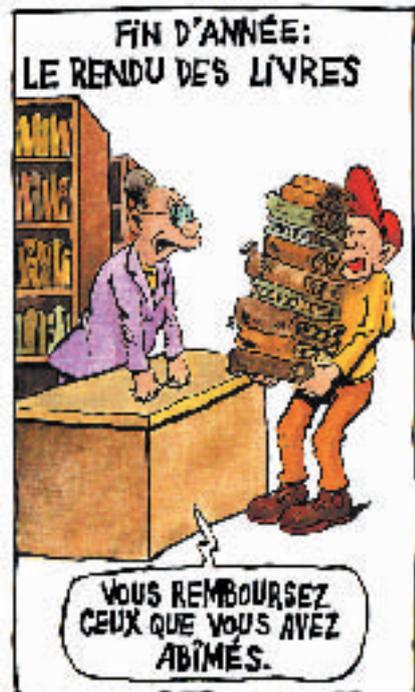
non pas telle qu'elle est mais comme elle est fantasmée. L'actualité n'est jamais loin : élèves sans papier, rivalité privé-public, port du voile, communautarisme, suppression de la carte scolaire, mai 68... l'école est au centre de la tourmente.

Pourquoi un pamphlet sur l'école ? Il ne se souvient plus

syllabique et les défenseurs de la méthode globale, entre les déclarations du ministère sur le niveau qui baisse et les revendications des syndicats sur le manque de moyens, où est la vérité ? Il voulait aborder ce thème avec « l'ironie décapante » qui le caractérise sans tomber dans la nostalgie ni dans les clichés traditionnels, sans pour autant « occulter les problèmes qui existent ». Observateur des évolutions de la société, il dispose tout compte fait de peu d'outils d'analyse pour sonder cette énorme boîte noire qu'est l'Éducation nationale : sa scolarité lui semble relever d'un autre temps et il n'est pas parent. Mais il est en tout cas certain que l'école est un résumé explosif des malaises de la société, « la voiture-balai de tous les problèmes », et que « les parents attendent de l'école qu'elle règle tout » et d'abord de remédier à leurs propres défaillances. Quant aux professeurs, il reconnaît que « tous les regards convergent vers eux » et qu'on leur « demande des choses qui ne relèvent pas d'eux ».

Tout compte fait, Riss est un mec sérieux et un bon exemple de réussite du système scolaire. C'est son prof d'histoire qui, à l'occasion des présidentielles de 1981, lui fait découvrir les subtilités de la vie politique hexagonale. Selon lui l'école était un peu une gare de triage. Il se souvient de son copain d'origine modeste qui a quitté le collège à la fin de Troisième pour devenir apprenti boucher alors qu'il était plutôt bon élève. Plus tard, Riss passait en vélo devant sa boucherie pour aller au lycée en se disant qu'il avait quand même de la chance.

Il a l'impression que les gamins d'aujourd'hui comptent sur autre chose que l'école pour réussir et en oublient d'apprendre l'essentiel. Il se demande comment sont perçues ses caricatures politiques par des lycéens... il aimerait bien que son travail leur donne le goût



« on mange à midi et le soir ». Jusqu'en Troisième, il a bien rigolé. « Après c'était plus sérieux, il y avait des échéances ». Il a redoublé une fois et ça lui « a mis un bon coup de pied au cul ». Son seul souvenir traumatisant, c'est la piscine. Pas très réceptif aux innovations pédagogiques, il n'a rien com-

pris aux maths modernes et aux cours de langue sans livre mais avec des « bandes magnétiques inaudibles ». Il était rassuré par le ronron scolaire et l'emploi du temps bien huilé. Tout compte

trop de la genèse de l'ouvrage. Mais c'est un sujet qui l'interroge, un sujet éminemment politique. Quelle est la réalité de l'école aujourd'hui ? Entre les partisans du retour à la méthode

du débat et de la politique. Lui, en tout cas, se souvient très bien de son cours sur les libertés publiques en fac de droit. Travaux pratiques tous les mercredis dans *Charlie Hebdo*. ■

C. C.

(1) Pica et Erroc, *Les profs, motivation 10/10*, tome 10, éditions Bamboo, 9,45 €.

(2) Riss, *J'aime pas l'école*, éditions Hoëbeke, 10,50 €.

Il est en tout cas certain que l'école est un résumé explosif des malaises de la société, « la voiture-balai de tous les problèmes ».

AGRÉGÉS

Hors-classe 2007 : vous avez dit « mérite » ?

En CAPN, 7 200 collègues étaient proposés par les recteurs pour 2 077 nominations possibles. La quasi-totalité des promus ont un avis exceptionnel, 1 973 sont au 11^e échelon dont 1 179 avec quatre ans d'ancienneté ou plus⁽¹⁾ et 104 au 10^e échelon⁽²⁾, ces derniers correspondant aux 5 % du ministère. Note pédagogique ou points ZEP départagent les collègues n'ayant pas quatre ans dans le 11^e échelon. Dans l'étude de l'ensemble des promotions, les disparités de notation entre les disciplines et entre le second degré et le supérieur ont été bien entendues prises en compte. Quelques collègues victimes de la clause d'avancement à l'ancienneté ont pu être promus (ils étaient très peu nombreux dans les propositions des recteurs). Le détail des barres de promotion avec la répartition des promus est consultable dans l'espace adhérent sur <http://www.snes.edu>.

Un système fait pour exclure

Si les collègues au 11^e échelon représentent 95 % des promus, il n'en reste pas moins que le bilan est extrêmement préoccupant et recouvre en même temps des écarts importants selon les académies. Aujourd'hui, la part des



© Clément Martin

promotions sans effet immédiat passe de moins de 10 % à près de 45 % alors que la majorité des collègues en fin de carrière est désormais exclue. C'est l'effet des « critères » ministériels qui prétendent mesurer le « mérite ».

- La clause inique – et fortement dénoncée par tous les élus des personnels – prive les collègues promus au 10^e et au 11^e à l'ancienneté de points de carrière. C'est une exclusion massive et a priori dès l'étape rectorale alors qu'il s'agit de retards d'inspection, des aléas de l'avancement (contingentements, égalité de notation...), ou d'une entrée tardive dans le corps quel qu'en soit le mode (concours ou liste d'aptitude).

- La « mécanique » aveugle des avis de l'inspection et du chef d'établissement est encore plus

dévastatrice et inégalitaire. L'avis « favorable », avis très largement émis par défaut sans autre forme de procès, exclut de toute chance de promotion. Les avis « Très favorable », eux, sont émis de façon très disparate selon l'établissement, la discipline... Fort éloignés des préconisations de la note de service ministérielle qui demande de prendre en considération l'ensemble de la carrière et la notation, les avis sont purement arbitraires. Loin des éléments objectifs que font valoir les élus du SNES en CAP, ils sont, en règle générale, enregistrés mécaniquement par les recteurs sur la base du logiciel informatique ministériel ! Réputés non discutables, ils constituent pourtant, en CAPA comme en CAPN, « le » dossier (*sic*) sur lequel l'administration se targue de fonder

l'« examen approfondi de la valeur professionnelle de chaque promouvable ».

Quelle revalorisation ?

Ce système injuste doit être abandonné. Sauf pour quelques-uns, il rend la promotion totalement aléatoire. Jusqu'en 2005, deux agrégés sur trois pouvaient accéder à la hors-classe et donc à une amélioration très significative de leur traitement et pension, le ministère exclut aujourd'hui sept agrégés sur dix de cette perspective. Résultat à méditer pour ceux qui pourraient croire que c'est par le « mérite » que l'on peut revaloriser notre métier et reconnaître nos qualifications ! Le SNES revendique une carrière plus attractive et plus rapide permettant l'accès de tous aux indices de la hors-classe. ■

Didier Pihoué, Nicole Sergent
agreges@snes.edu

(1) Rappels que c'est l'ancienneté de carrière nécessaire pour bénéficier de l'effet immédiat de la promotion à la hors-classe.

(2) Situation administrative appréciée au 31/12/06 : un collègue promu au 11^e échelon après cette date était considéré comme du 10^e et pouvait donc être promu à la hors-classe à ce titre alors qu'un autre, promu au 11^e après le 31 décembre, ne le pouvait pas...

CONGÉ MATERNITÉ Du nouveau !

Une circulaire fonction publique datée de juillet⁽¹⁾ et relayée dans l'EN par une lettre aux recteurs et IA pendant l'été précise que la loi du 5 mars 2007 sur la possibilité de report du congé de maternité est applicable aux fonctionnaires, y compris agents non titulaires de l'État. Elle réduit, sur demande et justificatif médical, le congé prénatal de trois semaines maximum et augmente d'autant le congé postnatal.

Rappelons que, dans la fonction publique, cette possibilité existait déjà de manière d'ailleurs plus large puisqu'elle permettait le report jusqu'à deux semaines avant l'accouchement.

Mais la circulaire FP de 1995 mettait une condition qui a pénalisé des milliers de collègues enseignantes, subordonnant l'octroi du report à l'exercice effectif

des fonctions avant le début des six semaines précédant la date présumée de l'accouchement. Les enseignantes ne pouvant reporter comme les autres fonctionnaires leurs congés payés, se trouvaient empêchées de reporter leur congé prénatal, car considérées comme n'étant pas en exercice effectif pendant les vacances.

La circulaire du MEN adressée aux recteurs et inspecteurs d'académie précise explicitement que cette circulaire ne s'applique plus. L'assouplissement vaut aussi en sens inverse pour les femmes enceintes de jumeaux ou d'enfants de rang 3 et plus : le congé prénatal peut être rallongé de quatre semaines pour des jumeaux et de deux semaines à partir du 3^e enfant, ce qui réduit d'autant le congé postnatal.

Cependant, nous continuons à



© Clément Martin

considérer que cet assouplissement du congé de maternité n'est pas une mesure satisfaisante en elle-même. Elle prend acte du fait que les femmes revendiquent massivement un congé maternité leur permettant de rester plus longtemps auprès de leur enfant, mais au lieu de décider de l'allongement du congé postnatal, la loi ne propose qu'un report qui pourrait se faire au détriment

de la santé de la mère et de l'enfant. La FSU, qui doit rencontrer le secrétaire d'État à la famille prochainement y portera sa revendication, d'allongement du congé à 26 semaines quel que soit le rang de naissance de l'enfant. ■

Elizabeth Labaye

1. Circulaire DGAFP B9 du 12 juillet 2007.

Mise à mal d'une profession

L'ouverture des inscriptions au concours de CPE a été publié dans un *BO* récent, mais la question cruciale qui préoccupe à la fois les postulants comme ceux qui exercent déjà la profession porte sur le contingent de postes qui sera offert pour la session de 2008.

En effet alors que le nombre des candidats reste élevé et que ce concours demeure très sélectif (environ 8 000 candidats pour 200 postes en 2007), l'incroyable faiblesse des recrutements lors des récentes sessions a engendré dans les faits une perte de plus de 600 emplois de CPE en deux ans. Cette politique a des conséquences immédiates : non créations de poste, diminution drastique des emplois de TZR et donc non remplacement des personnels. Pour la première fois depuis un quart de siècle, alors que plusieurs centaines de collèges attendent encore d'être dotés d'au moins un poste, le nombre global de CPE est en régression de près de 5 % !



© Clément Martin

Les CPE se sont appliqués à développer une fonction de suivi, d'accompagnement éducatif individuel et collectif des élèves et nul ne conteste aujourd'hui l'importance de leur rôle dans la liaison école famille. Partout où il a pu se concrétiser, leur apport aux équipes pédagogiques permet d'acquérir une meilleure connaissance des élèves et de leur environnement socio-familial. Afin de faire face à la ségrégation sociale et scolaire qui affecte bon nombre d'établissements scolarisant les enfants de la massification et dans

le cadre d'une démarche de prise en compte globale, la diversité des métiers de chacun des membres des équipes œuvre à la réussite de tous les élèves.

Alors que par ailleurs le nombre de personnels de surveillance est chaque année en diminution, la poursuite globale de cette politique menée conduirait à des conséquences tout à fait dramatiques pour la profession de CPE. Elle réduirait le métier à une simple dimension de gestion de l'urgence ou à une fonction administrative désincarnée...

Les fonctions enseignantes et d'éducation ne sont pas cloisonnées, mais elles ne sont pas fusionnables : au contraire leur complémentarité est un atout important. Dans le débat qui s'ouvre sur la fonction enseignante, les CPE, pour qui le SNES demande la reconnaissance du concours comme CAPES, doivent être absolument entendus. ■

**Guy Bourgeois,
Catherine Gourbier**

COUR DES COMPTES

Le supplément familial dans le collimateur

Après le rapport sur les décharges de service des enseignants, point d'appui du décret Robien finalement abrogé, la Cour des comptes trouve dans la rémunération des fonctionnaires de nouvelles pistes d'économie.

Un des chapitres de son dernier rapport⁽¹⁾ est consacré aux aides publiques aux familles. Celles-ci répondent à deux objectifs différents : faire que le niveau de vie des familles avec enfants ne soit pas trop éloigné de celui des ménages de même revenu sans enfant ou viser les familles à faible revenu. En France, les prestations familiales obéissent à l'une ou l'autre de ces deux logiques et le rapport juge que l'équilibre est tenu. Il estime cependant que des insuffisances subsistent, et pointe à ce titre la faible compensation du coût du premier enfant et des adolescents par rapport aux enfants plus jeunes. Dans la perspective de dégager des écono-

mies ou d'opérer des redéploiements, le rapport interroge donc la pertinence de certaines aides. Le supplément familial de traitement (SFT) des agents publics, assimilé à une aide, est mis sur la sellette. Déterminé selon le nombre d'enfants et proportionnel au traitement indiciaire pour les familles d'au moins deux enfants, dans la limite d'un minimum (71,75 € pour deux enfants jusqu'à l'indice majoré 448) et d'un plafond (108,20 € à partir de l'indice 716), le SFT est un élément de la rémunération ; il est soumis à l'impôt sur le revenu. Pour les rapporteurs, il ferait double emploi avec les allocations familiales. Oublié le plafonnement, il lui est fait grief de s'apparenter à une « prestation d'entretien », ce qui lui confère *ipso facto* un caractère illégitime que n'auraient pas des prestations d'action sociale de l'employeur. Sans s'interroger sur la faiblesse de celles-ci dans la fonction publique de



© Clément Martin

l'État, ignorant leur versement fréquent sous conditions de ressources, le rapport préconise « la transformation du SFT sous la forme d'un montant forfaitaire, à nombre d'enfants à charge donné ».

Une telle évolution affecterait particulièrement les revenus des enseignants. Dans la foulée, le rapport cite la demi-part attribuée aux contribuables vivant seuls ayant élevé des enfants et la majoration de pensions accordée aux retraités ayant élevé trois enfants.

Était-il réellement plus légitime et plus efficace économiquement d'exonérer d'impôts les successions (22 %) qui y étaient encore soumises ? Ce n'est pas le point de vue du SNES qui ne saurait admettre la logique de partage entre les seules familles. ■

Anne Féray

(1) Septembre 2007

Retraités

« La Semaine Bleue » vire au rouge

Lancée en 1951, la « Journée des Vieillards », a été créée par arrêté du ministère de la Santé publique et de la Population. Un comité national d'entente, composé de grandes associations représentant les personnes âgées, avait reçu pour mission d'organiser une quête nationale. L'objectif était de récolter des fonds pour secourir les anciens les plus « nécessiteux », 6 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale. De la « Journée des Vieillards », on passa à la « Semaine nationale des Vieillards » puis à la « Semaine nationale des Retraités et des Personnes âgées et de leurs Associations » pour s'arrêter, en 1977, à la « Semaine Bleue ». Un nouveau titre accompagné de ce slogan : « 365 jours pour agir, 7 jours pour le dire ». Elle aura lieu du 15 au 21 octobre. Peu à peu, l'initiative gouvernementale, destinée à l'origine à collecter des fonds, maintenant plus largement à promouvoir la politique gouvernementale, a été détournée de son objet premier par les organisations de retraités et personnes âgées, et spécialement les organisations syndicales qui en ont fait une semaine revendicative, plus « rouge » que « bleue ».

Actifs et retraités sont confrontés à la même politique régressive. Celle-ci est vécue plus difficilement par les retraités et personnes âgées, compte tenu de leurs besoins en matière d'accès aux soins, d'hébergement, de pouvoir d'achat, de services de proximité, de traitement de la dépendance et ils seront dans les luttes aux côtés des actifs. De leur côté, les unions confédérales de retraités, la FGR-FP et les sections fédérales de retraités FSU, préparent cette semaine revendicative dans les départements. Elle est centrée, elle, sur les problèmes revendicatifs spécifiques des retraités : revalorisation des pensions, prise en charge de la dépendance par la Sécurité sociale, hébergement... Le gouvernement veut rompre toutes les solidarités, aggravant encore des situations difficiles, isolant les personnes âgées : c'est insupportable ; assurons ensemble le succès des actions prévues et contribuons ainsi à la mobilisation la plus large qui, seule, pourra infléchir des décisions régressives aux conséquences dramatiques. ■

Annie Clavel, Robert Jacquin

Responsables de la catégorie « retraités »

À LIRE

Revue des revues

JOURNAL DES LOINTAINS



N° 5, semestriel, Buchet-Chastel. Une revue, comme son titre l'indique pour faire voyager. Les écrivains/poètes ici réuni(e)s veulent faire partager leurs émotions, leurs découvertes. Quelques réussites.

EUROPE



N° 940-941 août-septembre 2007. Un dossier pour (re)découvrir Maurice Blanchot que l'on a accusé un peu vite de « collaboration ». Ses réflexions sont utiles pour affûter les concepts permettant de comprendre les rapports entre Histoire/Mémoire/Souvenir. Complété par un dossier sur un écrivain d'aujourd'hui, Antoine Volodine (dont les œuvres sont publiées au Seuil).

AGONE



N° 37, 2007. Agone est à la fois le nom de la revue et de la maison d'édition. Cette livraison, un vrai travail de sociologie appliquée mêlant des aspects de psychologie sociale et d'histoire des mentalités, traite de *La joie de servir*, à travers les figures du serviteur, du soldat, de l'artiste, de la femme maghrébine prise en tenaille entre deux cultures... Pourquoi servir ? Quel contenu ? Quelles justifications ?

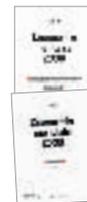
HÉRODOTE



N° 126, 3^e trimestre 2007, La Découverte. *Géopolitique de la langue française*, le titre de cette livraison, voudrait analyser les rapports de force qui se cachent derrière l'usage de la langue française, sa capacité de mémoire au Québec et sa place dans la constitution d'une Nation française...

Notre sélection

COMMENT VA L'ÉCONOMIE ?



De moins en moins bien (voir la rubrique Eco soc) ! Ces deux ouvrages, de l'OFCE sur l'économie française - avec un dossier sur l'immobilier amorçant sa chute - et du CEPII sur l'économie mondiale - avec un dossier sur les fonds de pension, la place de l'Afrique - deviennent incontournables pour tirer le bilan et de 2006 et des premiers mois de 2007.

- *L'économie française 2008 et L'économie mondiale 2008*, Repères/La Découverte.

POURQUOI LA GUERRE EN IRAK ?



Dix clés proposées par Fanny Lafourcade pour comprendre les racines du conflit irakien. W. Bush avait voulu la guerre pour des raisons politiques et idéologiques.

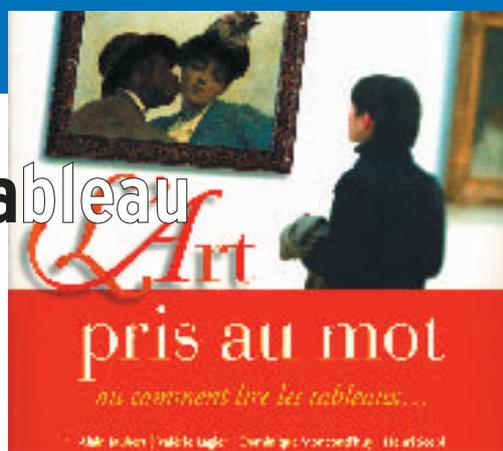
N. B.

- *Le chaos irakien*, Sur le vif/La Découverte.

ÉDUCER LE REGARD

Comprendre un tableau

Peut-on lire un tableau ? Le voir ne suffit pas, il faut savoir comment, pourquoi le peintre a représenté la nature sous toutes ses formes, dessiné un portrait, utilisé tel ou tel ingrédient. Comprendre ne permet pas d'aimer, d'être foudroyé mais ouvre grandes les portes du savoir, pour aimer davantage, pour saisir les subtilités de l'art du peintre, pour pénétrer dans son univers. Les auteurs, un cinéaste, une conservateur et deux enseignants de littérature, se veulent didactiques, sans trop laisser passer de termes abscons ou de parties analytiques trop techniques. Ils et elles veulent donner envie d'en savoir plus, d'aiguiser l'œil pour le transformer, l'habituer à s'aventurer dans des contrées où il n'a pas l'habitude d'aller. C'est un grand voyage. Dans le temps, dans l'espace, dans les savoirs différents mais aussi dans les légendes des siècles, dans le

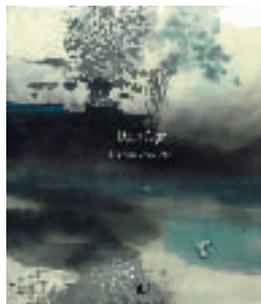


murmure du temps. Les artistes sont tellement de leur époque qu'ils nous parlent à toutes les autres époques. Nous chargeons leurs œuvres de tout un imaginaire qui nous appartient. Un livre essentiel à mettre entre toutes les mains. ■ **N. B.**

• *L'Art pris au mot ou comment lire les tableaux*, Alain Jaubert, Valérie Lagier, Dominique Moncond'huy, Henri Scepi, Gallimard, 574 p., 30 reproductions sous forme de fiches pour les garder sous les yeux pendant que se déroule la démonstration des auteurs, 35 euros.

Travaux pratiques : un peintre contemporain, Denis Polge !

Autant les peintres du passé peuvent se laisser dépecer, disséquer, autant il est difficile de garder la tête froide devant des réalisations contemporaines. Elles touchent de trop près à notre actualité, même si Denis Polge se veut inactuel. C'est vrai que son travail dérange par sa bizarrerie, moins quelque fois que la guerre nous envahissant. Il a une façon de mettre en scène notre monde qui touche juste.



À voir pour le comprendre. Ces *eaux dormantes* ressemblent à nos rêves et quelque fois à nos cauchemars... Pour la première fois ce catalogue propose une vue d'ensemble de cet artiste né en 1972. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Les eaux dormantes*, Denis Polge, catalogue en coédition Le promeneur/Galerie Alexandre Biaggi. Exposition à cette galerie, 14, rue de Seine, 75006 Paris jusqu'au 11 novembre.

SAUVER LE CHEMIN DE FER ?



La vitesse semble être le *nec plus ultra* de la stratégie de la SNCF - et de toutes les firmes similaires. Le TGV est présenté comme

la clé du succès. Vincent Doumayrou démontre qu'il n'en est rien, mettant à mal, en passant, le dogme de la concurrence en ce qui concerne les services publics. Décapant.

• *La Fracture ferroviaire*, Éditions de l'Atelier.

LE « GENRE »... MASCULIN !

Comment définir la masculinité ? Peut-on écrire l'histoire des hommes ? Les conséquences du concept de « gender » sont



poussées jusqu'au bout. S'ensuit une galerie de portraits, le boxeur noir, l'homosexuel... ouvrant la porte à une visite d'époques et de milieux sociaux...

• *Hommes et masculinité de 1789 à nos jours. Contributions à l'histoire du genre et de la sexualité en France*, coordonné par Régis Revenin, collection Mémoire/Histoire, Autrement.

UN FONDATEUR

Ethnométhodologie ? Ce vocable ne dit pas forcément pas grand chose. Raison de plus pour lire Harold Garfinkel, le fondateur de cette branche de la



sociologie voulant analyser les non-dits, les codes à l'œuvre dans la conver-

sation ou dans un entretien réalisé, pour les besoins d'une enquête, par un sociologue. Une autocritique de la sociologie... Ouvre de nouvelles portes...

• *Recherches en ethnométhodologie*, Harold Garfinkel, Quadrige/PUF, 474 p.

BARTHES VIVANT

1957, *Mythologies* de Barthes. 2007, *Nouvelles Mythologies* pour utiliser, avec une distance ironique, l'approche de Barthes. Pas toujours réussi - tous les objets de notre vie quotidienne sont passés en revue de détail - mais souvent juste et drôle.

• *Nouvelles mythologies*, direction Jérôme Garcin, Seuil, 189 p.

SOUVENIRS DU 20^e SIÈCLE

Franz Jung a tout connu d'une époque de guerre et de révolutions. Il le raconte avec une distance étrange en fonction de son implication. Il réussit à donner la sensation au lecteur que son « je » est impersonnel. Une manière intéressante, novatrice de revisiter les grands événements du siècle, à commencer par la révolution allemande de 1923 et de se plonger dans les mondes artistiques qu'il a beaucoup fréquentés. Il mêle révolte sociale et esthétique ! **N. B.**

• *Le chemin vers le bas. Considérations d'un révolutionnaire allemand sur une grande époque (1900-1950)*, Franz Jung, Agone, 560 p.

ENTREPRISE OU ENTREPRISE ?

Une entreprise n'est plus prioritairement orientée vers l'investissement productif et la garantie des emplois mais vers la satisfaction des actionnaires réclamant 15 % du capital en dividende et soumise aux contraintes de marchés financiers. Les auteurs présentent cette analyse, du point de vue de la firme, tout en proposant des moyens de rompre avec cette logique. L'un des auteurs, Daniel Bachet, développe plus encore ce point de vue dans *Les fondements de l'entreprise*.

• *Sortir de l'entreprise capitaliste*, Daniel Bachet, Gaëtan Flocco, Bernard Kervella, Morgan Sweeney éditions du Croquant, 223 p. *Les fondements de l'entreprise. Construire une alternative à la domination financière*, Daniel Bachet, Les éditions de l'Atelier, 255 p.

PHILOSOPHE VS LA SORBONNE

Frédéric Pagès, agrégé de philosophie et journaliste au *Canard Enchaîné*, a voulu, par ce roman drôlatique, régler ses comptes avec l'institution qui aurait perdu toute velléité. Le goût de l'éloquence et de la conceptualisation reculent tandis que s'avance la suspension hydropneumatique.

Réjouissant. **N. B.**

- *L'idiot de la Sorbonne*, Libella/Maren Sell.

Notre sélection

▶ COLLECTIF ET INDIVIDUEL

Wu Ming ? Un nouvel auteur chinois ? Que nenni ! Un collectif d'auteurs italiens - Wu Ming signifie soit « anonyme » soit « 5 noms », ça tombe bien, ils sont 5 - qui refusent toute réglementation sur le copyright et écrivent leur livre en se servant de la toile et de sa gratuité. Ils se réclament de la représentation du monde de A. Negri, et parlent plus souvent qu'à leur tour de la « multitude » comme nouvelle classe révolutionnaire. Il n'empêche, leurs livres signés collectivement ou individuellement - Wu Ming 1, 2... - sont des succès en Italie. La France n'a pas reconnu cette nouvelle génération d'auteurs. Il est temps. Ce *New Thing*, référence explicite au free jazz, à John Coltrane - un des personnages à part entière -, à Archie Shepp, Bill Dixon... tout autant qu'au Black Power - le lien a souvent été fait -, permet de se rendre compte de cette dimension nouvelle de la littérature. Elle trouve sa référence dans la transe du jazz de ces années 60, un jazz féroce ment libertaire trouvant son appui dans les mouvements politiques de la communauté africaine-américaine. Un torrent de mots pour faire ressentir à la fois la force d'un moment de paroxysme, cette année 1967, année d'émeutes dans les grandes villes américaines, de la mort de John Coltrane - une sorte d'anniversaire -, pour ouvrir la porte à une nouvelle manière d'écrire. • *New Thing*, Wu Ming 1, Métailié, 209 p.

▶ LE MONDE VU D'EN HAUT

Ce roman est aussi une série de réflexions sur notre monde comme il va mal... Avec *vue sur le Royaume* met en scène un « je », fils de Juifs de Salonique, suicidé par son ami - André Levallois, un goy - lui prenant nom et personnalité. Il continue donc de vivre tout en étant mort, pour se suivre dans les aventures de sa propre vie. Il rencontre dans un avion transportant d'autres faux vrais morts, un Waldheim, fils d'un tortionnaire nazi. Le dialogue s'engage. Une sorte de commentaire sur la vie sur terre et sur les affrontements au Moyen-Orient. Souvent caustique, quelquefois naïf, amoureux de cette terre de Palestine où les Communautés devraient vivre en paix. Un appel douloureux tant il est vrai que rien ne va, que les Bons et les Méchants sont difficiles à distinguer. Dialogue aussi sur ses racines, sur la définition d'un homme... En même temps, une synthèse de toute l'œuvre de J.-P. Gattégno, une mise en perspective pour lui donner une nouvelle signification. Elle s'emboîte comme si elle avait fait l'objet d'un plan d'ensemble. Une façon de se prendre pour... Dieu. Un personnage absent de ce monde de l'entre-deux comme il se doit.

Un montage qui doit beaucoup à l'art du théâtre. N. B.

• *Avec vue sur le Royaume*, Jean-Pierre Gattégno, Actes Sud, 365 p.

DE LA GRANDE LITTÉRATURE

Harlem, microcosme des passions humaines

Chester Himes est l'un des grands auteurs du xx^e siècle. Il a forgé un monde à partir d'un rêve. Pas celui de Martin Luther King - il ne croyait pas à l'amitié entre les noirs et les blancs -, mais celui de Harlem.

Il a fait du ghetto noir de New York, un microcosme exprimant toutes les relations, sociales et raciales de ces États-Unis gangrenés par les souvenirs non maîtrisés de l'esclavage, inconscient collectif déterminant des conduites sociales. Il a su construire cet univers - le nôtre à ne pas douter - en miniature, dans lequel toutes les ambitions se rencontrent mais aussi la solidarité, l'amour, l'amitié et par-dessus tout ça, le jazz. Il écrivait comme Lester Young jouait du ténor sax, comme Billie Holiday chantait avec cette distance désespérée, cet humour à portée de main pour rire de tout ce qui fait pleurer, pour refuser de s'apitoyer sur soi-même. Ce romancier à la vie même en forme de polar n'a jamais habité Harlem. C'est la question piège qu'il faut poser à tous les guides vous trimbalant encore aujourd'hui dans le ghetto que le maire de New York veut restaurer pour en faire un quartier résidentiel et chasser les Noirs. La préface de ce recueil devrait donc être complétée, intitulée *Harlem ou le cancer de l'Amérique*, publié en 1963 au temps où l'Afrique apparaissait comme une solution, une possibilité de se sortir des ghettos pour les Africains-Américains. *Cercueil et Fossoyeur*, titre générique du *Cycle de Harlem* composé de 8 romans dont la parution commence en 1957 aux États-Unis, en 1958 en France, dans la Série Noire dirigée par Marcel Duhamel. Tous les autres romans sont d'abord édités en France et ensuite aux États-Unis. Une sorte de curiosité littéraire. *Cercueil et Fossoyeur*, deux noms de flics noirs de Harlem, personnages récurrents, représentant les colères et les haines de l'auteur. Une lecture ou une relecture - traduction révisée par C. Jase, qui s'essaie à jizzer, pour redonner le rythme de l'écriture de Chester Himes - nécessaire, vitale pour ouvrir grandes les portes à notre imagination comme à notre soif de comprendre, le monde et nous-mêmes. Les documents reproduits permettent de dessiner une nouvelle fois le portrait d'un auteur échappant à toute définition, à tout classement. Comme le jazz lui-même. De quoi refaire connaissance... ■ Nicolas Bénies

• *Cercueil et Fossoyeur*, Chester Himes, Quarto Gallimard, 1 372 pages.

▶ MÉMOIRE OUBLIÉE SUR L'ÎLE MAURICE

L'île Maurice était, à l'entrée de la Seconde Guerre mondiale, sous mandat britannique. Le 26 décembre de cette année-là l'*Atlantic*, avec à son bord 1 500 Juifs, est obligé d'accoster à Port-Louis. Prisonniers jusqu'à la fin de la guerre. Ils avaient été refoulés de Palestine faute de visas. Sans test d'ADN... Une tragédie oubliée. Ils fuyaient les camps de concentration ! Certains furent victimes des fièvres et moururent. L'auteure, mauricienne, Nathacha Appanah sait faire revivre ces événements, sous pathos, par l'intermédiaire de l'amitié de deux enfants fuyant un monde qu'ils ne peuvent comprendre aidés par la mère du narrateur. Au soir de sa vie, il faut qu'il se souvienne, qu'il raconte cette histoire que personne n'a voulu entendre... Le style est en communion avec cette histoire/Histoire. • *Le dernier frère*, Nathacha Appanah, Editions de l'Olivier, 211 p.

Polars

▶ LITTÉRATURE EN MIROIRS

Boris Akounine en trois nouvelles fait la preuve à la fois de son ironie et de sa

connaissance profonde de littérature. Hommage vivant à Allan Poe, Georges Simenon - un crime compliqué - et Maurice Leblanc mettant en scène aussi Sherlock Holmes et, comme à chaque fois, l'inévitable Erast Fandorine plus fantomatique que jamais. Pour tous les amoureux de cette littérature, les trois nouvelles sont un régal. • *La prisonnière de la tour*, Boris Akounine, Presses de la Cité, 284 p.

▶ VÉRITÉ DES LÉGENDES

Tony Hillerman a un personnage fétiche, aujourd'hui à la retraite - comme son créateur - le lieutenant Joe Leaphorn que les lecteurs, assidus, ont vu vieillir. Il revient, dans ce dernier opus, sur les pas de sa quasi-première enquête et veut retrouver le coupable à partir d'une couverture tissée par les Navajos. Dans ces montagnes, toutes les légendes sont un guide pour comprendre la réalité du monde. Et il comprend. Sans savoir quelle est sa propre motivation sinon de suivre des chemins empruntés par ses ancêtres qui continuent de vivre en lui... N. B.

• *Le chagrin entre les fils*, Rivages/Thriller, 251 p.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

▶ LA PHILO EN POLAR

Ce n'est pas un énième traité de philosophie. René Merle reste fidèle au polar. Révolutionnaire devenu simple agitateur mondain, Abailard voit ressurgir ses anciens amis qui ne lui veulent pas que du bien !

• *C'est quoi la philo*, édition L'Ecailler.

▶ RADICAL ?

Professeur d'histoire et membre du secrétariat national du parti radical de gauche, l'auteur se penche sur l'histoire du plus vieux parti de France, en particulier sur son rôle clé et contradictoire dans la période du Front Populaire. Représentatif des couches moyennes et de la province, il participe à partir de 1935 à sa constitution ; en 1938, son aile droite en précipitera la fin. Avec une biographie des principaux dirigeants. • *Le Parti Radical-Socialiste et le Front Populaire 1934-1938*, Pascal-Eric Lalmay, édition Mare et Martin.

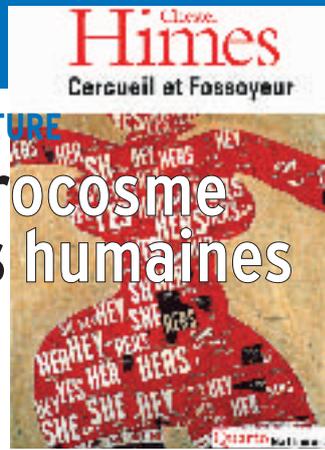
RAISONS DE VIVRE ?

Joe Matt se raconte. Raconte aussi ses fantasmes. Il est accro aux films pornos - le titre *Epuisé* est à prendre au sens littéral -, n'ose pas se livrer, fait tout pour être rejeté, a même vécu au Canada sans visa - il est Américain - et... dessine pour se convaincre qu'il faut continuer à vivre. Une autobiographie qui n'en est pas une, une façon de dessiner *a minima*, une introspection continue et, à force de parler de lui, il nous parle en prenant notre place. Des réflexions nécessaires pour essayer de déterminer le sens de nos vies. La nostalgie du déjà fait ne sert à rien. Il arrive à s'en débarrasser... sur les autres, contre de l'argent. Une ironie subtile et une autodérision font de cet ouvrage un de ceux qu'il faut lire et regarder attentivement... Derrière le trait, c'est toute la critique d'un monde dominé par la marchandise, par le calcul économique. • *Epuisé*, Joe Matt, Le Seuil.

LE ROMAN DU JAZZ

Alain Gerber s'est fait une spécialité de raconter avec ses mots, avec sa sensibilité de conteur, la vie des grands musiciens de jazz. Cette fois, il s'attaque à très forte partie. Rien de moins que Miles Davis. Tout a été dit sur ce prince des ténèbres, sur ses amours avec Juliette Greco, sur sa lutte avec le silence, sur ses relations avec les batteurs. Tout sauf l'accessoire, sa manière de se penser au monde. Suivant une technique héritée des biographes américains, l'auteur fait parler les compagnons du trompettiste. Difficile de changer de style pour rendre compte des différents points de vue. Le faux vrai témoignage de Tony Williams notamment laisse sceptique. Au total pourtant la figure, la silhouette de Miles Davis en est transformée. Elle appelle à réécouter ses enregistrements principaux. Nicolas Bénies

• *Miles*, Alain Gerber, Fayard, 407 pages.



CÉLINE SCIAMMA : PORTRAIT D'UNE JEUNE CINÉASTE



Le défi du premier film

Un premier long métrage montré à Cannes, bien accueilli par la critique, sorti un 15 août et vu déjà par 80 000 spectateurs : *La naissance des pieuvres* est à sa façon un conte de fées. L'héroïne en est Céline Sciamma, vingt-huit ans, une jeune fille toute simple au visage souriant et volontaire. Des études de lettres, le concours de la Femis en section scénario, rien en somme d'extraordinaire dans le parcours, sinon l'intelligence et la détermination. Dans son travail de fin d'études, le jury a perçu un regard de cinéaste, et lui a conseillé de réaliser elle-même son projet ; le soutien d'un producteur lui a permis de s'y attaquer d'emblée, sans passer par la case du court-métrage où-l'on-fait-ses-preuves. Heureusement, car le scénario des *Pieuvres* n'est pas fait pour le format court : il a besoin d'un temps qui se déploie dans toutes ses nuances, le temps des émois et des premières fois, pour trois filles de quinze ans à fleur de peau. L'adolescence pour un début au cinéma, un pari risqué ? En traitant des premiers remous du désir, fût-il entre filles, Céline était consciente de l'impression de déjà-vu qui guettait. Elle a abordé cette difficulté frontalement. « Des films sur l'adolescence, oui, il y en a beaucoup ; mais la féminité, le métier de fille, c'est quelque chose que le cinéma raconte peu, et je savais qu'il y avait un film à faire là-dessus. J'ai essayé d'éviter les clichés, en faisant en sorte que l'histoire se passe dans une bulle, hors du temps et du monde. Je me suis fait violence pour rester radicale : on vous attend au tournant quand vous sortez de la Femis ! »

Objet singulier et fascinant, *La naissance des pieuvres* évoque une filiation, celle que se reconnaît la cinéaste : Desplechin, Masson, Rochant, tout ce jeune cinéma qu'elle a découvert avec émerveillement, à peine adolescente elle-même, dans les années 1990. « À cette époque tout paraissait possible, les films donnaient l'impression de pouvoir se faire avec rien, une bande de potes. » Son film à elle est lisse et tendu, d'un brillant de papier glacé à

l'extérieur, et traversé en son fond de tensions fiévreuses. L'image qui domine est celle de la piscine. « C'est le lieu de cinéma par excellence, elle cristallise le dialogue entre surface et profondeur qui est le propre du féminin. » La métaphore s'affûte dans le contexte de la natation synchronisée, sport athlétique où tout effort doit s'effacer derrière le sourire de poupée des nageuses. « On retransmet très peu ce sport en France, malgré notre championne Virginie Dedieu, vedette partout dans le monde sauf chez nous. À la télévision, on filme les compétitions en plans aériens ou subaquatiques, mais toujours larges et objectifs. Moi j'avais eu la chance de voir cela à travers un hublot, je savais à quel point c'était fascinant. »

C'est peut-être de ce regard qu'est né celui de Marie, la plus jeune des trois filles, pour laquelle se joue, sous l'eau, l'émergence du désir et la seconde naissance de l'adolescence. Le monde des « pieuvres » est un monde de signes, dépouillé jusqu'à l'abstraction, où l'encombrement du réel est tenu à distance. « Le film est fait sur des soustractions, sur l'effacement des adultes, du rapport parents-enfants, des garçons, du monde. L'ordre social n'est pas ignoré pour autant. Le milieu de chaque adolescente est suggéré par les intérieurs, discrètement ; le film dit aussi quelque chose de la France d'aujourd'hui. » La jeune cinéaste tient à l'engagement, et le sien est de ne pas accessoiriser le social, « comme dans ces films où il traîne toujours une facture EDF sur la table ». Il consiste à aller aussi loin que possible, avec un regard qui revendique sa dimension politique, dans cette exploration du tomber-amoureux. « Je voulais que le public ait envie que ces deux filles s'embrassent, pas pour lui, mais pour elles ! J'ai voulu qu'il y ait là quelque chose qui éduque, notamment sur l'homosexualité féminine, sur laquelle le cinéma français est encore si discret. »

Je veux, je voulais, j'ai voulu : il y a du *control freak* chez cette femme douce. « C'est vrai, j'ai voulu être dans la maîtrise, c'est ce qu'on peut me reprocher. C'était un moyen de faire face au défi de la première fois. Je n'avais pas le choix, je ne pouvais pas être

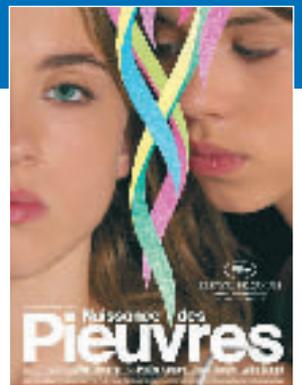
romantique, sinon ce n'aurait été qu'un film de plus.

Sur une comédie, par exemple, ce sera très différent. » En attendant, elle a voulu avoir l'œil sur tout, se mêler de tout, jusqu'au bruitage. Faut-il pour cela tyranniser son équipe ? « Non, le pouvoir se prend avant ; sur le tournage la plupart des décisions sont déjà prises. » Elle ne s'y attendait pas mais le sait maintenant : un film, c'est du travail, encore et toujours du travail. Elle a trimé dur pendant deux ans, d'un artisanat patient où tout s'apprend, où l'inspiration ne joue que de façon minimale. L'important ce ne sont pas les rêves de mise en scène, mais la réalité de ce qu'il y a à filmer ; les jeunes actrices qu'il faut diriger avec précision et douceur, sans les instrumentaliser ; les décisions concrètes à prendre lorsqu'à la veille du tournage ou presque on décide de tourner en 35 mm, et qu'il n'est plus temps d'avoir des états d'âme.

Que conseiller aux jeunes que le destin de ce premier film fait rêver ? Du travail, du pragmatisme, de l'ambition. Il faut avoir l'audace de penser qu'on peut faire un film pour un petit million d'euros, et tout mettre dedans ; saisir la chance qu'on a de pouvoir faire du cinéma en France alors qu'on est une fille, qu'on est jeune, qu'on vient de nulle part ; profiter du frisson qui traverse le cinéma français et promet un nouvel âge des possibles. Mais on sent Céline réticente à faire valoir sa jeune expérience, car elle sait que tout commence aujourd'hui – non avec le premier film mais avec le second. Alors, depuis les *Pieuvres*, elle est revenue à ce qui compte le plus pour elle, l'écriture. « J'ai envie d'écrire pour les autres, de vendre des scénarios, d'entraîner un producteur sur un projet. Réaliser, ce n'est pas un métier. » ■

Entretien réalisé par Jacqueline Nacache et Francis Dubois

• *La naissance des pieuvres*, France, 2007, réal. Céline Sciamma, 1 h 25. Documentation disponible sur www.hautetcourt.com



MUSIQUE/FESTIVAL

• Nuits et jours

La Champagne se fête en fêtant toutes les formes de musique comme le théâtre. De la chanson avec le retour de Vanessa Paradis et, en vedette, Véronique Sanson entourée de 900 choristes – les répétitions seront ouvertes au public –,

de l'électro rock, du blues, de la pop, du swing manouche (Sanseverino) sans parler de Jaleo... en parallèle, du théâtre, des scènes découvertes... un festival à Troyes, *des Nuits sur son épaule* – un titre de 20^e anniversaire de ces Nuits de Champagne – réunissant des facettes artistiques différentes pour convaincre le public qu'il est possible de tout aimer.

• Du 28/10 au 3/11, rés. : 03 25 40 02 03. www.nuitsdechampagne.com

• Le Sud du Nord

Toutes les villes sont au sud d'une autre. C'est le cas de Tourcoing. Depuis 21 ans, le jazz l'illumine au mois d'octobre. Cette année, le piano montrera sa capacité à se transformer sous les doigts de Carla Bley, Ahmad Jamal, E.S.T. (en avant première le 13/10), Lydia Domancich. La vedette en sera une des dernières légendes vivantes, Archie Shepp. Michel Portal fait aussi partie de cette cohorte de musiciens faisant en chemin leur musique. L'ONJ, l'accordéon – Daniel Mille à découvrir

absolument et Richard Galliano avec Gary Burton –, le slameur Abd Al Malik, le Brussels Jazz Orchestra, la guitare (Mike Stern, Bireli Lagrène), la voix, celles de Sara Lazarus, Robin Mc Kelle, Beverly Jo Scott seront aussi de ce festival. Un grand absent, Joe Zawinul qui nous a quitté le 11/9. Un signe ?

Nicolas Bénéès

• Du 22 au 27/10, rens. : 03 59 63 43 63.



www.tourcoingjazzfestival.com
@ville-tourcoing.fr



du 15 septembre 2007

ENTRETIEN AVEC JEAN-FRANÇOIS SIVADIER metteur en scène du *Roi Lear* créé dans la Cour d'honneur du Palais des Papes, repris au théâtre Nanterre-Amandiers (jusqu'au 17/10).

Une leçon d'humanité

L'US magazine : Pourquoi cet engouement actuel pour Shakespeare et plus particulièrement pour « Le Roi Lear » ?

J.-F. S. : Je pense que les metteurs en scène sont intéressés par cette pièce parce qu'elle est mystérieuse et qu'elle ne contient pas de message. C'est une pièce qui traite de l'humain sous toutes ses formes et dans toute sa complexité. Shakespeare y parle de l'humanité sans jamais théoriser son propos. Et puis on y mêle l'intime et le politique. *Le roi Lear* est intemporel. La langue est belle. Shakespeare est un immense auteur et c'est un grand projet dramatique.

L'US magazine : Comment s'opère le passage d'une mise en scène de la Cour d'honneur à la scène des Amandiers. Y a-t-il des modifications ?

J.-F. S. : Oui, beaucoup. La Cour d'honneur est un espace très contraignant et si le spectacle avait toute sa place dans ce lieu, en plein air, il trouvera sa place, au prix de beaucoup de modifications, sur une scène fermée. Mais qu'on se rassure ! Le public verra le même spectacle.

L'US magazine : Vous avez été comédien dans des pièces de Shakespeare montées par Yann Joel Colin où jouaient déjà Nicolas Bouchaud, Nora Krief et Nicolas Iê Quang.

J.-F. S. : La bande s'est formée au contact du travail de Didier-Georges Gabilly. Avec Yann-Joël on travaillait de telle sorte que chacun était un peu acteur et metteur en scène. Je n'ai pas non plus l'impression d'être seul à la place du metteur en scène. La plupart des comédiens qui sont sur le plateau sont dans cette même démarche de participation...

L'US magazine : On vous a reproché d'avoir choisi un acteur jeune pour jouer Lear.

J.-F. S. : Ceux qui le pensent ont raison de l'écrire mais Peter Brooks l'a monté avec un



acteur de 40 ans et au temps de Shakespeare, il n'existait pas d'acteur de 80 ans. Maria Casarès a joué *Lear* et ce n'était pas un homme. C'est sûr, Nicolas Bouchaud n'est pas un vieillard mais c'est un acteur. Il faut une force extraordinaire pour jouer ce rôle. Ce qui est intéressant c'est de se poser la question de la maturité dans cette pièce, beaucoup plus que de la vieillesse et l'important c'est de voir comment la vieillesse parle à l'acteur.

L'US magazine : On vous a reproché aussi d'avoir mis du travestissement dans une pièce où il n'y en avait pas.

J.-F. S. : Mais dans *Le roi Lear*, il y a beaucoup de travestissement. On m'a dit : « dans votre mise en scène les hommes jouent des femmes et les femmes jouent des hommes ». Mais du temps de Shakespeare, il n'y avait que des comédiens. Dans la pièce, il n'y a pas de rôle de mère mais j'ai tenu à ce que la seule parole de la raison politique soit dans la bouche d'une femme. Le fait que le rôle de la fille de Lear soit joué par un homme vient du désir de l'acteur qui voulait le faire. Régane est beaucoup plus guerrière que Goneril et je ne voulais surtout pas qu'il y ait d'identité psychologique dans la scène de partage. Je voulais au contraire un décalage. Mais au bout de cinq minutes, on oublie... Je tenais à ajouter que *Lear* n'est pas une pièce que l'on associe au sentiment amoureux mais ceci dit, il n'y a pas une scène où le mot amour n'est pas prononcé... ■

Propos recueillis par Francis Dubois

• *Le Roi Lear* sera en tournée dans de nombreuses villes en France.

Le théâtre des Amandiers est partenaire « Réduc'SNES ». Tél. pour réservation : 01 46 14 70 03 (tarif collectivités) ou www.nanterre-amandiers.com

Chanson française à entendre et partager

Bien loin de la « Star Ac » et des chansons savonnettes, il existe un foisonnement d'expressions diversifiées d'auteurs, compositeurs, interprètes de qualité dont les chansons donnent à penser, à s'émerveiller, à rire, rêver, échanger, protester, parfois revendiquer, fraterniser... et qui témoignent d'une grande vitalité de la chanson française même s'il faut souvent aller la chercher ailleurs que dans les grands médias. Ainsi, le Vingtième Théâtre⁽¹⁾ se singularise chaque semaine par ses « lundis de la chanson », impulsés par Christine Hudin, accueillant de jeunes artistes et d'autres plus connus, avec notamment Nathalie Solence, Simone Tassimot, Melaine Favennec, Vincent L., Christophe Moulin, Isabelle Georges, Héléne Maurice... et bien sûr Serge Utgé-Royo. De manière plus ponctuelle, jusqu'au 26 octobre il y a des découvertes et de belles retrouvailles possibles avec le 5^e Festival « Voix-Publics » rayonnant sur plusieurs communes des Yvelines et du Val-d'Oise autour du Théâtre de Conflans⁽²⁾ dont l'ensemble de la programmation est largement ouvert sur la diversité des artistes et musiques du monde. C'est aussi l'Espace Jemmapes⁽³⁾, qui propose de retrouver jusqu'au 25 novembre, Dominique Dimey avec un nouveau spectacle de grande qualité autour des droits de l'enfant, trop souvent bafoués à travers le monde « Ouvrez vos mains !... comptez vos droits »⁽⁴⁾. Un grand moment de plaisir et d'espoir d'un autre monde (qui n'oublie par l'Afrique, la Palestine, les inégalités insupportables bien plus proches de nous...) pour adultes et enfants, qui va essaimer jusqu'en novembre 2009 pour préparer le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Philippe Laville



(1) Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, 75020. 01 43 66 01 13. Réservation à tarif réduit des syndiqués Snés pour les lundis de la chanson = 01 43 52 20 40. L'ensemble de la programmation théâtrale et diversifiée de cette belle salle de 250 places dans le quartier Ménilmontant, partenaire Réduc'Snés, est présentée sur le site du SNES.

(2) Théâtre Simone-Signoret, 12, place Romagné, 78700 Conflans. 01 34 90 90 90

(3) 116, quai de Jemmapes, 75010. Renseignements-réservations : 01 48 03 33 22 www.jemmapes.com

(4) Sur www.ouvrezvosmains.com, extraits de chansons, propos de Dominique Dimey, et présentation de la tournée et du projet soutenu par Solidarité Laïque (collectif auquel participe la FSU) et plusieurs grandes organisations de l'économie sociale et solidaire, dont la Mgen.

Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, des compléments aux articles de ces pages : présentation de saisons dans de nombreux théâtres partenaires, actualité cinématographique, plastique, musicale, théâtrale, chorégraphique... débats et conférences, actions, collègues créateurs, festivals... Également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous. Philippe.Laville@snes.edu



EXPOSITIONS Nos amis les bêtes ?

Deux expositions font la part belle à la relation de l'homme avec l'animal, la première, au musée Dapper – *Animal* –, nous entraîne dans les mythes et légendes du continent africain pour nous faire découvrir nos propres masques, pour une plongée dans notre inconscient, pour voir notre laideuse beauté. Le public se rendra compte de l'importance de la tradition orale dans cette culture, cette mémoire qui est celle de l'Afrique. Une manière de comprendre, d'appréhender ces nations pour aller vers une compréhension mutuelle et l'échange.

La deuxième, pour la réouverture de la Grande Halle de la Villette – *Bêtes et Hommes* – pour

un parcours artistique dans la représentation d'un bestiaire posant des questions à la fois sur les animaux eux-mêmes et sur nos relations avec eux. La conclusion s'impose d'elle-même : « Avec qui voulons-nous vivre et comment ? ». Le catalogue reprend des œuvres de plasticiens, de photographes et de vidéastes mettant en scène fantasmes, peurs et joies. Une interrogation ontologique ouvrant des perspectives sur notre manière de vivre. N.B.

• *Animal*, Musée Dapper, du 11/10 au 30/3/2008. Tél. 01 45 00 91 75. www.dapper.com.fr

• *Bêtes et Hommes*, Parc de la Villette, du 12/9 au 20/01/2008. Rens. 01 40 03 75 75



IL Y A QUINZE ANS, l'édition de cédéroms éducatifs, culturels ou dédiés à l'enseignement se développait considérablement. Le support semblait promis à un bel avenir. Cinq ans plus tard, le développement d'Internet semblait remettre en cause ce succès et le rythme des publications s'est ralenti. Aujourd'hui, CD et DVD continuent de constituer un marché certes plus « calme » mais actif et ADAPT, avec l'aide de collègues du SNES, continue ses tests. Présence conservée par la force des habitudes ou créneau spécifique ? Pourquoi acheter ces produits ?

Cédéroms et DVD d'enseignement ou éducatifs, outils périmés ? « Les tests d'Adapt, pour quoi faire ? »

Web et cédéroms ou DVD, quelles spécificités ?

Pour une recherche – surveillée ou autonome – le Web offre une profusion de ressources. Même s'il reste de vraies lacunes, l'avantage quantitatif est certain mais s'impose à l'enseignant un gros travail pour faciliter le tri, éviter le zapping, imposer l'attention aux sources... Imaginons quelques situations.

Réalisation d'une progression pédagogique

Des sites disparaissent, d'autres sont restructurés ou mis à jour ; c'est souvent intéressant mais toute préparation élaborée, cadrée, doit être revue à chaque utilisation. On a parfois de désagréables surprises d'un jour sur l'autre (passage en « archives », panne de serveur, saturation du réseau).

Tandis qu'un parcours construit sur des CD est « durable » et on sait avec certitude ce que les

élèves ont pu voir, faire. Il est facile de les canaliser, d'éviter que l'information pertinente soit noyée dans une avalanche de sites hétérogènes. L'identification des sources, moins éclatées, est plus aisée.

Certes il faut savoir « lâcher » les élèves sur Internet mais pour acquérir des notions précises, des mécanismes, l'outil « clos » peut s'avérer pratique.

Travail d'historien

Le Web permet de constituer un dossier pour un travail d'analyse comparative, de confrontation des sources, etc. Le CD est l'équivalent d'un livre : un auteur ou une équipe, un traitement du sujet, une orientation... sélectionnée par le professeur dans le paysage éditorial. Avec les spécificités du multimédia : documents de différentes natures, navigation « interactive », per-



mettant diverses trajectoires de lecture, sans les aléas du site sélectionné et imposé qui aurait été modifié depuis la dernière préparation qui avait nécessité tant de patience !

Travail sur articles de presse, etc.

Des sites de journaux et revues en français (quotidiens nationaux, *Le Monde diplomatique*, *Alternatives économiques*, *La Recherche*...) ou en langue étrangère offrent articles, données, photos, vidéos, interview. Il est facile de copier quelques liens mais certains sont déplacés vers les archives quelques jours après et il faut s'abonner ce qui est intéressant si le coût est en rapport avec l'utilisation mais parfois le CD est un choix plus réaliste.

Ludo-éducatif : le cédérom contre le zapping ?

Si l'exploration tous azimuts a du sens pour les enfants, elle a aussi ses limites. On sait l'intérêt pour

les plus jeunes de relire (revoir) la même histoire jusqu'à en mémoriser les moindres détails. Des revues multimédia, comme *Toboclic*, fournissent un cédérom mensuel qui constitue progressivement une petite encyclopédie ludique.

En allant sur les sites ludo-éducatifs du Net un enfant est « en visite » comme à la bibliothèque municipale ou à la TV. C'est bien mais il a aussi besoin d'avoir ses CD, rangés dans sa chambre, et qu'il connaît par cœur. Et c'est confortable : les parents ne sont pas obligés de vérifier qu'il n'a pas dérivé vers un site peu sûr. Il ira sur le Net quand on sera auprès de lui.

Recherche de données actualisées

Dans bien des situations cependant, le CD n'a plus de sens : des bases de données sur le droit, les statistiques économiques, les médicaments, les maladies émergentes nécessitent une source à mise à jour permanente. ■

A.P.

AVIS DE RECHERCHE

Adapt-SNES cherche des testeurs bénévoles de toute discipline.
N'hésitez pas à nous rejoindre
ou à téléphoner au 01 40 63 28 30 pour en savoir plus.

BULLETIN DE CANDIDATURE à nous adresser par courrier :
ADAPT SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
ou par courriel : adapt@snes.edu

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse électronique :@.....

Téléphone :

Vous recevrez une fiche de renseignements à compléter.

Quels CD dans quel cadre ?

Nous distinguons cinq types de CD ou DVD.

• Les **encyclopédies, dictionnaires et bases de données**

occupent un espace réduit – deux galettes au lieu d'un rayon de bibliothèque – et sont disponibles directement sur le PC. Au CDI, pour une recherche, ils sont d'un grand intérêt, le must étant *l'Encyclopaedia Universalis* avec de nombreuses possibilités : exportation des articles, moteur de recherche performant, vidéos, mises à jour, etc. L'effet zapping – mais ici il sera contrôlé – regretté plus haut, peut permettre, grâce aux hyperliens, de réparer un oubli : « *Tiens, dans mon dossier sur les déserts, j'avais oublié les déserts froids* ». D'autres CD sont sans grand intérêt car ce sont des articles scannés, sur une ou plusieurs années, comme les compilations de *Pour la science* ou de *Ça m'intéresse*.

• Les **CD correspondant à une progression pédagogique**, souvent construits par une équipe d'enseignants, sont très utiles. Il en existe chez de nombreux éditeurs et dans la plupart des matières. Citons *Les cahiers de la Cypriote*, *Hatier*, *Chrysis*, *Génération 5*. Ils permettent, de la maternelle au lycée, d'illustrer les cours, faire des exercices ou réviser en autonomie.



• Les **CD sur thèmes culturels ou historiques** présentent l'intérêt, par rapport au Web, d'une étude immédiate, souvent adaptée à une classe d'âge. Ainsi, chez Cadmos, le titre *Les châteaux de la Loire* permet de comprendre l'art de bâtir des demeures et l'histoire d'une région clé de notre passé.

• Les **CD documentaires avec uniquement des extraits vidéo** nécessitent vidéo-projecteur ou lecteur de DVD. Leur utilisation est plus confortable et rapide que les anciennes cassettes. Le CNDP en produit un nombre important, comme *Bien dans son corps*, *éducation à la santé* ou *Volcans des Antilles, la Montagne pelée, l'arc des Soufrières*. France Télévision diffuse ainsi l'émission *C'est pas sorcier*.

• Une dernière catégorie permet de transformer un réseau de PC en **laboratoire de langues**, comme *Logolab* analysé sur le site d'Adapt. Bien des logiciels restent commercialisés sur CD et c'est bien pratique quand il faut réinstaller : on retrouve plus facilement un CD dans une armoire qu'une adresse et un numéro de licence sur le disque dur qui vient de tomber en panne ! ■

Y. C.

CDI BRANCHÉ OU DÉBRANCHÉ ?

Sous la direction du professeur documentaliste, il y a tout ce que le Web fait mieux que de « simples CD », mais, par exemple sur des thèmes culturels ou historiques, quand des sites fiables ne leur sont pas (encore) consacrés, du moins à un niveau adapté, un long travail de recherche, de sélection, de mise à jour peut être nécessaire. Orienter vers des CD ou les mettre à disposition peut faire lire des élèves comme on le fait en leur mettant « sous le nez » quelques ouvrages bien choisis sortis de rayonnages « chargés de science » et un peu décourageants.

• Pages réalisées par **Yves Cauet** et **Alain Prévot**, pour Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70, yves.cauet@adapt.snes.edu et alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>.
Dossiers multimédia : <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?rubrique15>
Tests de cédéroms : <http://www.adapt.snes.edu/spip.php?rubrique14>

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

Les derniers tests d'ADAPT :

- **Logolab** : logiciel laboratoire multimédia, test 1196 du 12/09/07, avis favorable.
- **Propresar en Espanol, principientes** : test favorable, 1181 du 5/09.
- **Lapin malin, initiation à l'anglais 4-7 ans** : test 1171, favorable.
- **ADI, français, maths, anglais, sciences, 7-8 ans** : test 1176, avis réservé du fait d'approximations en sciences.
- **Step in, anglais, Quatrième** : test 1197, sélection Adapt du fait de possibilités étendues.
- **Histoire-géographie, Quatrième** : banque de documents multimédia à projeter en classe, test favorable 1193 du 17/07.

Comment retrouver un test ? Les synthèses sont classées par discipline, on peut aussi consulter une liste des dernières analyses mises en ligne. Un outil de recherche permet de trouver rapidement sur le site un CD dont on connaît une partie du titre ou le numéro de test. Des centaines d'analyses sont disponibles.

Les tests d'Adapt-SNES



Depuis dix ans, Adapt teste CD et DVD. On pourrait dire « une analyse de plus », le label RIP (Reconnu d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation) existant par ailleurs.

Le logo RIP identifie logiciels et créations multimédias qui, après expertise et par décision d'une commission du MEN, répondent aux attentes du système éducatif. Ce n'est pas sans intérêt mais trop global (c'est oui ou non) et lié à l'institution.

Adapt, complètement indépendant du MEN et des éditeurs, essaye dans ses analyses de répondre aux attentes des collègues. En priorité ceux-ci désirent un produit interactif, avec des transferts possibles vers des logiciels généralistes, des extraits vidéo, une grande facilité d'utilisation lors de l'installation, de l'exploitation, de la désinstallation. Trois collègues bénévoles testent séparément, parfois avec élèves, pendant deux semaines, selon une même grille descriptive alliant contenu, graphisme, intérêt pédagogique,

facilité d'utilisation... Le CD est ensuite, sous réserve d'accord de l'éditeur (le plus souvent), offert à l'un des testeurs. ADAPT fait la synthèse et la publie sur le site, accompagnée d'un avis allant de défavorable jusqu'à une recommandation, la sélection ADAPT. L'objectif n'est pas de dire « oui » ou « non » mais de faire comprendre l'intérêt et les limites de chaque CD. Car il est souvent possible de faire du bon travail avec un produit perfectible qu'on a choisi en connaissant les faiblesses. Nous veillons notamment à dire si un produit présente des inexactitudes de grammaire pour les langues, des approximations ou erreurs scientifiques. Les produits pédagogiques ou culturels évalués vont du niveau maternelle au niveau lycée. **Une difficulté de ce service du SNES est qu'il nécessite pour une meilleure mutualisation des compétences et centres d'intérêt. Il faut sans cesse étoffer l'équipe et les candidatures seront les bienvenues pour améliorer notre réactivité. ■**

Gérard Aschieri et Christian Forestier répondent aux questions d'Alexis Chabot

L'école en débat

L'US : *Christian Forestier, vous publiez avec Claude Thélot Que vaut l'enseignement en France, bilan de notre système éducatif fondé sur le travail du Haut Conseil de l'évaluation de l'école entre 2000 et 2005. Où en est l'évaluation de l'enseignement en France ? Et que fait-on de cette évaluation ?*

Christian Forestier : On reconnaît assez généralement que l'on sait pratiquement tout, à l'exception de ce grand trou noir qu'est l'évaluation des pratiques pédagogiques – sans parler de l'enseignement supérieur. Un des textes de référence reste le rapport de Claude Pair⁽¹⁾ sur l'évaluation du système français. Son idée forte est qu'on utilise très mal, voire pratiquement pas, ce que l'on sait. Globalement, on ne tire pas les conséquences de ce qu'on enseigne les évaluations du système.

L'US : *Qui est responsable de cet état de fait ?*

C. F. : Il existe une très grande étanchéité dans notre maison entre les chercheurs et les décideurs. C'est d'ailleurs l'intérêt des alternances politiques que de permettre aux décideurs de prendre du recul... Par ailleurs, le temps de l'école et le temps des politiques ne coïncident pas : les politiques veulent des résultats immédiats alors que le temps de l'école est un temps biologique.

Gérard Aschieri : Il est vrai que l'on sait beaucoup de choses. Or on entend aujourd'hui un discours sur l'école qui ne tient compte en aucune manière de ce savoir. On assiste donc à un véritable obscurantisme, particulièrement dans le discours politique. Cela tient à de nombreux phénomènes tels que la place de l'image et des sentiments ; dès lors, le discours sur l'école est plus souvent fondé sur des impressions superficielles que sur un examen attentif de la réalité et de son évolution dans la durée. Ainsi, dans sa *Lettre aux éducateurs*, Nicolas Sarkozy écrit : « L'échec scolaire a atteint des niveaux qui ne sont pas acceptables ». Or si on me demande si l'échec a un niveau intolérable, je répondrai que oui. Mais dire qu'il « a atteint » ce niveau, cela suggère une évolution négative, ce qui est contraire à la réalité.

C. F. : Je suis tout à fait d'accord avec ce



qui vient d'être dit. On doit évidemment être préoccupé par les performances du système scolaire ; on doit comprendre pourquoi 20 % des jeunes sortent du système sans diplômes tandis que 20 % seulement en sortent avec un niveau de licence et plus. Cela étant, il faut rappeler que l'école n'a jamais aussi bien fonctionné et c'est cette réalité que l'on n'arrive pas à faire passer. Un certain nombre d'ouvrages très populistes et même nauséabonds font beaucoup de dégâts.

G. A. : L'évaluation connaît néanmoins des faiblesses. Au-delà des élèves de quinze ans, on ne sait plus trop. Les polémiques sur le niveau bac se font sans instruments de mesure pour vérifier, ce qui permet à certains de dire que le bac est une « arnaque ». Par ailleurs on ne dispose pas d'études sur l'impact dans le temps des réformes majeures, contrairement à d'autres pays.

C. F. : C'est juste. Il y a de nombreuses années déjà, le Haut Conseil remarquait que l'on avait besoin d'évaluations bilan reproductibles dans le temps. Quand on aura dix études PISA⁽²⁾, par exemple, on disposera, sur les élèves de quinze ans, de données très utiles qui manquent actuellement. Ainsi, dans le débat sur le

niveau des élèves en orthographe, débat très idéologique, on manque d'éléments incontestables, pour éclairer les décideurs.

G. A. : Cela n'empêche pas *Le Nouvel Observateur* de faire sa couverture sur l'illettrisme, ce qui est très caractéristique. On peut résumer ainsi le problème : le tableau que dressent les évaluations de notre système d'enseignement est assez complet mais heurte l'impression que chacun peut avoir, ainsi que le discours politique convenu. Il faut cependant ajouter ceci : dans les sondages d'opinion, l'avis des Français dans leur ensemble sur

le système scolaire est médiocre, juste majoritairement favorable ; en revanche, quand on pose la question aux usagers de l'école, on voit qu'ils sont largement satisfaits.

C. F. : Je suis frappé, depuis 2002, pour être allé voir de près les systèmes éducatifs à l'étranger, notamment dans des pays comme la Suède et la Finlande qui sont présentés comme des modèles, par le fait que nos homologues dans ces pays portent toujours la même appréciation sur le système français : « Vous êtes très exigeants ». L'image que nous avons auprès de ces pays va donc à l'encontre de toute une littérature actuelle sur l'école.

L'US : *Christian Forestier, vous parlez justement dans votre ouvrage de « situation de dénigrement généralisé ». D'où vient ce discours catastrophiste sur l'école ?*

C. F. : Le point de départ, c'est la rentrée 1983. Le ministre de l'époque, Alain Savary, était très touché par cette littérature catastrophiste et nous avait alors demandé de répondre point par point.

L'US : *Pourquoi à ce moment-là ?*

C. F. : On était en pleine « guerre scolaire » public-privé, et chez certains il y avait la volonté de dénigrer l'école publique mais surtout on était en pleine massification de notre enseignement secondaire, bien en retard sur d'autres pays comparables.

G. A. : En effet, ce que l'on appelle le collège unique a été achevé dans les années 1980. À partir de 1981 a eu lieu une relance de la scolarisation en réponse

Gérard Aschieri, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de lettres classiques, est secrétaire général de la FSU depuis 2001.

Christian Forestier a été président d'université, quatre fois recteur, directeur des lycées et collèges, puis des enseignements supérieurs, enfin directeur de cabinet de Jack Lang au ministère de l'Éducation. Il a présidé le Haut Conseil de l'évaluation de l'école de 2003 à 2005.



à une demande sociale à laquelle la gauche voulait répondre. Dès lors, je pense que le discours catastrophiste a été partiellement porté par des gens qui étaient du bon côté de la barrière de la sélection scolaire et qui se sont sentis remis en cause par la massification. L'enjeu de fond est bien, en effet, celui d'une certaine conception de la société. Mais j'ajoute que si l'école fonctionne globalement bien, une partie de l'école fonctionne très mal, avec une territorialisation de l'échec. Pour moi, c'est cette partie du système qui nuit à l'image globale du système éducatif dans l'opinion publique et rend très difficile la vie de certains collègues : c'est le cas des actes de violence, dont les médias s'emparent en renvoyant l'image de l'école comme un immense coupe-gorge.

C. F. : Le collège unique est également un bon exemple de hiatus entre le discours de café du commerce et la réalité scientifique : tous les experts savent que les systèmes qui fonctionnent bien dans le monde sont des systèmes qui ont unifié leur premier cycle d'enseignement secondaire. Antoine Prost et Claude Lelièvre le disent très bien : on observe un mouvement vers la massification qui va de l'après-guerre au mandat de Georges Pompidou, lequel bloque ce processus au moment où le reste de l'Europe le poursuit. C'est une période qui se caractérise par une stagnation comparable à celle que l'on connaît aujourd'hui. Ensuite, Giscard d'Estaing, avec son ministre René Haby, va relancer le processus mais en prononçant l'expression malheureuse de « savoir minimal » qui va faire perdre trente années à la construction du cycle qui termine notre scolarité obligatoire.

L'US : *Christian Forestier, dans son livre, critique également l'idée reçue du conservatisme et du corporatisme des enseignants, et particulièrement de leurs syndicats. Qu'en est-il de l'idée selon laquelle on ne peut rien faire dans l'éducation ?*

C. F. : Mon idée à ce sujet est claire : on ne peut rien faire en force et il n'y a pas plus de corporatisme chez les enseignants que dans les autres professions. Ce que je peux dire sans démagogie, c'est qu'il y a une compétence scientifique incontestable au sein des syndicats de l'éducation et lorsque les problèmes sont posés avec rigueur le débat est toujours possible et constructif. Se pose ensuite le problème de l'articulation entre la réflexion sur le système, d'une part, et l'action revendicative, d'autre part.

G. A. : Nous avons un corpus de revendications qui visent également à transformer le système éducatif et pas seulement à réclamer des postes, ni même des postes partout. Une de nos évolutions décisives consiste à dire que la priorité, c'est l'éducation prioritaire. Mais

qu'avons-nous en face ? Par exemple, Claude Allègre, par la manière dont il s'y est pris, a tué l'idée de réforme dans une large partie du corps enseignant. Il a donné le sentiment que cette réforme allait se faire contre les personnels et les a mis en accusation. Le plus souvent, l'administration et les politiques pensent savoir ce qui est bon, proposent leurs projets, et conçoivent la négociation comme des changements à la marge de ces projets. Mais on ne part jamais de ce que nous pouvons proposer. Par ailleurs, on ne peut pas mettre comme préalable à toute réforme la volonté de faire des économies.

C. F. : Il existe malgré tout depuis un siècle une convergence entre les grandes organisations syndicales et les politiques, de droite et de gauche, sur l'idée qu'il faut élever le niveau de compétence et de qualification des citoyens de notre pays. Je suis certain que nous partageons des valeurs communes quant aux objectifs poursuivis.

G. A. : Cela n'empêche pas des divergences sur la méthode, qui renvoient pour certaines à des divergences sur les objectifs. Aujourd'hui, on nous dit que la réforme doit être guidée par une logique de concurrence : il y a là une vraie divergence de conception.

L'US : *On en vient ici au cœur du débat. Dans votre ouvrage, Christian Forestier, vous synthétisez ainsi votre bilan du système éducatif français : « Le meilleur système du monde... pour la moitié des élèves ». Comment faut-il comprendre cette formule ?*

C. F. : Il est intéressant d'analyser les résultats de PISA de 2000 et 2003, en dépit des critiques que l'on peut adresser à cette enquête. Globalement, les élèves français se situent seulement un peu au-dessus de la moyenne. Sept ou huit pays sont toujours devant nous, comme la Finlande ou le



« Si l'école fonctionne globalement bien, une partie de l'école fonctionne très mal, avec une territorialisation de l'échec »

Japon, certains sont au même niveau comme les Anglais, d'autres sont toujours derrière nous comme l'Allemagne ou les États-Unis. Mais l'analyse menée par la DEPP³ rappelle que nos élèves de 15 ans peuvent être dans quatre situations différentes : 50 % sont en Seconde générale et technologique, 8 à 10 % des élèves sont en Seconde professionnelle, 20 à 25 % des élèves sont en Troisième car ils ont redoublé une fois et enfin 15 à 20 % des élèves sont encore en Quatrième ou en SEGPA. Les 50 % qui sont « à l'heure » en Seconde, obtiennent d'excellents résultats et sont, en terme de comparaison internationale, au plus haut niveau. En revanche, on observe que les 15 à 20 % qui ont redoublé deux fois sont très mal situés, on pouvait s'en douter mais plus grave encore peut-être, les 25 % qui ont redoublé une fois sont aussi très mal placés. Ceux qui se sont bien adaptés, la moitié des élèves de 15 ans – on ne peut donc pas parler d'élitisme – sont donc très bons, les autres 50 % ont de grosses difficultés. Le monde pourrait donc nous envier la moitié de nos élèves, au contraire de ce qu'affirment les déclinologues, mais le prix à payer est trop lourd pour l'autre moitié.

G. A. : Globalement, j'en suis d'accord, les données sont assez incontestables. Mais nous avons besoin de données étudiables dans le temps, ce que PISA ne permet pas pour l'instant, et étudiables en liaison avec l'état de la société et avec les politiques qui sont menées.

C. F. : Je suis tout à fait d'accord avec cela. Mais toutes ces données doivent être mises en avant comme une réponse au discours sur le déclin.

L'US : *Même si on laisse de côté le catastrophisme, reste une insatisfaction. Cela ne rejoint-il pas l'idée qu'a eu lieu une « panne » dans le processus de démocratisation, conduisant à la stagnation actuelle ?*

G. A. : Il y a eu en effet des paliers. Je pense que l'augmentation des résultats s'est faite d'abord par des gains de productivité. Que constate-t-on en effet ? Qu'à l'accélération du nombre de jeunes scolarisés n'a pas correspondu la même accélération du recrutement d'enseignants. Il me semble que l'on a ensuite touché les limites de cette logique. Par ailleurs, c'est justement au moment où l'école a été confrontée à un noyau dur de l'échec qu'on s'est refusé à mettre plus de moyens dans l'éducation. Une montée du découragement s'en est suivie. Les élèves en très grande difficulté demandaient, notamment au primaire, un effort très important et qui n'a pas eu lieu. ►►►



D.R.

« Le monde pourrait nous envier la moitié de nos élèves, au contraire de ce qu'affirment les déclinologues, mais le prix à payer est trop lourd pour l'autre moitié »

- **C. F. :** Sur les raisons de la stagnation, je n'ai pas de certitudes. On constate ceci : trois ministres successifs – Savary, Chevènement, Monory – ont tenu un discours sur l'élévation auquel ont adhéré les enseignants comme l'administration. Mais après la loi de 1989, le système s'est bloqué, comme le montre la baisse des entrées en Seconde à la rentrée 1992.
- G. A. :** Ce qui est vrai, en revanche, c'est que la massification n'a pas réduit les inégalités. Mais elle a nettement augmenté les chances des jeunes issus des milieux défavorisés d'accéder à des qualifications élevées. Si l'on considère le destin de l'un de ces jeunes avant la massification de l'enseignement secondaire et aujourd'hui, l'évolution positive est évidente, y compris en terme d'accès à l'emploi. C'est en cela qu'il convient de nuancer l'opposition trop tranchée entre massification et démocratisation.
- C. F. :** Je peux prendre un exemple personnel pour illustrer cette idée. De la quarantaine d'élèves qui étaient dans ma

classe de CM2 dans la banlieue de Clermont-Ferrand au début des années 1950, deux seulement ont eu le bac. Aujourd'hui, c'est la moitié des élèves qui le décrocherait.

G. A. : Je crois que nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'aujourd'hui il faut augmenter le nombre de diplômés parce que cela correspond à un besoin profond de la société.

L'US : Dans votre ouvrage, Christian Forestier, vous évoquez malgré tout la persistance d'une répartition sociale très claire entre les « deux bacs », général d'un côté, technologique et professionnel de l'autre...

C. F. : Il est vrai que l'on s'est servi de la voie technologique tertiaire comme d'une variable d'ajustement, avec les meilleures intentions du monde, pour faire progresser les enfants issus de milieux défavorisés...

G. A. : Et cela les a effectivement fait progresser ! L'enjeu aujourd'hui est le développement de passerelles entre les diverses voies, avant ou après le bac.

L'US : Votre regard est-il le même sur la question du redoublement ? Les enseignants sont-ils toujours persuadés de son utilité ?

G. A. : De nombreuses données semblent montrer que le redoublement n'est pas une solution efficace à l'échec scolaire mais ce qui est statistiquement vrai ne l'est pas nécessairement pour un élève donné. Par ailleurs, s'il est certain que le redoublement n'est pas une solution dans le primaire et au collège, c'est un peu moins évident pour le lycée.

C. F. : Le problème de fond n'est-il pas que l'on considère l'élève comme responsable de son échec ? C'est ce qui fait du redoublement, plus une sanction, qu'une réponse pédagogique à une difficulté.

G. A. : Oui, c'est l'idée qu'il suffit de travailler un peu plus pour réussir. Mais le problème, c'est que l'on n'a jamais offert ni aux enseignants ni aux familles d'autres solutions. De ce point de vue, le soutien n'est pas la solution, même si on ne peut pas être contre le soutien en tant que tel.

C. F. : Si on regarde à l'étranger, et par exemple en Finlande ou en Suède, le modèle est différent : on garde la classe et on accompagne différemment celui qui rencontre des difficultés. Mais cela suppose une autre organisation de l'école primaire. Pour autant, je suis convaincu qu'on ne peut pas supprimer le redoublement, d'autant que la France en est le champion européen. Mais on peut encourager les projets alternatifs.

L'US : Reste la question du soutien scolaire, qui est aussi celle de l'organisation du temps scolaire.

C. F. : Au sujet du soutien scolaire payant, il faut dire que l'on n'a aucune preuve que ça marche. Pourtant, c'est un marché qui touche un grand nombre d'élèves, et d'autant plus lorsqu'il s'agit des milieux favorisés. La solution, c'est de le faire au sein du service public. J'ai écrit que quand le service public recule, le service marchand avance.

G. A. : Je suis dubitatif quand j'entends que les élèves ont trop d'heures de cours et trop de travail. On ne peut pas raisonner à ce sujet sans se poser la question des contenus : la France est par exemple le seul pays où l'on enseigne la philosophie au lycée. Il faut surtout conduire une réflexion sur la manière dont on articule cours et autres formes d'enseignement. Mais il y a peu de chance que cette réflexion conduise à faire des économies, il faut en être conscient. ■

(1) Rapport de Claude Pair établi pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCEE) : « Forces et faiblesses de l'évaluation du système éducatif en France ». Rapport du Haut Conseil de l'évaluation, n° 3, décembre 2001, ministère de l'Éducation nationale.

(2) Programme international pour le suivi des acquis. Le programme a connu trois phases : en 2000, la compréhension de l'écrit ; en 2003, la culture mathématique ; en 2006, la culture scientifique. On peut lire à ce sujet : http://institut.fsu.fr/debats/PISA_OCDE/pisa_presentation_ministere.htm

(3) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au sein du ministère de l'Éducation nationale.

SNES-Échanges est un service gratuit du SNES, réservé aux syndiqués

Ce service propose de mettre en relation ses syndiqués avec des collègues du monde entier, membres d'organisations syndicales amies du secteur de l'enseignement et de l'éducation, pour une correspondance personnelle, professionnelle ou scolaire (de classe à classe, d'école à école, jumelage, etc.) mais aussi pour des échanges de logements ou de séjours. Ces échanges permettent de tisser des liens solides entre membres de la profession de tous les pays, liens de connaissances mutuelles, de coopération, de compréhension et d'amitié.

Ces échanges s'inscrivent dans la politique internationale du SNES pour promouvoir partout un service public, laïque et démocratique d'éducation et de formation pour tous. Vous êtes très nombreux, depuis une quinzaine d'années, à utiliser nos services d'échanges et à nous faire part de votre satisfaction : n'hésitez pas à répondre aux demandes de nos collègues étrangers comme plus de 400 d'entre vous l'an dernier. Bons échanges à tous.

SNES-Échanges vous propose

Correspondance scolaire

Roumanie : une école d'Arad, belle ville de l'Ouest du pays, cherche des correspondants pour une cinquantaine de ses élèves de 11 à 14 ans qui étudient le français.

Échanges de logements

Grèce : Professeur de musique et de géographie, célibataire, aimant le sport, les échecs, le cinéma, le sudoku, l'éducation à l'environnement, échangerait son 2 pièces, cuisine, tout confort avec balcon donnant sur la mer contre l'équivalent dans toute région de France.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton

L'assurance scolaire n°1 en France



Qui aime bien, protège bien.
www.mae.fr

Avec un élève sur 2 assuré, la MAE est l'assureur préféré des parents. Cette confiance gagnée et renouvelée depuis plus de 70 ans auprès de ses adhérents, la MAE l'a toujours mise au service des enseignants pour qui et par qui elle a été créée.

COUVRIR AU MIEUX LES ACCIDENTS. Garanties solides, prise en charge rapide, remboursements élevés sans franchise... La MAE assure la meilleure des protections aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre.

PRÉVENIR LES RISQUES. La prévention fait partie intégrante de la MAE. Un large choix de supports pédagogiques est mis à disposition des enseignants, permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur

des thèmes importants : vie quotidienne, circulation, citoyenneté, santé...

INFORMER LES ENSEIGNANTS, à chaque occasion dans le cadre des stages IUFM ou sur son site Internet dédié www.infos-enseignants.org

ÉVITER LES CONFLITS, entre parents et enseignants lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.

PETITES ANNONCES

SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 350 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

Belledonne, chalet, nature et confort, 12 pers. maxi. Tél. 04 76 35 35 41.

Paris 15^e, 75 m², 3 pers., 300 €/sem. Tél. 01 43 06 63 79.

Venise et Toscane, particulier loue appts confort. Tél. 04 73 33 55 95.

Arcs 1800, stud. sud, 5 personnes. Tél. 01 39 51 54 75.

Egypte, Hurghada, loue appt complet équip., 4 p., 1 km mer, 250 €/semaine. sabhoda@yahoo.fr Tél. 00 20 25 16 07

IMMOBILIER

La Grande Motte, P2 face étang, prox. golf, plage, commerces, bus, parking sécurisé, prêt à habiter, 108 000 €. michlemas@aol.com
 Lille, Cormontaigne, coll. muté vend T3 1986, 64 m², cave, parking, 159 000 €. Tél. 06 71 45 41 68.

LOISIRS

Java, Bali, coll. suggère voyage individuel ou grand tourisme solid. eliane.tourniaire@numericable.fr

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

ECOTOURS
 L'ÉCOLOGIE ÉQUITABLE & SOLIDAIRE
 EN AMÉRIQUE LATINE
 www.ecotours.fr
 01 39 61 23 00

MEXIQUE, COSTA RICA, REPUBLICA DOMINICANA, ECUADOR, NICARAGUA, CÔTE D'IVOIRE, PAYSANAS, VENEZUELA, JAMAÏQUE, ARGENTINE

Dans le Désert Blanc
 Au Pirou
 En Vanoise

VISAGES
 Partir sans aller plus loin...

Tél. 04 92 45 18 05
 E-mail : info@visages-trekking.com - www.visages-trekking.com

LES VOYAGES PEDAGOGIQUES
 aussi **FORMENT LA JEUNESSE**

Pour les 50 ans des MJE profitez de conditions exceptionnelles.

50 ANS MJE

INFORMEZ-VOUS !
 Catalogue et devis gratuits
MJE VOYAGES
 13, bd Beaumarchais
 75004 PARIS
 Tél. : 01 42 74 23 45
 Fax : 01 42 74 08 93
 Courriel : info@mje.com

www.mje.com

Demander catalogue

NOU
 ADRESSE
 CODE POSTALE VILLE

ASSOCIATION **ATHÉNA**

Plus de 40 ans d'expérience dans le voyage scolaire en Grèce, Crète, Italie, Espagne, Tunisie, Chypre, Turquie, Egypte, Provence...

Formules économiques en Grèce, à Rome, en Tunisie

Tout est sur notre site : **www.athenavoyages.com**

Catalogue sur demande :

TÉL. 04 76 50 10 93
 www.athenavoyages.com
 Tél. 04 50 10 93 10 - Fax 04 50 10 93 19



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 33 30 30

01 47 47 47 47